

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 13 février 2002, le département de l'économie (ci-après, le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat.

En termes de structures, l'année 2007 a été marquée par la poursuite des réformes. Alors qu'il comptait 15 services au début de la législature et 14 à fin 2006, le département n'en compte plus que 11 à fin 2007. Le mouvement s'est d'ailleurs poursuivi depuis, puisqu'une nouvelle fusion de services est intervenue au 1^{er} janvier 2008, pour arriver à un total de 10 services. Le département compte également 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée ainsi que deux associations de droit privé.

L'ensemble de ces entités est regroupé par secteurs, au nombre de 5 jusqu'à fin 2007 (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations). Dès le 1^{er} janvier 2008, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation du département de l'économie du 10 décembre 2007, les secteurs de l'économie et du tourisme ne forment plus qu'un.

1.2. Secteur Economie

L'année 2007 a été marquée par une forte progression économique au plan mondial, suisse et neuchâtelois. Ce dynamisme important s'est traduit dans le canton par la création de nombreux emplois, par un net repli du chômage et par une hausse massive des exportations.

C'est dans ce contexte favorable que la réorganisation des entités chargée de la promotion économique s'est poursuivie. Comme prévu, le **service de la promotion de l'économie** (PREN) a réorienté ses activités vers des objectifs plus stratégiques et un rôle de coordination dans les domaines de la politique économique, régionale, touristique ou encore de soutien à l'innovation, tout en continuant à offrir des prestations à caractère transversal en matière de statistiques et d'affaires extérieures.

Dans le domaine du soutien aux entreprises, la gestion des dossiers endogènes a été transférée au **Développement Economique Neuchâtelois** (DEN), qui a continué sa restructuration en mettant l'accent sur le suivi de ces projets. Le DEN a traité 353 dossiers dont 27% de projets endogènes et a conduit à 44 implantations pour 88 emplois immédiats. De son côté, le PREN s'est impliqué dans le dossier des pôles de développement, tout en poursuivant ses efforts pour répondre aux nombreuses demandes des entreprises en matière de surfaces industrielles.

L'année 2007 a par ailleurs été marquée pour la promotion économique neuchâteloise par le changement des conditions cadres dans la délimitation des zones d'applications d'exonérations fiscales au niveau fédéral, avec pour conséquence une diminution de ces dernières par l'exclusion

du littoral neuchâtelois. Dès lors, les réflexions ont été engagées pour anticiper les conséquences de ce changement pour notre politique et nos structures de soutien à l'économie.

En matière de politique régionale, l'année 2007 a été marquée par le dépôt du programme pluriannuel neuchâtelois auprès de la Confédération, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale fédérale, qui remplace la LIM, qui a vécu sa dernière année. Ce programme a été très bien reçu, de sorte que le canton se trouve en excellente position pour négocier, début 2008, la convention-programme qui le liera à la Confédération.

En parallèle, l'association **Réseau Urbain Neuchâtelois**, créée en 2006, a mis en place sa structure technique, tout en poursuivant les démarches entreprises en partenariat avec les communes dans le cadre du processus RUN. On relève notamment que de nombreux contrats d'agglomération et de régions ont été signés, tandis que les derniers se signeront durant le premier trimestre 2008. Cette démarche contractuelle renforce la dynamique partenariale dans le canton.

Dans le domaine du tourisme, le PREN s'est impliqué, en partenariat avec Tourisme neuchâtelois, pour élaborer et finaliser la stratégie de développement cantonale, basée sur l'étude Furger et qui a été présentée en décembre 2007. Il a également collaboré avec les cantons voisins et la Confédération dans les dossiers des parcs naturels régionaux.

En ce qui concerne le soutien à l'innovation, l'année 2007 a été marquée par le lancement de la plate-forme de Suisse occidentale des micro et nanotechnologies MicronArc, dont le canton assure le pilotage par le PREN en partenariat avec la FSRM. En outre, le PREN a continué à représenter l'Etat dans de nombreux organismes de soutien tels que Neode, Finergence, ONCM, CapitalProximité, Genilem et CCSO.

L'Observatoire neuchâtelois (ON) a été transféré au CSEM en date du 1^{er} juillet, constituant ainsi une étape importante vers un renforcement du pôle neuchâtelois des microtechniques.

Du côté du **service des poursuites et faillites et du registre du commerce (PFRC)**, l'année 2007 a été notamment consacrée à la mise en place d'un arrondissement de poursuite pour dettes unique au niveau cantonal.

Malgré une embellie de la conjoncture, les offices des poursuites et l'office des faillites ont dû faire face à des volumes importants. Ainsi, le nombre de poursuites a continué d'augmenter, puisque 170.613 poursuites ont été enregistrées en 2007, soit 1,25% de plus qu'en 2006, de même que celui des actes de défauts de biens (108 millions de francs suisses, soit + 13,70% par rapport à 2006). L'office des faillites a quant à lui enregistré une diminution (- 13,6%) des prononcés de faillites, ce qui a facilité le traitement et la clôture des dossiers en cours, ramenant ainsi le solde de ces derniers au 31 décembre 2007 à 219.

L'office du registre du commerce a connu une année gratifiante, le nombre d'inscriptions enregistrées en 2007 étant en augmentation par rapport à 2006 ce qui a un effet positif sur le montant des émoluments perçus.

Dès le 1^{er} janvier 2008, le PREN fusionnera avec le service du commerce et des patentes pour former le nouveau service de l'économie, qui intégrera également le registre du commerce.

1.3. Secteur Tourisme

Pour la troisième année consécutive, les nuitées hôtelières ont progressé en 2007, avec une hausse particulièrement marquante de plus de 8%. Outre la faiblesse du franc suisse et la bonne marche de l'économie, le travail soutenu de promotion touristique a permis d'obtenir ce très beau résultat.

Il s'agit donc d'un succès important pour **Tourisme neuchâtelois**, qui relève également une progression significative de la fréquentation des principaux sites touristiques.

Du côté du **service du commerce et des patentes**, l'exercice 2007 a été marqué par les travaux préparatoires de deux réformes importantes. D'une part, la fusion du service avec celui de la promotion de l'économie, un regroupement qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008. D'autre part, la finalisation d'un projet de fusion des lois sur les établissements publics et sur la police du commerce, qui sera porté devant le Grand Conseil en 2008.

Pour **Evologia**, l'ouverture de Mycorama à fin octobre a sans doute été l'événement le plus important enregistré en 2007, tant au niveau des perspectives qu'il promet qu'à celui de l'impact direct sur le fonctionnement du service. Il convient cependant de mentionner aussi l'inauguration de la nouvelle fromagerie de la Taille qui assure toute la fabrication et l'affinage de la Société de fromagerie de Chézard-St-Martin.

A ces deux événements s'ajoutent la réalisation de la presque totalité des viabilités et de la desserte des transports publics. Les infrastructures d'Evologia et l'ouverture du restaurant tous les jours de la semaine, y compris le week-end, répondent ainsi beaucoup mieux aux besoins du tourisme vert.

1.4. Secteur Emploi

L'année 2007 et la forte croissance économique qui l'a caractérisée a eu des répercussions bénéfiques sur le marché de l'emploi.

Ainsi, le **service de l'emploi** (SEmp) a multiplié les actions pour soutenir la baisse du chômage, avec à la clé une substantielle diminution du taux dans le canton de Neuchâtel, tout particulièrement dans le secteur industriel. Le taux de chômage en moyenne annuelle est passé de 4.1% en 2006 à 3.4% en 2007, ce qui équivaut à une baisse de 0.7 point. Au mois de décembre 2007, on comptait 543 demandeurs d'emploi de moins qu'au mois de décembre 2006 tandis qu'en 2 ans, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de plus de 1000 unités, passant de 5674 personnes au mois de décembre 2005 à 4636 au mois de décembre 2007.

L'embellie économique a favorisé la rotation des demandeurs d'emplois en 2007. Ainsi, 5627 inscriptions ont été comptabilisées dans les offices régionaux de placement (ORP) pour 6330 annulations. Ce contexte a également permis aux ORP d'intensifier les contacts avec les entreprises.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi sur le fonds d'insertion des personnes de moins de trente ans, a sollicité de nombreuses ressources du service tout au long de l'année. Les résultats encourageants enregistrés au deuxième semestre incitent à renforcer l'énergie déployée pour ce projet en 2008.

Par l'intermédiaire de son office de surveillance (OSur), le SEmp a renforcé sa mission de surveillance du marché de l'emploi, puisqu'il a donné son accord quant à agir comme organe de contrôle dans le cadre des conventions collectives dans le secteur de la construction. Ainsi, l'administration publique du canton de Neuchâtel innove également dans ses partenariats, y compris avec des commissions paritaires dans un secteur d'importance nationale.

Pour répondre aux défis posés par les législations relatives à l'insertion professionnelle, le SEmp a optimisé sa structure interne par un rapprochement des offices concernés (direction de la formation, office des emplois temporaires et ORP). De plus, un centre de compétence interne constitué de collaborateurs scientifiques et de chefs de projets a vu le jour, afin de permettre la pérennisation de la gestion par objectifs et la mise en œuvre de projets complexes, qu'ils soient de nature technologique ou scientifique.

La thématique des frontaliers a fait l'objet d'une attention soutenue tout au long de l'année. Il est intéressant de relever que l'augmentation sensible du travail frontalier n'a pas eu de répercussion sur le taux de chômage et le nombre d'emplois disponibles. Ainsi, le SEmp a interagi avec constance auprès de toutes les associations et tous les partenaires concernés pour informer sur les chiffres et les effets de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Finalement, toujours en 2007, le SEmp a développé de nombreuses relations et collaborations avec les autres services de l'Etat de Neuchâtel qui constituent le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Plusieurs thèmes y ont été traités et analysés, notamment la loi sur le fond d'insertion professionnelle des personnes de moins de trente ans, le projet Accord, le projet MAMAC, l'intégration professionnelle des migrants, les entreprises sociales & solidaires.

Du côté du **service de l'inspection et de l'inspection et de la santé au travail** (SIST), la bonne conjoncture économique a également eu des conséquences, puisqu'elle a favorisé la construction ou la rénovation de locaux de travail, ce qui a engendré une augmentation des examens de plans d'environ 23%.

Pour le SIST, l'année a également été marquée par la préparation de l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions nouvelles, notamment l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5), qui regroupe les dispositions concernant la protection des jeunes travailleurs et se trouve complétée par deux ordonnances du département fédéral de l'économie, ainsi que l'abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs à 18 ans (auparavant 19 ans, respectivement 20 ans pour les apprenants). Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2008. En outre, suite à l'initiative Wasserfallen, l'Assemblée fédérale a décidé de modifier la loi fédérale sur le travail par l'ajout d'un sixième alinéa à son article 19 qui précise: "Les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces sans qu'une autorisation soit nécessaire". La date d'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition n'est pas encore connue.

Finalement, le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)** a poursuivi ses développements dans les différents domaines de l'aide à l'insertion par la formation professionnelle. Son activité a permis à plus de 1520 apprenants et stagiaires (1029 en 2006) mis au bénéfice de 26.283 journées (23.635 en 2006) de formation et d'encadrement, d'accroître leurs compétences professionnelles et sociales. Dans les secteurs de l'assemblage/soudage, de la mécanique, de l'électrotechnique et du polissage plus du 62% des adultes placés au CNIP parce qu'en rupture d'emploi, ont retrouvé une activité à la fin de leur formation.

L'année 2007, placée dans un contexte d'économie budgétaire, n'a pas permis la tenue de tous les objectifs prévus. Mais, même si la mise à disposition d'investissements n'a pas été possible, même si le CNIP n'a toujours pas de statut correspondant à sa mission, celui-ci termine son année, pour la troisième fois consécutive, avec des comptes équilibrés.

Dans sa mission de réinsertion par la formation professionnelle, le CNIP entretient des contacts très étroits avec les milieux industriels qu'ils soient neuchâtelois, romands ou français. Dans ce cadre, il a:

- Poursuivi ses échanges transfrontaliers, par le biais du projet européen "INTERREG IIIa". Cette action menée sur 3 exercices (2005-2007) a permis à la fin 2007, à plus de 83 adultes d'obtenir une double validation de leurs acquis. Aujourd'hui, fort de ce succès et malgré quelques réticences de la part des milieux économiques français (fuite de la main d'œuvre), une suite se prépare au travers du projet INTERREG IV;
- Renforcé sa capacité d'accueil (nouvelles places de travail), au travers d'échanges de compétences avec les entreprises de la place. C'est ainsi que, dans différents domaines de l'horlogerie, de nouvelles formations ont été menées en partenariat avec les entreprises horlogères régionales;
- Poursuivi son activité d'entretien et de rénovation de machines lui permettant de placer ses apprenants dans des conditions de réalités industrielles. Dans ce domaine, peu occupé par d'autres intervenants, les nombreuses demandes déposées ont amené un renforcement de cette structure et laissent présager de belles perspectives pour les années à venir.

Il faut encore signaler qu'en matière de gestion, le CNIP a reconduit l'ensemble de ses certifications en qualité (EduQua et ISO 9001 version 2000) et qu'il s'est intégré dans la nouvelle organisation de l'Etat en matière de santé, sécurité au travail (solution de branche).

1.5. Secteur Agriculture et consommation

L'agriculture a connu une année contrastée aux niveaux climatique, économique et politique.

Après un printemps particulièrement précoce et sec, l'été a été frais et humide. Globalement, les rendements (physiques) de la production ont été favorables, à l'exception de ceux de la viticulture avec une récolte fort modeste de pinot noir.

Après une baisse continue subie depuis une quinzaine d'années, les revenus de l'agriculture semblent enfin s'orienter à la hausse, notamment pour ce qui est du prix du lait à la production. Ce retournement de situation découle d'une augmentation de la demande indigène, en raison de la pénurie de denrées alimentaires au niveau mondial, suite à divers événements naturels (sécheresse en Australie, inondations en Asie), à la conversion des productions vivrières en

productions énergétiques (biocarburants) sur les continents américains et en Europe et à l'augmentation de la demande, en particulier en Chine et en Inde.

Ce "grand retournement", qui voit l'abandon des jachères pour une intensification des cultures à l'échelle planétaire, pourrait se confirmer au cours des prochaines années et influencer durablement notre politique agricole, dont les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle étape sous l'appellation de PA 2011 lors de la session d'automne 2007. Elle déploiera ses effets de 2008 à 2011, avec notamment le développement du "système des paiements directs" qui a déjà été initié à la demande de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

C'est dans ce contexte contrasté que s'est concrétisée, dès le 1^{er} janvier 2007, la fusion des services de l'économie agricole, de la viticulture ainsi que l'office des vins et produits du terroir. Outre les travaux de mise en œuvre de cette fusion et la mise en œuvre progressive de la PA 2011, le nouveau **service de l'agriculture** a notamment été marqué par l'acceptation du crédit de 9,82 millions de francs pour les améliorations structurelles agricoles de 2007 à 2009, ainsi que par la création de la société CASEi, une nouvelle structure intercantonale qui regroupe les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel afin d'effectuer les tâches d'inspection liées à la production et à la transformation du lait.

Egalement né au 1^{er} janvier 2007, le **service de la consommation et des affaires vétérinaires** (SCAV) issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire, a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux.

L'exercice 2007 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier :

- Réduction du personnel. La conjonction de plusieurs facteurs, (restructuration, retraites anticipées, diminution de temps d'activité et départs naturels) a permis de diminuer de plus de 10% l'effectif. Plus de 15 départs et mutations internes sont intervenus pendant l'année. La plupart des fonctions ont été réévaluées et un effort considérable est entrepris pour former les collaborateurs dans leurs nouvelles tâches.
- Mise en œuvre d'un système de management intégré. Toutes les activités et prestations du nouveau service sont organisées et décrites à travers des processus qui forment un système de management intégré "qualité – environnement – sécurité". L'accréditation des activités d'inspection et de laboratoire est une des composantes de ce système, elle a été renouvelée en juin. Ce respect des normes ISO 17020 et 17025 reconnaît la compétence du service pour ces activités, il est imposé par le droit fédéral.
- Mise en œuvre des modifications législatives. Des modifications fondamentales du droit alimentaire et des règles en matière d'importation et d'exportation des animaux ont été apportées pour harmoniser le droit suisse avec le droit européen. Elles entraînent des modifications structurelles, opérationnelles et matérielles dans la réalisation des missions de sécurité alimentaire et de santé animale.
- Extension de la collaboration intercantonale. L'accord intercantonal GE-VD-NE visant à une coordination complète des activités analytiques des laboratoires cantonaux romands dans le domaine de la sécurité alimentaire a été étendu au canton du Jura. La collaboration permet d'améliorer la qualité scientifique et de réaliser des économies d'échelle.
- Santé animale. Deux maladies bovines ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse, des instruments de lutte ont été mis en place. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a été décidée, une très importante logistique est mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100000 bovins neuchâtelois et jurassiens en 2008.
- Economie viti-vinicole. Certaines activités auparavant réalisées par le service de la viticulture ont été reprises par le service.

Il faut souligner que grâce à un important travail de préparation réalisé en 2006, la fusion des deux services n'a pas entraîné de difficultés majeures, le budget a pu être respecté et les prestations maintenues. L'engagement et la motivation du personnel ont permis de surmonter les difficultés et d'améliorer efficacité et efficience.

1.6. Secteur Migrations

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le **service des migrations** (SMIG) a vécu l'année sous revue comme une période de transition au cours de laquelle il a veillé à consolider les mesures de réorganisation mise en place en 2006 et à asseoir les dispositifs élaborés et introduits au cours des années précédentes pour garantir l'accueil des requérants d'asile et assurer une gestion financière adéquate en relation avec les subventions de la Confédération.

Cette notion de transition se rapporte également à la mise en œuvre par le SMIG des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1^{er} janvier 2007 pour certaines et fixée au 1^{er} janvier 2008 pour d'autres. La participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, l'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes.

Du côté du **Bureau du délégué aux étrangers** (BDET), l'année 2007 a été marquée par une actualité helvétique et neuchâteloise particulièrement dense. L'intégration des populations étrangères a occupé le cœur de nombreux débats constructifs, avec plusieurs progrès à la clé:

- Acceptation en votation populaire de l'éligibilité des électeurs étrangers dans les Conseils communaux et généraux du canton de Neuchâtel;
- Ouverture de la fonction de policier aux étrangers détenteurs d'une autorisation d'établissement suite à la modification de la loi sur la police;
- Adoption par les autorités cantonales des nouvelles priorités du canton de Neuchâtel en matière de politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme;
- Renforcement général de l'engagement des pouvoirs publics en Suisse en matière d'intégration des étrangers avec la publication d'une nouvelle ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile.

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1. Missions

Le secrétariat général a pour mission principale d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du département.

Par coordination administrative, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts);
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département;
- La gestion des recours.

Par conseil stratégique, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département;
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets;
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département;
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat assure par ailleurs:

- La représentation du département dans les organismes intercantonaux, interrégionaux et transfrontaliers (Cdc, CGSO, CDEP-SO, CTJ, INTERREG, etc.);
- La gestion de la cellule transport chargée des déplacements du Conseil d'Etat.

2.2. Objectifs de l'année

Outre l'accomplissement des missions susmentionnées, le secrétariat général s'est fixé comme objectif, en 2007, la mise en place d'une plate-forme informatique départementale. Cet objectif a été repoussé au premier semestre 2008 dans l'attente du nouvel Intranet en développement au service informatique. Le projet de mise en œuvre de la comptabilité analytique (niveau 3 de la gestion des prestations) a été gelé; la gestion des temps d'activité (niveau 2), opérationnelle depuis 2004, est maintenue.

Le site Internet du département a été mis en ligne le 28 juin 2006 (www.ne.ch, administration cantonale, DEC).

2.3. Ressources

Le secrétariat général compte 7 collaborateurs, correspondant à 6,5 équivalents-plein-temps (EPT). Pour les questions juridiques, il bénéficie des prestations du service juridique. Depuis le 1^{er} avril 2005, le secrétariat bénéficie par ailleurs du soutien d'un collaborateur administratif placé par la filière sociale du fonds d'intégration professionnelle.

En 2007, il convient par ailleurs de relever la nomination de Mme S.-H. Bataïni à la fonction de déléguée à la politique régionale (1^{er} février 2007), l'entrée en fonction de M. J.-N. Karakash en tant que conseiller stratégique (12 mars 2007) et le départ à la retraite de M. M. Mei (30 novembre

2007). Du 1^{er} décembre 2006 au 31 mars 2007, Mme K. Brasey-Duthé (déléguée aux affaires extérieures) a été remplacée, pour la durée de son congé maternité, par M. F. Quiquerez.

2.4. Evénements principaux

Dans le cadre du suivi de la feuille de route du Conseil d'Etat pour la législature 2006-2009 (www.ne.ch, sous Autorités > Conseil d'Etat > Programme de législature et plan financier), les mesures suivantes sont entrées en vigueur aux dates indiquées:

- Offrir une véritable alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes 01.01.2007
- Améliorer la réinsertion professionnelle 01.01.2007
- Fusionner les services de l'économie agricole et de la viticulture ainsi que l'office des vins et des produits du terroir (OVPT):
création du service de l'agriculture 01.01.2007
- Fusionner le service de la consommation et le service vétérinaire:
création du service de la consommation et des affaires vétérinaires 01.01.2007
- Intégrer l'Observatoire cantonal au CSEM 01.07.2007
- Restructurer la promotion économique: création du service de l'économie 01.01.2008
- Evaluer le service du commerce et des patentes:
lié à la création du service de l'économie 01.01.2008
- Faire le RUN et ne plus seulement en parler 01.01.2008

En 2007, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

- Coordination et suivi des travaux liés à la préparation de la réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, "Ouvrir mieux sans travailler plus" (dossier en cours);
- Coordination et suivi du projet de révision de la loi sur les établissements publics (dossier en cours);
- Coordination et suivi des travaux liés à la création du service de l'économie, résultat de la fusion du service de la promotion économique et du service du commerce et des patentes, ainsi que du transfert des fonctions de déléguée à la politique régionale et de déléguée aux affaires extérieures (dossier clos);
- Coordination et suivi des travaux de la commission consultative du Conseil d'Etat chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie (rapport traité par le Grand Conseil le 20 février 2007, dossier clos);
- Coordination et suivi du projet d'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM et de création d'un laboratoire temps-fréquence à l'Université (rapport traité par le Grand Conseil le 27 avril 2007, dossier en commission);
- Coordination et suivi du projet de nouvelle politique régionale (rapport traité par le Grand Conseil le 6 novembre 2007, dossier en phase opérationnelle);
- Coordination et suivi de l'élaboration du budget 2008 (dossier clos);
- Coordination et suivi des réformes de l'Etat, selon arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 (en cours);
- Coordination et suivi de l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 relatif aux conditions et modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat (en cours);
- Coordination et suivi des travaux liés au changement de statut du personnel de la CCNC (rapport renvoyé en commission par le Grand Conseil le 4 septembre 2007, travaux de la

commission terminés, rapport de la commission à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier);

- Suivi de la révision de la loi sur les allocations familiales et de maternité (révision en cours);
- Suivi de la réponse apportée aux postulats 04.144 "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population" et 04.149 "Bien identifier les cultures sans OGM" (rapport au Grand Conseil retiré par le Conseil d'Etat le 27 mars 2007, dossier en cours);
- Suivi du dossier sur l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans (dossier en cours);
- Coordination et préparation de la campagne d'information du Conseil d'Etat en vue des votations populaires du 17 juin 2007 sur les droits politiques accordés aux étrangers;
- Participation à des groupes techniques thématiques chargés, dans le cadre du RUN, d'élaborer les mesures, prestations y relatives et modalités de mise en œuvre dans la perspective d'un contrat liant l'Etat et le Réseau des 3 villes (dossier en cours);
- Coordination et suivi de la révision du règlement d'organisation du département. Ce nouveau règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2007, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

2.5. Activités / Réalisations

Prestations

Depuis juillet 2004, le suivi des temps d'activité est opérationnel au sein du secrétariat général. Les tableaux et graphiques ci-dessous en présentent les principaux résultats.

En 2007, sur les 12.123,6 heures œuvrées, près de la moitié (44,6%) ont été consacrées aux activités de coordination (organisation, ressources humaines, finances, administration et gestion administratives des recours), 30,2% aux activités stratégiques (conseil, gestion de projet, communication et représentation) et 21,6% aux autres activités (gestion de la cellule transport, affaires extérieures). Les activités consacrées à la gestion du service se limitent à 3,7%.

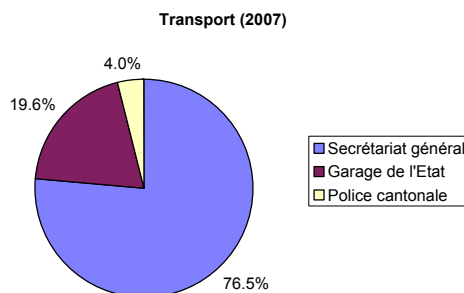
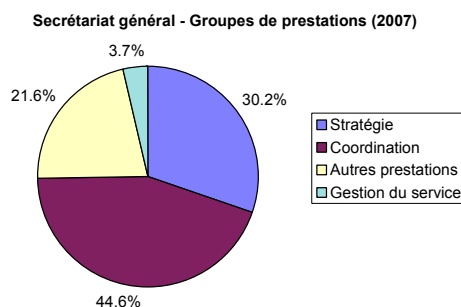
Comme le montre la seconde figure ci-dessus, le secrétariat général a fourni 76,5% (82,8% en 2006) des prestations de la cellule transport. Le solde a été assuré par le garage de l'Etat (19,6%) et la police cantonale (4,0%). Les prestations fournies par ces deux services ne sont pas prises en compte dans les prestations du secrétariat général.

Stratégie (30.2%)	
Conseil	28.2%
Gestion de projet	48.8%
Communication	14.7%
Représentation	8.4%
Total	100.0%

Coordination (44.6%)	
Organisation	11.2%
Ressources humaines	5.4%
Finances	23.7%
Administration	56.6%
Recours	3.1%
Total	100.0%

Autres prestations (21.6%)	
Transport	69.6%
Affaires extérieures	30.4%
Total	100.0%

Gestion du service (3,7 %)	
Total	100.0%



Autorité de recours

La gestion des recours a été transférée le 31 mai 2007 au Service juridique de l'Etat de Neuchâtel. Les statistiques se trouvent désormais dans le rapport de gestion du Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances.

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2007, le Département de l'économie, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Affaires enregistrées en 2007	59
Affaires pendantes au 31 décembre 2006	14
Affaires liquidées en 2007	63
- dont admises	9
- dont mal fondées	30
- dont irrecevables	11
- dont classées/retirées	13
Affaires pendantes au 31 décembre 2007	10

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2007 s'est élevé à 59, dont 9 ont été admises et ont impliqué la modification de la décision rendue par l'office concerné.

En regard des 349 prononcés de faillites rendus en 2007 et des 170.613 réquisitions de poursuites enregistrées au total, le nombre de plaintes 17 LP demeure faible et reflète également la qualité des décisions rendues par les offices des poursuites et faillites.

Malgré l'augmentation du nombre de plaintes en 2007 par rapport à 2006 (+ 7), le nombre d'affaires pendantes enregistre une légère baisse.

Affaires extérieures

Collaborations intercantionales et régionales

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée en 1993, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Valais, Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. En 2007, la CGSO était présidée par le canton de Vaud.

Depuis 2006, la CGSO s'est renforcée pour devenir une véritable plate-forme de concertation au niveau gouvernemental et positionner la Suisse occidentale comme une région solidaire et dynamique.

Au cours de cette année, la CGSO a notamment traité les dossiers suivants:

- "CoParl": adoption par les gouvernements cantonaux de la version de la "CoParl" (Convention sur la participation des parlements) transmise aux Parlements cantonaux;
- Organisation d'un séminaire (9 novembre 2007) sur le thème "La participation des Parlements cantonaux aux relations extérieures";
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT): observations de l'évolution du projet RPT, prioritairement sur ses enjeux institutionnels liés au développement du fédéralisme coopératif;
- Suivi du dialogue politique France-Suisse;
- Examen des ordres du jour de la CdC et des Chambres fédérales.

Elaboration d'un projet de prise de position pour la consultation de la CdC concernant la politique européenne de la Suisse (Rapport Europe du Conseil fédéral);

Collaboration confédérale

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Créée en 1993, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a pour objectif de fournir aux exécutifs cantonaux l'information et la coordination nécessaires au développement d'une approche commune et à l'affirmation de positions cantonales homogènes face à certains projets développés par la Confédération.

La CdC traite en particulier les dossiers suivants:

- Renouvellement et développement du fédéralisme;
- Répartition de compétences entre les cantons et la Confédération;
- Elaboration et préparation des décisions au niveau fédéral;
- Politique extérieure et intégration européenne.

Le canton de Neuchâtel est représenté à la CdC par M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat. En 2007, ce dernier est également membre du Bureau de la CdC et a présidé le groupe de pilotage politique du projet "Maison des cantons".

En 2007, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants:

- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT): la CdC représente les cantons au sein de l'organisation du projet;
- Maison des cantons: adoptions du projet qui prévoit de regrouper sous un même toit à Berne un grand nombre de secrétariats de conférences intercantionales;
- Examen du programme de législature de la Confédération 2007 – 2011;
- Relations Suisse – Union européenne: examen du mandat en vue de négociations sur l'extension de l'ALPC (accord sur la libre circulation des personnes) à la Bulgarie et à la Roumanie; examen du mandat en vue de négociations sur une participation de la Suisse aux programmes de l'UE dans les domaines de formation, formation professionnelle et jeunesse 2007 – 2013;
- Prise de position sur les Accords libre-échange suivants: Suisse – Japon; AELE – Mexique et AELE – Inde.

Coopération transfrontalière

Conférence TransJurassienne

En 2007, les organes politiques de la CTJ n'ont pas fonctionné comme ils auraient dû en raison de l'absence de validation politique de la part des partenaires français. Ainsi, le Conseil n'a pas été réuni en 2007, et le Bureau (Président de Région, Préfet de Région et Président de la CTJ-Suisse) ne s'est réuni qu'en octobre (les élections présidentielles françaises ont paralysé le calendrier jusqu'à la fin de l'été). Mais à l'occasion de cette réunion du Bureau, tant le Président de Région, M. Forni que le Préfet de Région, M. Barthélémy, ont montré une volonté certaine de relancer le dialogue franco-suisse et de redonner à la CTJ son rôle de plate-forme transfrontalière de discussion de l'Arc Jurassien.

Les thèmes suivants ont occupé les différents groupes de travail de la CTJ:

- En matière d'emploi, les projets de coopération définis lors du Conseil de 2006 ont été mis en œuvre. Ils sont rendus particulièrement nécessaires par les répercussions fortes - enregistrées sur les territoires français et suisses de l'Arc Jurassien - de l'accord sur la libre circulation des personnes. Trois thèmes de travail ont été principalement abordés: échange d'expériences sur les agences d'intérim, suivi du marché de l'emploi sur l'espace transjurassien grâce à des indicateurs communs et mise en réseau des acteurs des services de l'emploi français et suisse;
- Dans le domaine de la formation, ce sont les thèmes de l'accès à des parcours de formations modulaires franco-suisse, de la reconnaissance de diplômes transfrontaliers, et surtout la validation des acquis et de l'expérience des deux cotés de la frontière qui ont fait l'objet de discussions;
- Dans le domaine des transports, la CTJ est principalement active pour le maintien et le développement du transport ferroviaire. Cette année des résultats réjouissants ont été obtenus par le maintien d'un horaire concurrentiel sur la liaison TGV Paris-Neuchâtel-Berne et l'amélioration de l'offre ferroviaire entre Morteau et la Chauv-de-Fonds;
- Dans le domaine du développement économique, le sujet des microtechniques a été considéré comme prioritaire, avec le souci de rapprocher les réflexions conduites actuellement en Suisse et en France, en intégrant notamment les perspectives ouvertes par le pôle de compétitivité microtechnique franc-comtois;
- Le domaine de la sécurité a abordé des thèmes aussi variés que la sécurité routière (problématique Jougne / Vallorbe), que les accords relatifs aux secours et que les épizooties;

Quant à l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ), il poursuit son travail de mise à niveau et d'analyse statistique avec notamment la publication d'une nouvelle fiche sur le développement économique.

Programme INTERREG IVa

Le programme opérationnel INTERREG IVa France-Suisse a été adopté par la Commission européenne en date du 20 décembre 2007. Le programme INTERREG IV sera pleinement opérationnel au cours du premier trimestre 2008.

Dès 2008, le programme INTERREG est intégré dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR), ce qui contraint les cantons de concilier les objectifs de l'Union européenne dans le cadre des coopérations transfrontalières et celle de la politique régionale suisse.

Le programme INTERREG III touche à sa fin et les derniers projets devront être définitivement soldés pour la fin 2008.

Questions européennes

Politique européenne de la Suisse

Le canton a été appelé à prendre position, dans le cadre de la CdC, sur le Rapport Europe du Conseil fédéral. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat déplore le manque de stratégie du Conseil fédéral à moyen et long terme et le gel de la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Fondée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est une organisation politique des régions en Europe et le porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international.

L'ARE a tenu son assemblée annuelle le 8 et 9 novembre 2007 à Udine (Frioul – Vénétie julienne). Les représentants des régions d'Europe se sont penchés sur le développement des identités régionales et européennes et ont convenu d'une déclaration sur le rôle des régions dans la consolidation des identités en Europe.

Politique régionale

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la loi fédérale sur la politique régionale, du 6 octobre 2006 (NPR). Afin de préparer sa mise en œuvre, le poste de déléguée à la politique régionale a été créé au secrétariat général le 1^{er} février 2007. Dès le 1^{er} janvier 2008, il a été transféré au service de l'économie (NECO).

Programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale

Conformément à la NPR et aux directives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le canton de Neuchâtel a déposé, en juillet 2007, son programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale pour la période 2008-2011. Il s'agit d'un exposé des stratégies de développement visées pour les échelles transfrontalière, intercantonale et cantonale ciblant les domaines d'action à privilégier, avec les montants affectés à chacun afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le document a été élaboré avec la participation des services étatiques et des institutions parastatistiques concernés, notamment l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et la Coordination régionale INTERREG Arc jurassien. Son contenu a été présenté aux communes lors de l'Assemblée générale du RUN du 13 juin 2007, afin de les informer des orientations privilégiées et de recueillir leurs commentaires et suggestions. Il est aussi résumé dans le rapport 07.049 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, le RUN, le TransRUN et leurs conséquences et à l'appui d'un projet de loi sur le fonds cantonal, du 26 septembre 2007 et apparaît intégralement à l'adresse www.ne.ch, Grand Conseil, Ordres du jour et rapports, Session des 6 et 7 novembre 2007.

SECTEUR ECONOMIE

3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE

3.1. Missions

A l'instar de la deuxième moitié de l'année 2006, l'année 2007 a été une période de transition pour le service de promotion économique. En effet, conformément au rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'évaluation de la stratégie, des résultats, des instruments et des structures de la promotion économique neuchâteloise du 13 septembre 2006, la gestion des contacts avec les entreprises et la mise en œuvre des aides octroyées en matière de promotion économique ont été transférées à la société Développement économique du canton de Neuchâtel Sàrl (DEN) à partir du mois de juillet 2006. Le service de promotion économique assure toutefois la gestion financière des aides.

Par ailleurs, le service de promotion économique a continué à assurer le lien et la collaboration avec les organismes publics ou parapublics participant aux missions et actions de promotion économique, notamment DEN Sàrl, Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA (coaching en faveur des entreprises innovantes), Finergence (capital de démarrage pour les jeunes entreprises) ainsi qu'avec les autres institutions soutenues par le canton, telles que l'Office de cautionnement, le Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO), Genilem, Capitalproximité, BioAlps, etc. Le service de promotion économique a poursuivi l'exécution des nombreuses et diverses tâches touchant l'économie en général, la politique régionale et le recueil et traitement de données statistiques. Il s'agit notamment d'activités de gestion, d'activités en matière d'information et de communication ainsi que d'activités de coordination, telles que la participation à des commissions et groupes de travail divers.

3.2. Objectifs de l'année

Comme mentionné ci-dessus, les années 2006 et 2007 ont coïncidé avec une phase de réorganisation des activités de promotion économique. Celle-ci a eu une influence inévitable sur les activités du service compte tenu de la réorientation de celles-ci vers des objectifs plus stratégiques. Le service a poursuivi ses efforts pour répondre aux demandes de plusieurs entreprises sollicitant des surfaces industrielles afin d'implanter ou de développer leurs activités. Ainsi, d'importants projets impliquant des constructions industrielles sur des terrains mis à disposition par l'Etat ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans les districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Boudry et de Neuchâtel.

Le service a en outre continué ses travaux pour mener à terme plusieurs projets de longue durée, notamment l'élaboration des pôles de développement économique, la mise en œuvre de l'étude sur le développement touristique du canton et la concrétisation, vers la fin de l'année et en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne et du Jura, des projets de parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral.

La défense des intérêts du canton de Neuchâtel, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale élaborée par la Confédération, notamment l'aspect des allègements fiscaux, et la réorganisation de la promotion économique au niveau suisse ont également constitué des objectifs prioritaires.

Enfin, grâce à un bon partenariat avec des mandataires privés, les objectifs fixés pour réaliser la plate-forme micro-nanotechnique MicronArc, pilotée par Neuchâtel dans le cadre d'une collaboration avec les cantons de la CDEP-SO, ont pu être atteints.

3.3. Ressources

Dans cette phase de réorganisation, les effectifs du service sont restés inférieurs au budget, un poste de chef de projet, vacant depuis 2006, n'ayant pas été remplacé. Ainsi, au budget 2007, les effectifs prévus du service étaient de 6,9 postes équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 6 postes EPT.

3.4. Activités / Réalisations

Evolution de la situation économique

Conjoncture internationale

En 2007, l'économie mondiale a enregistré une forte progression, y compris au cours du 3ème trimestre de l'année, ceci malgré le fait que les risques conjoncturels se sont sensiblement accrus depuis le milieu de l'année en raison de l'extension de la crise hypothécaire américaine aux marchés des crédits internationaux et d'une hausse massive des prix du pétrole.

Cependant, pour les pays industrialisés, les indicateurs conjoncturels des derniers mois laissent présager un fléchissement du rythme d'expansion pour le 4ème trimestre 2007. En conséquence, il faut s'attendre, en 2008, à un ralentissement de la croissance mondiale, même si celle-ci ne devrait pas trop souffrir de la crise internationale du crédit. La bonne situation financière des entreprises, les niveaux d'emploi élevés dans de nombreux pays et les fortes impulsions données par les économies émergentes devraient continuer à jouer un rôle de soutien à la croissance de l'économie mondiale.

Pour les Etats-Unis, les perspectives conjoncturelles semblent être plus mitigées par le fait que l'économie devrait encore subir pendant plusieurs mois les effets de la crise immobilière d'une part et, d'autre part, d'une progression de la consommation des ménages moins marquée que durant les dernières années. Les analystes estiment que l'économie américaine devrait toutefois parvenir à éviter la récession et enregistrer une croissance du PIB de l'ordre de 2% en 2008. Dans la zone euro, la conjoncture devrait perdre également de sa vigueur en 2008 mais on estime que la croissance devrait rester relativement ferme du fait de la forte demande intérieure.

Evolution conjoncturelle pour la Suisse

En Suisse, la croissance économique a été dynamique jusqu'en automne 2007. En données non annualisées, la progression du PIB au cours du 3ème trimestre 2007 a été de 0,8% par rapport au trimestre précédent. Les indicateurs concernant la marche des affaires ont affiché une bonne tenue jusqu'à la fin novembre, ce qui n'a pas été le cas en général dans l'Union européenne. Compte tenu de l'évolution favorable au cours du 2ème semestre, la croissance du PIB suisse sur l'ensemble de l'année 2007 devrait atteindre 2,8%, chiffre légèrement supérieur aux prévisions de septembre dernier (2,6%). En Suisse, l'évolution conjoncturelle favorable qui a marqué les années 2004-2007 aura ainsi généré une croissance annuelle moyenne de 2,7% environ alors que celle-ci n'avait atteint que 0,5% entre 2001 et 2003, en moyenne annuelle également.

L'économie suisse ne pourra pas échapper au refroidissement de l'économie mondiale qui se dessine. Toutefois, les effets négatifs de la crise du crédit sur la conjoncture mondiale en général et sur la Suisse en particulier, restent encore difficiles à évaluer. Dès lors, les fortes expansions enregistrées jusqu'ici, en particulier pour ce qui touche aux exportations et aux investissements en biens d'équipements, devraient être suivies par une année de croissance moins vigoureuse en 2008. En revanche, la consommation privée devrait pouvoir continuer à progresser fortement du fait de la bonne santé du marché du travail. Dans ces conditions, on estime à 1,9% pour 2008 et 1,7% pour 2009 le taux de croissance du PIB.

En 2007, la progression de l'emploi en équivalents-plein-temps devrait avoisiner les 2,5%. Ainsi, entre la fin 2006 et la fin 2007, environ 73.000 emplois en équivalents-plein-temps auront été

créés. La courbe positive de l'emploi devrait peu à peu s'infléchir en 2008 et 2009 pour atteindre 1,5% et respectivement 0,5% en moyenne annuelle. Le recul du taux de chômage (corrige des variations saisonnières) devrait progressivement s'arrêter en 2008. Pour 2008 et 2009, on s'attend à une moyenne annuelle du taux de chômage de 2,5% contre 2,8% en 2007.

Le risque d'inflation reste modéré malgré le renchérissement plus élevé des derniers mois, suite aux hausses successives des prix des matières premières. A ce jour, rien n'indique une progression de l'inflation à large échelle en raison notamment de la vive concurrence qui s'exerce sur de nombreux marchés et qui devrait continuer à juguler l'évolution des prix. De plus, le ralentissement conjoncturel attendu à l'échelle internationale devrait également contribuer à apaiser les craintes d'inflation et devrait même avoir tendance à freiner la hausse des prix des matières premières. Bien que la hausse des prix à la consommation devrait être de 1,6% en Suisse en 2008, et donc nettement plus élevée qu'en 2007 (0,7%), elle devrait retomber à 1% en 2009, compte tenu d'une évolution de l'inflation sous-jacente qui devrait rester modérée.

Economie neuchâteloise

Soutenue par la demande mondiale et par des importations en forte croissance, l'industrie neuchâteloise a tourné à plein régime pendant l'année 2007. Dans toutes les branches de l'industrie, la marche des affaires a été excellente et n'a pas manifesté de signe de ralentissement.

Les exportations du canton ont enregistré un accroissement de 17,5%. Selon la statistique trimestrielle de l'emploi (STATEM), le nombre d'emplois en équivalents-plein-temps est passé de 69.700 au troisième trimestre de 2006 à 71.900 au troisième trimestre de 2007, soit une augmentation de 2200 unités, représentant un taux de 3,2%.

Quant au chômage, il a poursuivi son repli, passant de 4,1% en 2006 à 3,4% en 2007 (moyenne annuelle). A l'instar de la Suisse, le recul du taux de chômage devrait progressivement ralentir en raison de l'évolution de la conjoncture internationale.

Activités du service

Activités générales

En dehors des activités mentionnées ci-après, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de tâches générales nombreuses et diverses parmi lesquelles il convient, entre autres, de citer:

- Réponses à des procédures de consultation à caractère économique (une quinzaine en 2007);
- Réponses à des questions, motions, postulats, etc.;
- Information;
- Etudes de dossiers;
- Evaluations de projets de diverses natures;
- Représentations dans divers organismes (CCSO, Genilem, CapitalProximité, BioAlps, etc.);
- Participation à des groupes de travail;
- etc.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel

Fondé le 24 avril 2003, Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA a entamé en 2007 sa cinquième année d'activité.

Au cours de cet exercice, l'Etat a soutenu les activités de Neode par une subvention de 900.000 francs à laquelle s'est ajoutée la prise en charge de locaux vides dans le bâtiment des Eplatures,

d'une surface d'environ 555 m² pour un montant de 115.746 francs (6 mois). La réduction de subvention de 10% appliquée en 2006 n'a pas été reconduite.

Au cours de l'année 2007, Neode a accueilli deux nouvelles start-up (sociétés soutenues économiquement), deux nouveaux résidents et une nouvelle antenne, ceux-ci payant leur loyer au prix coûtant. Trois start-up ont réussi leur incubation et sont maintenant résidentes du parc. A la fin de l'année, Neode a enregistré la première faillite d'une société soutenue dans le cadre de l'incubateur.

A ce jour, 11 dossiers sont en cours d'évaluation pour entrer dans l'Incubateur.

Le parc accueillait, en fin d'année, 24 sociétés représentant l'équivalent d'une septantaine d'emplois à plein temps.

Les démarches avec le canton et la société Silatech SA (propriétaire des locaux) visant à transférer la gérance des locaux du bâtiment des Eplatures à Neode SA se sont poursuivies et se sont concrétisées par la signature d'une convention entre les deux entités. Le but de cette démarche était de faciliter la gestion des locaux pour permettre une meilleure adéquation par rapport aux besoins des sociétés. Afin d'équiper certains locaux en salles blanches, Neode a bénéficié d'un soutien financier de 500.000 francs de la part de la Loterie romande.

Dans le but d'évaluer les activités de Neode après cinq ans et de contrôler leur conformité avec les objectifs fixés dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil de 2003, le Conseil d'Etat a mandaté le contrôle cantonal des finances pour effectuer un audit de la société.

Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Le canton de Neuchâtel finance les activités de Finergence par un montant annuel de base de 300.000 francs. La réduction de 10% opérée en 2006 en raison des difficultés financières de l'Etat n'a pas été reconduite pour 2007.

Le chef du service de promotion économique participe au Conseil de la Fondation qui comprend huit membres, soit trois représentants de l'Etat et trois représentants des donateurs privés. De plus, deux sièges ont été attribués aux anciens membres de Sovar à la suite de la fusion des deux fondations.

Trois membres privés, entrés dans la Fondation en 2004 et 2005, soutiennent Finergence par un versement de 20.000 francs pendant 3 ans et participent également au Conseil.

Les nombreuses démarches entreprises auprès du secteur privé pour renforcer les moyens financiers de la Fondation n'ont rencontré aucun succès. Compte tenu du fait qu'une contribution privée ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie consistante de la part de Finergence, ces démarches s'avèrent particulièrement difficiles.

Parmi les projets évalués durant l'année 2007, un seul a répondu aux critères d'octroi fixés par le règlement de la Fondation. Il a bénéficié d'un prêt de 100.000 francs. Par ailleurs, un prêt complémentaire de 50.000 francs a été octroyé à une entreprise pour réaliser la seconde étape de son projet. Afin d'améliorer l'expertise, une grille d'évaluation a été adoptée.

Depuis sa création en 2003, Finergence a soutenu douze projets pour une somme globale de 1.115.000 francs. Une entreprise, qui avait bénéficié d'un prêt de 60.000 francs, a été déclarée en faillite; l'assainissement d'une autre a entraîné une perte de 38.528 francs. Par ailleurs, un prêt a été entièrement remboursé, un autre en partie et deux ont été partiellement convertis en actions.

Des réflexions ont été conduites au sein du Conseil de fondation afin d'examiner les perspectives d'évolution de Finergence et d'éventuelles collaborations dans le cadre de l'Arc jurassien.

CSEM – Division temps-fréquence (division O)

L'Observatoire cantonal (ON) a été créé par le décret du 18 mai 1858. Il avait principalement pour tâche d'effectuer des recherches et des développements dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et des techniques apparentées. L'Observatoire avait en outre la mission explicite de collaborer avec l'industrie en vue de favoriser le développement de l'économie cantonale.

Par décret du 25 avril 2007, l'Observatoire a été intégré au CSEM au 1^{er} juillet 2007 (pour plus de détails sur cette intégration, voir le chapitre 5 du présent rapport). L'intégration s'est faite sous la forme d'une nouvelle division temps-fréquence (division O). La direction de cette division est assurée par l'ancien directeur de l'Observatoire.

Au CSEM, les divisions sont organisées selon un schéma proche des "business units" relativement indépendantes (la responsabilité de la stratégie, de l'acquisition des projets, de la réalisation des projets et de la tenue des objectifs financiers est dévolue au chef de la division). L'intégration de l'ON au CSEM n'a dès lors par nécessité de remaniements structurels profonds.

Bien qu'une partie importante des projets, dont les plus novateurs et futures sources de revenus potentiels, ait été transférée au Laboratoire temps-fréquence (LTF) de l'Université, l'intégration de l'Observatoire au CSEM amène des possibilités nouvelles de développement de ses activités, principalement dans le domaine des lidars et de la miniaturisation des horloges atomiques.

Les activités de recherche ont donc été focalisées sur les horloges atomiques au Césium (jet thermique) spatiales, sur les horloges compactes pour lesquelles de nombreuses applications industrielles sont émergentes, sur les techniques de stabilisation de laser en spectroscopie atomique et dans le domaine des masers à cavité chargée.

Ces résultats ont en outre permis le démarrage d'une activité industrielle de production d'horloges atomiques à jet de césium dans une entreprise de la place neuchâteloise et ainsi amener à la nouvelle division un nouveau partenaire industriel dans le cadre des projets ESA.

Le rapport annuel 2007 du CSEM et de la division O sera disponible à l'adresse www.csem.ch/fs/annualreports.htm.

Office de cautionnement

Le cautionnement en faveur des PME a subi une profonde modification depuis que le Conseil fédéral a adopté, le 27 juin 2007, la loi fédérale et l'ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Ces textes sont entrés en vigueur le 15 juillet 2007, remplaçant l'arrêté fédéral du 22 juin 1949. Le Conseil fédéral répond par cette loi à un mandat parlementaire. La nouvelle loi rationalise le système de cautionnement, le professionnalise et le rend plus attrayant pour les PME. L'objectif du nouveau système de cautionnement est de tripler ces quatre prochaines années le volume des cautionnements. La Confédération renforce également son engagement financier: elle participe désormais à hauteur de 65% aux pertes des organisations de cautionnement, contre 50 à 60% précédemment. La limite maximale des cautionnements passe de 150.000 à 500.000 francs et les contributions aux frais d'administration seront portées à 3 millions de francs maximums par année, contre 200.000 francs actuellement. L'objectif de la réforme est aussi que les grandes banques, qui avaient quitté le cautionnement dans les années 90, adhèrent à nouveau au système, condition essentielle à la survie du cautionnement en Suisse. Ce redéploiement entraîne une réduction du nombre des organisations régionales de cautionnement, qui passent de 10 à 4, dont la Coopérative romande de cautionnement (CRC-PME), à Pully, à laquelle est rattaché le canton de Neuchâtel.

La CRC-PME, reconnue le 28 juin 2007 par le DFE, a été initiée à l'instigation de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), consciente que le système de cautionnement était d'une importance capitale pour les PME romandes.

La CDEP-SO a alors mandaté un groupe de travail chargé de proposer un modèle regroupant, sous une seule entité, les activités des coopératives régionales de cautionnement des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Un plan d'affaires a été réalisé par le groupe de travail, puis validé par la CDEP-SO et par le SECO. La nouvelle centrale romande a été juridiquement constituée le 18 juillet 2007, avec siège à Pully. Il s'agit d'un centre unique de gestion de l'ensemble des cautionnements pour les 5 cantons concernés. Outre la reprise des engagements actuels des coopératives régionales, la CRC-PME est notamment en charge des processus d'approbation des dossiers de cautionnement, d'établissement des contrats, de l'évaluation des risques et du recouvrement des pertes. Elle a également un rôle d'interface avec la Confédération.

L'organisation prévue est la suivante: la CRC-PME est appuyée dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité, les antennes cantonales. Pour le

canton de Neuchâtel, c'est l'Office de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM), devenu, par modification de ses statuts le 3 juillet 2007, la société coopérative "NEuchâtel Interface PME" qui joue ce rôle d'antenne cantonale, avec pour tâches principales la promotion et le développement régional du cautionnement, les contacts avec les PME et les établissements bancaires du canton, l'élaboration des dossiers, les préavis de cautionnement et les relations avec l'Etat. La CRC-PME a prévu de participer au financement des antennes cantonales en fonction du nombre de dossiers traités.

Selon les statuts de la CRC-PME, peuvent devenir sociétaires les collectivités publiques, les organismes économiques et les antennes cantonales (les actuelles coopératives cantonales de cautionnement). Les parts sociales initiales de la CRC-PME ont été souscrites principalement par les coopératives cantonales de cautionnement qui ont transféré en contrepartie des fonds propres sous la forme de liquidités et de titres. Ces fonds propres couvrent, d'une part, les risques sur les dossiers de cautionnement en cours et, d'autre part, ceux sur les engagements à venir. Pour Neuchâtel, c'est la nouvelle société coopérative "NEuchâtel Interface PME" qui a apporté les fonds en souscrivant des parts sociales pour devenir membre de la CRC-PME. Selon le plan de financement accepté par le SECO et les objectifs fixés au cautionnement, le capital apporté par la coopérative neuchâteloise (900.000 francs) devrait suffire jusqu'en 2010. A partir de 2011, en fonction des objectifs fixés, une recapitalisation à hauteur de 300.000 francs devra être envisagée.

En plus des antennes cantonales, les cantons eux-mêmes sont membres fondateurs de la CRC-PME.

Il convient de mentionner ici une autre incidence de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises : les établissements bancaires ne peuvent plus être sociétaires des coopératives de cautionnement, ni au niveau de la Centrale romande, ni à celui des antennes cantonales. Comme la Banque cantonale neuchâteloise détenait des parts sociales de l'ONCM (pour un montant de 306.450 francs), elle en a fait don à la coopérative neuchâteloise qui a pu utiliser ce montant pour apporter une partie de son capital à la CRC-PME.

Notons encore que, conformément aux statuts de la centrale romande, chaque canton partenaire (antenne cantonale et Etat) dispose de trois représentants dans le conseil de la CRC-PME, dont deux doivent émaner des milieux économiques ou professionnels.

Créée en juillet 2007, la CRC-PME a déjà eu l'occasion de traiter de nombreux dossiers de PME romandes durant le deuxième semestre 2007. 87 cautionnements ont été accordés, représentant un engagement total de près de 13 millions de francs. Pour le canton de Neuchâtel, 6 dossiers ont été acceptés, pour un total cautionné de 1.375.000 francs.

Capitalproximité

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres cantons, en particulier le canton de Vaud, le Conseil d'Etat avait pris la décision de soutenir Capitalproximité. Cette institution constitue une plate-forme de rencontre entre investisseurs et entreprises qui recherchent des moyens de financement. Jusqu'à la fin de l'année 2007, le service de promotion économique a été représenté au sein des organes de l'institution. Pour Capitalproximité, 2006 et 2007 ont été des années de transition. Des changements sont intervenus au niveau de la direction et une nouvelle orientation a été donnée à l'institution suite à une étude confiée par le comité à un consultant

Au terme de l'exercice 2006, il avait été décidé d'effectuer une évaluation des perspectives de Capitalproximité, la collaboration avec cette institution ayant jusque-là porté peu de fruits. La situation n'ayant pas évolué entre-temps, il a été décidé d'interrompre le soutien à cette organisation.

Genilem Arc jurassien

Les activités de Genilem sont soutenues financièrement par des entreprises et les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le canton a également soutenu financièrement cette organisation jusqu'en 2007 et le service de promotion économique a représenté l'Etat au sein du comité de l'association.

Les activités de Genilem seront examinées dans le cadre d'une évaluation globale des divers organismes participant à des actions de promotion économique dans le canton de Neuchâtel et dans la perspective de collaboration avec d'autres entités dans l'objectif de regrouper les forces et d'éviter des doublons.

BioAlps

Le canton de Neuchâtel fait partie, depuis 2003, de l'association BioAlps. Cette dernière regroupe les cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Vaud, dans le but de mettre en valeur et de renforcer leurs atouts dans le domaine des sciences de la vie. L'association regroupe, outre les promotions économiques des différents cantons, les laboratoires et instituts de R&D des hautes écoles et universités. L'Université de Neuchâtel et le CSEM ont officiellement rejoint l'association en 2004. BioAlps met notamment sur pied des stands communs permettant à des PME et des start-up de se présenter, à coûts réduits, lors de salons et d'événements internationaux.

Cette association, en partenariat avec le quotidien L'Agefi, a décidé de publier, dès 2007 et trois fois par année, une Newsletter intitulée Life Sciences qui est distribuée en même temps que l'Agefi ainsi que par mailing à un grand nombre d'acteurs des sciences de la vie (entreprises, institutions, laboratoires et autorités politiques). Chaque Newsletter offre la possibilité à un canton membre de présenter quelques entreprises phares dans le domaine biomédical installées sur son territoire.

La première Newsletter est parue en janvier 2007 et le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du service de promotion économique, a permis aux sociétés Baxter Bioscience Manufacturing Sàrl, Celgene International Sàrl et Kyphon Sàrl, de présenter leurs activités dans le canton de Neuchâtel et d'expliquer brièvement les raisons qui les ont poussées à s'installer dans ce canton ainsi que ce que cet état de fait leur apporte.

CCSO

La présidence de la Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM a été assumée par le chef du Département de l'économie jusqu'au terme de l'année 2007. Le secrétariat de l'association a été assuré par le service de promotion économique. Dès 2008, c'est le canton de Genève qui présidera la Communauté d'action.

Créée en 1991 dans le cadre d'un programme d'impulsion de la Confédération, le CCSO a bénéficié d'un soutien des cantons jusqu'à la fin de l'année 2007. Dans le courant de cette année, un programme de transfert de technologie a été mis sur pied sur la base d'une collaboration entre Alliance et le CCSO et dans le cadre d'un projet soutenu par la Nouvelle politique régionale qui prendra en charge la moitié des frais d'exploitation du CCSO.

CDEP-SO

Le chef du Département de l'économie a également assuré, jusqu'à la fin de l'année couverte par le présent rapport, la présidence de la Conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO). A partir de 2008, c'est le canton de Genève qui en reprendra la présidence.

Pour sa part, le chef du service de promotion économique est membre de la Commission des chefs de services qui constitue l'organe opérationnel de ladite conférence.

Au cours de l'année 2007, la Conférence des chefs de Département s'est réunie à 3 reprises et la Commission des chefs de service 7 fois.

Les principaux thèmes abordés dans le cadre de cette conférence ont été la création des plates-formes thématiques (microtechniques, sciences de la vie et technologies de l'information et de la communication), des réflexions concernant la promotion de l'image commune de la CDEP-SO, la collaboration en matière de promotion économique exogène, les questions liées à l'introduction de la Nouvelle politique régionale et la mise sur pied de la Coopérative de cautionnement.

Le projet des plates-formes thématiques a fait l'objet d'une demande de soutien dans le cadre de la Nouvelle politique régionale au même titre que les activités de transfert de technologie. Une décision formelle du SECO est attendue au début de l'année 2008.

Location Switzerland (promotion de la place économique suisse)

Le service de promotion économique a poursuivi sa participation aux travaux du groupe de travail mandaté par la Conférence des chefs des Départements de l'économie publique (CDEP) pour examiner le projet de réorganisation des différents organismes chargés de la promotion de la place économique suisse. La Confédération a suivi la proposition des cantons, exprimée dans le cadre de la CDEP, de rattacher à l'avenir Location Switzerland à Business Network (OSEC) au lieu de Suisse Tourisme.

En 2007, les travaux du groupe de travail ont consisté à définir une répartition des tâches optimales entre Business Network (OSEC) et les promotions économiques des cantons et de définir une structure de gouvernance adéquate.

Pôles de développement économique et terrains industriels

Les travaux visant à concrétiser les pôles de développement économique dans le canton se sont poursuivis en particulier pour les Pôles de développement économique du Littoral ouest et est. A Boudry, après que la réalisation de la première étape du Pôle de développement économique du Littoral ouest est arrivée à son terme en permettant l'implantation de la société Celgene International Sàrl, la réalisation de la deuxième étape a atteint une phase concrète grâce à la possibilité qui s'est présentée pour l'Etat d'acheter une surface de terrain de plus de 75.000 m² à la commune de Neuchâtel. Les démarches destinées à mettre en œuvre le Pôle de développement économique du littoral est à Marin se sont poursuivies. Un mandat sera confié à un aménageur afin d'évaluer le site le plus adéquat pour l'implantation du pôle de développement.

MicronArc

Dans le cadre des objectifs du Conseil d'Etat de fonder la stratégie du développement économique du canton sur les microtechniques, le service de promotion économique a poursuivi, en collaboration avec la FSRM et une agence de communication, ses travaux destinés à mettre sur pied une plate-forme de communication des micro et nanotechnologies. Cette plate-forme, appelée MicronArc, s'inscrit dans la collaboration intercantonale au sein de la CDEP-SO (Conférence des chefs des Départements de l'économie de Suisse occidentale) qui a décidé de créer diverses plates-formes de communication, à l'instar de BioAlps, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ainsi que dans celui des microtechniques. Le canton de Neuchâtel a été désigné pour assumer la responsabilité de la plate-forme microtechnique.

Cette plate-forme, qui comprend notamment l'élaboration d'un site Internet présentant les divers instituts de R&D, le tissu microtechnique de la région et la participation à diverses manifestations en Suisse et à l'étranger, est entrée dans sa phase de réalisation concrète. Elle a été inaugurée par le chef du Département de l'économie à l'occasion du salon Espace professionnel de la microtechnique (EPMT) au Palais de Beaulieu le 6 juin, à l'occasion duquel un stand MicronArc a été organisé.

MicronArc fait partie de trois plates-formes thématiques qui ont fait l'objet d'une demande de soutien par la CDEP-SO dans le cadre de la Nouvelle politique régionale.

Aresa SA

Le dossier Aresa a été transféré du Département de la gestion du territoire au Département de l'économie à la fin de l'année 2006. Le chef du Département de l'économie et le chef de service de promotion économique sont devenus membres du Conseil d'administration de la société. La participation annuelle de 100.000 francs aux frais d'exploitation est dès lors à la charge du fonds de promotion de l'économie.

Par ailleurs, afin de permettre la réalisation de la sixième étape du développement de l'aéroport, le canton a augmenté sa participation au capital d'Aresa de 400.000 francs.

Manifestations

Comme auparavant, le service de promotion économique a organisé la journée officielle du canton à la Foire de Bâle qui s'est tenue le 17 avril.

Parmi les manifestations importantes dans le canton de Neuchâtel, le service de promotion économique a notamment soutenu financièrement la 7^{ème} édition du Festival du film fantastique (NIFF) qui s'est déroulée du 3 au 8 juillet ainsi que le Congrès international de chronométrie qui s'est tenu du 26 au 27 septembre à Colombier.

Commissions et groupes de travail

Le service de promotion économique est représenté dans diverses commissions, parmi lesquelles:

- La commission d'experts en matière de main d'œuvre étrangère;
- La commission tripartite cantonale;
- La commission cantonale du logement;
- Le conseil des transports;
- La communauté de travail pour l'aménagement du territoire;
- Le comité de Tourisme neuchâtelois;
- La commission consultative du Conseil d'Etat chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie;
- La commission consultative pour les questions d'ordre économique.

La commission consultative pour les questions d'ordre économique, dont le service de promotion économique assure le secrétariat, ne s'est pas réunie durant l'année 2007. Les contacts avec l'économie privée ont été assurés par le biais du Développement économique neuchâtelois.

Fonds de promotion de l'économie

Les tableaux qui suivent font état du nombre de projets soutenus par les différents organismes de promotion économique et du coût des soutiens accordés.

Nombre de projets soutenus par les divers organismes participant aux actions de promotion économique

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PREN/DEN - Activités industrielles et de service proches de la production	29	25	29	47	33*	9*
PREN - Projets d'entreprises hôtelières	1	1	0	0	0	1
PREN - Projets inter-entreprises	1	4	2	0	0	0
PREN - Projets touristiques et manifestations	14	12	15	12	10	14
ONCM	2	10	7	10	10	6
Neode	0	4	5	5	1	2
Finergence	0	2	4	6	1	2
Total projets soutenus	47	58	62	80	55	34

*depuis le début du deuxième semestre 2006, le soutien des projets relatifs à des activités industrielles, ainsi qu'à des activités de service proche de la production est de la compétence de Den Sàrl.

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise - nombre de projets, investissements potentiels, par districts, Année 2007

District	Coûts des aides 2007		Coûts des aides 2003-2007	
	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	349'115	8.69	10'833'771	29.32
Boudry	1'276'792	31.79	6'769'903	18.32
Val-de-Travers	248'660	6.19	1'497'997	4.05
Val-de-Ruz	642'280	15.99	1'711'180	4.63
Le Locle	1'083'257	26.97	12'981'045	35.14
La Chaux-de-Fonds	416'734	10.37	3'011'849	8.15
Intercantonal	-	-	139'465	0.38
Totaux	4'016'838	100.00	36'945'209	100.00

MOYENS FINANCIERS DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DE 2002 à 2007

Rubrique comptable	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Biens, services et marchandises	301'123	441'721	767'462	495'042	845'822	619'747
Frais liés aux terrains industriels	100'000	502	324'328	90'000	395'800	207'800
Mandats, expertises, études	199'845	439'593	442'414	405'000	450'000	411'311
Frais de gérance et divers	1'278	1'627	720	42	22	636
Amortissements	0	0	0	0	0	0
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	0	0	0	0
Subventions accordées	8'121'962	11'299'952	9'848'605	7'315'796	6'500'898	5'065'888
Subsides divers aux communes	0	55'200	319'006	0	270'000	286'800
Mesures de soutien	5'144'693	8'099'067	6'542'084	4'028'916	4'656'648	1'999'588
Pertes sur cautionnements et prêts	0	685'000	954'000	1'618'500	126'000	675'000
Pertes s/cautions à office de cautionnement	0	0	4'619	44'353	0	0
Création d'emplois	2'458'673	1'942'583	1'642'130	1'356'527	1'302'250	1'912'100
Subventions tourisme	518'596	518'102	386'766	267'500	146'000	192'400
Contributions	0	-649'000	0	-173'690	-15'524	-17'500
Remboursement de subventions	0	-649'000	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	-173'690	-15'524	-17'500
Total des charges	8'423'085	11'092'673	10'616'067	7'637'148	7'331'196	5'668'136
Promotion économique endogène						
Projet Interreg II	0	0	0	0	0	0
Interreg	29'753	30'000	0	0	0	0
N.Tec - Promotion endogène	1'482'290	0	0	0	0	0
Parc scientifique et technologique	0	1'199'891	1'200'000	1'200'000	1'080'000	1'200'000
Institutions soutenues N.Tec	0	0	0	0	0	0
Diverses institutions économiques	29'600	293'091	309'364	365'296	423'426	488'149
Total des charges	1'541'643	1'522'982	1'509'364	1'565'296	1'503'426	1'688'149
Promotion économique exogène						
Promotion industrielle (anc. struct.)	1'122'873	0	0	0	0	0
Promotion économique NE-VD (Dews)	1'874'187	1'916'753	2'000'000	2'000'000	2'000'000	1'700'000
Développement économique Neuchâtel (DEN)	898'800	1'190'700	1'200'000	1'200'000	1'180'000	1'380'000
Total des charges	3'895'860	3'107'453	3'200'000	3'200'000	3'180'000	3'080'000
Coût total	13'860'587	15'723'108	15'325'431	12'402'444	12'014'622	10'436'284
Comptes de l'Etat (charges brutes)	1'504'837'915	1'588'287'825	1'665'595'366	1'723'688'487	1'755'114'700	1'789'367'700
Coût en % par rapport aux comptes	0.92%	0.99%	0.92%	0.72%	0.68%	0.58%

* % par rapport au budget 2007 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

Aide aux régions de montagne

L'année 2007 constitue la dernière année d'application de la LIM. Cette législation sera remplacée, dès le 1^{er} janvier 2008, par la Nouvelle politique régionale.

Pour 2007, la Confédération a alloué un montant de 2,7 millions de francs pour soutenir des investissements dans les 3 régions de montagne de notre canton.

Les aides octroyées se répartissent de la façon suivante:

- | | | |
|--|-----|-----------|
| • Association Centre-Jura (2 projets): | Fr. | 671.000.– |
| • Association Région Val-de-Travers (5 projets): | Fr. | 766.000.– |
| • Association Région Val-de-Ruz (2 projets): | Fr. | 928.000.– |

A ces crédits, il convient d'ajouter un montant de 335.000 francs qui a été prélevé sur la "réserve cantonale" pour soutenir un projet d'importance pour le développement régional.

Dix demandes d'aide LIM ont ainsi été ratifiées en 2007 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) dans le but de financer des infrastructures. Ces projets devraient représenter des investissements totaux d'environ 19,4 millions de francs.

L'année 2007 a vu huit projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 11,4 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 2.234.000 francs. Enfin, quatre requêtes ont fait l'objet d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre 2,6 millions de francs.

En matière d'aides financières pour le soutien des activités des secrétariats des associations régionales, la Confédération a octroyé au canton, par décision du 7 février 2007, un montant de 173.000 francs pour l'année 2007. La part du canton de Neuchâtel s'est élevée à 90.000 francs. Quant au canton de Berne, il a contribué au financement de l'Association Centre-Jura à hauteur de 20.000 francs. Ces subventions, d'un montant total de 283.000 francs, ont été réparties de la façon suivante entre les trois régions de montagne du canton:

- | | | |
|--------------------------------------|-----|-----------|
| • Association Centre-Jura: | Fr. | 84.900.– |
| • Association Région Val-de-Travers: | Fr. | 113.200.– |
| • Association Région Val-de-Ruz: | Fr. | 84.900.– |

Office de la statistique

Les travaux de restructuration et de réorganisation du service de promotion économique ont permis à l'office de la statistique (STAT) d'examiner et de clarifier son rôle, ses missions et ses activités sous l'angle de la gestion des prestations de l'Etat de Neuchâtel (Gespa). Dans cette optique, les objectifs stratégiques et les missions de l'office ont été actualisés et redéfinis, de même que les bases légales et les entités internes et externes de l'administration cantonale qui sont en contact avec ce dernier.

Dans le domaine de la statistique scolaire, la collaboration instaurée depuis 2006 avec le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) s'est poursuivie et même intensifiée. L'office de la statistique a ainsi rencontré plusieurs services et offices (SEO, SFPL, BLAN et SOSP) du DECS dans le but d'écouter et d'examiner leurs besoins et leurs attentes en termes de statistiques. Des colloques réguliers entre l'office et le Bureau de l'informatique scolaire (BIS) permettent d'aborder et de suivre les différents projets communs de façon positive et constructive. En outre, les principales statistiques scolaires cantonales sont désormais distinctement intégrées dans le mémento statistique du canton.

Dans le domaine de la statistique, le recours à des logiciels métiers et à des applications spécialisées est indispensable. Dans le but de maintenir et d'optimiser ses compétences, l'office de la statistique a choisi de compléter la suite de logiciels SAS. A l'aide d'outils performants, l'office peut ainsi mieux répondre aux sollicitations et demandes des différents usagers: analyse de grandes bases de données, optimisation et automatisation de procédures récurrentes. Une

collaboration avec le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) a permis d'acquérir une application de cartographie statistique sur Internet, dont les résultats seront consultables en ligne dès la mi-2008.

Pour l'office de la statistique, l'année 2007 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers dont les plus importants méritent une mention particulière.

Harmonisation des registres

En vue notamment du prochain recensement fédéral de la population (en 2010), l'office de la statistique a été désigné par le Conseil d'Etat comme organe de coordination, d'application des mesures d'harmonisation et de contrôle de qualité des données. La loi fédérale sur l'harmonisation des registres du 23 juin 2006 et l'ordonnance y relative du 21 novembre 2007 entreront en vigueur dès le premier janvier 2008.

Compte tenu de l'ampleur de ce projet, l'office de la statistique a créé une structure de pilotage, formée de plusieurs acteurs-clés: service du traitement de l'information (STI), Contrôle des habitants de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG). La coordination et le pilotage de ce projet sont assurés par l'office de la statistique mais les compétences spécifiques de chacune des entités sont exploitées dans différents groupes de travail fédéraux : plate-forme informatique sedex (CEG), nouveau numéro d'assuré (STI), numérotation physique des logements (office de la statistique et Ville de La Chaux-de-Fonds).

Le nouveau site Intranet de l'Etat de Neuchâtel permet de diffuser les informations aux services et offices concernés, de même qu'aux communes neuchâteloises.

Etant donné que les communes du canton ont un important rôle à jouer dans ce projet, une attention particulière leur est accordée, en termes d'accompagnement et de suivi. Dans le courant de l'automne 2007, toutes les communes ont ainsi été formées à l'utilisation d'une application informatique spécifique pour le nettoyage et la validation des données qui concernent les rues, les bâtiments et les logements situés sur leur territoire. Chaque commune a également validé la liste de ses rues et leurs attributs géographiques. Suite à une formation ad hoc, la saisie de la statistique fédérale de la construction est désormais réalisée par voie électronique par toutes les communes neuchâteloises, dès la fin 2007.

Perspectives démographiques régionales

Dans le cadre de la collaboration entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud, le Département neuchâtelois de l'économie, au travers de son office de la statistique, a mandaté le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (SCRIS) pour qu'il établisse des perspectives démographiques cantonales. Après une diffusion en 2006 des premiers résultats, l'actualisation des données a été effectuée en 2007. À cette fin, plusieurs services et offices de l'administration neuchâteloise ont été sollicités pour étayer et valider les hypothèses de travail des démographes vaudois. Des perspectives dérivées en matière de population scolaire ont également été réalisées en collaboration avec différents services du DECS. Les deux rapports seront diffusés en 2008.

Flux de contribuables dans le canton

Suite à une question au Grand Conseil, en collaboration avec le DJSF, une étude sur les flux de contribuables a été établie, portant sur l'année 2005. L'un des buts de cette analyse était d'examiner si l'on pouvait constater un exode fiscal de gros contribuables. Les principaux résultats ont été présentés au Grand Conseil en novembre 2007 et à la Chambre de commerce et de l'industrie (CNCI).

Enquête statistique sur les soins à domicile

A la demande du service de la santé publique (SCSP), dans le but d'évaluer les besoins de soins à domicile des personnes âgées de 65 ans ou plus, l'office de la statistique a élaboré un plan de

sondage complexe dans le but de disposer d'un échantillon de cette population. Un tirage aléatoire de 1700 personnes, stratifié selon l'âge, le sexe et le type de prise en charge (aucune prise en charge, soins à domicile, établissement médico-social) a été réalisé sur la base d'un registre exhaustif de la population des plus de 65 ans. A cette fin, des listes de pensionnaires d'EMS et de personnes bénéficiant de soins à domicile ont dû être récoltées auprès des établissements concernés pour compléter la base de données personnes du canton (BDP).

Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ)

L'année 2007 marque la fin de la première phase "expérimentale" de 3 ans de l'Observatoire statistique transfrontalier qui consistait à établir un état des lieux d'avant l'entrée en vigueur de la deuxième phase des accords bilatéraux intervenue le 1^{er} juin 2004 et à acquérir un savoir-faire "transfrontalier" concernant le travail en commun d'offices statistiques français et suisses.

Dans ce sens, l'OSTAJ a poursuivi l'analyse des domaines prioritaires dans l'espace jurassien franco-suisse. En effet, l'OSTAJ a effectué, au cours du premier trimestre 2007, une analyse cartographique de l'Arc jurassien (Aperçu cartographique de l'Arc jurassien) dans des thématiques diverses, telles que le nombre d'exploitations agricoles, l'emploi dans les domaines de la mécanique de précision et la métallurgie, le commerce de détail, etc.

Dans le deuxième semestre de l'année 2007, l'OSTAJ a réalisé sa cinquième publication portant sur le développement économique de l'Arc jurassien franco-suisse. Cette analyse, fondée sur les dernières données harmonisées disponibles, apporte un diagnostic économique des structures de l'économie jurassienne dans sa dimension transfrontalière. Cette fiche thématique a fait l'objet d'une conférence de presse en décembre 2007.

L'OSTAJ a également procédé en 2007, en collaboration avec le SITN, à l'évaluation d'un projet de cartographie statistique qui permettra de visualiser les informations statistiques de façon dynamique et interactive. La réalisation de ce projet est prévue pour le début de l'année 2008.

En outre, l'année 2007 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers:

- Afin d'assurer une pérennité à ce projet, l'OSTAJ s'est activé, durant l'année 2007 à chercher de nouveaux moyens de financement;
- L'OSTAJ a participé à l'élaboration des indicateurs de contexte pour le compte du programme INTERREG IV;
- En matière de statistique de frontaliers, l'OSTAJ a multiplié les discussions avec l'OFS et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Franche-Comté (DRTEFP) pour approfondir les sources des statistiques des frontaliers;
- Conception des indicateurs spécialisés permettant un suivi régulier des évolutions entraînées dans l'espace transfrontalier jurassien par la mise en œuvre des accords bilatéraux;
- Mise à jour des données présente sur le site Internet de l'OSTAJ (www.ostaj.org);
- Organisation et tenue de réunions régulières, en France et en Suisse, des membres de l'OSTAJ et participation à des manifestations et à des groupes de travail (Conseil de la CTJ, comité de suivi INTERREG IV, etc.).

Statistique scolaire

Depuis le 1^{er} juillet 2006, l'office de la statistique est responsable de l'élaboration et de la diffusion de la statistique scolaire et de la formation. Dans ce cadre, les activités suivantes méritent une mention particulière:

- Recensement annuel des élèves et des classes: l'outil principal sur lequel repose ce recensement est le système d'information CLOEE du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG). Pour réaliser ce recensement, une collaboration importante avec le CEG et le Bureau de l'informatique scolaire du DECS, qui assure une grande partie de la récolte d'information, a été instaurée;

- Elaboration du Mémento de l'école neuchâteloise 2007 – 2008: les résultats du recensement ont notamment été publiés sur le site Internet sous la forme d'un mémento statistique;
- Epreuves cantonales d'orientation: l'office de la statistique a également eu pour tâche d'établir la statistique des résultats de l'année d'orientation (6OR). Cette statistique se divise en deux volets : l'épreuve cantonale et l'attribution de trois codes à chaque élève promu en fin de 6^{ème}. La statistique de l'épreuve cantonale consiste à établir et à présenter la distribution des résultats des épreuves (stanines) de tous les élèves par branche (mathématique, français, allemand) et par question. La statistique des trois codes (A, B et C), qui orientent les élèves promus dans les différentes filières de 7^{ème} année, consiste à préciser la distribution des codes pour les trois champs d'évaluation de l'élève (le résultat à l'épreuve cantonale, la moyenne générale de l'année et l'avis du maître);
- A la demande du service de l'enseignement obligatoire, une étude historique sur les 20 années des épreuves cantonales de 6^{ème} année primaire a été réalisée par une étudiante, comme travail de diplôme du postgrade en statistique de l'Université de Neuchâtel. Le travail de l'office de la statistique a consisté à poser les grandes lignes du projet et à extraire et rendre utilisables les données récoltées par le canton depuis 1987;
- Dans le cadre de la statistique de la formation, l'OFS exige une livraison de statistiques très détaillées. Grâce à l'existence de la base de données CLOEE, cette tâche est relativement aisée pour livrer une statistique des élèves du système scolaire neuchâtelois. Il en va autrement pour la livraison de la statistique des enseignants. Comme il n'existe pas de base de données centrale pour les enseignants, cette statistique se fonde sur SAP-RH dont l'unité n'est pas l'enseignant mais le poste de travail. Un important travail de recoupement et de catégorisation selon les définitions de l'OFS doit alors être effectué pour établir un dénombrement correct des enseignants;
- Chaque année, le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) publie une enquête sur les élèves libérables. Le but de cette enquête est de décrire les voies choisies par les élèves au terme de l'école obligatoire. Le SOSP s'intéresse en particulier aux élèves qui n'ont trouvé ni formation ni contrat d'apprentissage. Le travail de l'office de la statistique consiste à retrouver dans la base de données CLOEE les élèves libérables de l'année scolaire précédente et à présenter les résultats par type de formation et d'établir un palmarès des professions les plus prisées.

Statistique fédérale: REGIOSTAT – CORSTAT

En 2007, le canton a participé aux activités de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans les domaines principaux suivants (plate-forme d'échanges appelée Regiostat):

- Avancement du projet d'harmonisation des registres en lien avec le recensement de la population 2010;
- Nouvelle réglementation de la protection des données et des contrats de protection des données;
- Politique de diffusion de l'OFS en relation avec la Charte de la statistique publique et le Code de bonnes pratiques de l'Union Européenne;
- Système global de la statistique des entreprises (GUS).

Les offices régionaux de statistique de notre pays sont organisés dans une "conférence" dénommée Corstat. En 2007, les débats de la Corstat ont principalement porté sur les éléments suivants :

- Recensement fédéral de la population 2010 (RFP2010);
- Harmonisation des registres;
- Répartition des tâches et partenariat entre la Confédération, les cantons et les communes;
- Journées suisses de la statistique;
- Charte de la statistique publique suisse et Conseil d'éthique;

- Relations avec la politique, notamment avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT)

Une collaboration est instituée depuis plusieurs années entre les offices de statistique cantonaux et communaux de la Suisse romande et du Tessin. En 2007, les dossiers suivants ont fait l'objet d'un suivi ou d'un traitement plus particulier:

- Projet de recensement fédéral de la population 2010 (RFP2010);
- Harmonisation des registres;
- Projet d'enquêtes fédéral, appelé SHAPE (système de statistiques sur les ménages et les personnes);
- Statistique de l'hébergement touristique et le renouvellement du contrat entre la fédération suisse du tourisme, l'OFS et les cantons;
- Statistique des véhicules à moteur;
- Statistique agricole;
- Statistique des transports et de la mobilité;
- Projet Agglosuisse pour la définition d'un nouveau concept des agglomérations;
- Différentes stratégies de diffusion adoptées par les offices régionaux de statistique;
- Intégration des systèmes d'information vue sous l'angle de la statistique régionale;
- Environnement ETIC développé par le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel;
- Comptes globaux de la protection sociale pour le canton du Tessin;
- Soldes financiers des collectivités publiques;
- Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre cantons et Confédération.

Statistique cantonale

Au niveau cantonal, les domaines suivants ont nécessité une attention particulière:

- Coordination cantonale du projet d'harmonisation fédérale des registres;
- Cartographie statistique sur Internet;
- Réalisation de l'enquête annuelle sur les logements vacants;
- Réalisation de l'enquête annuelle sur les locaux industriels ou commerciaux vacants;
- Contrôle de qualité des données de l'OFS relatives aux élèves et étudiants du canton de Neuchâtel;
- Participation à la maintenance de la base de données élèves et préparation de listes de titulaires de classes pour les services du DECS;
- Préparation d'éléments de projection d'effectifs scolaires en lien avec les perspectives démographiques du canton;
- Organisation du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2007;
- Mise sur pied de la statistique migratoire des Suisses (ESPOP 07);
- Étude de conception d'une nouvelle base de données d'entreprises cantonale;
- Statistique des salaires, en particulier pour la commission tripartite cantonale;
- Réalisation de l'annuaire statistique cantonal;

- Réalisation et diffusion du mémento statistique cantonal;
- Réalisation et diffusion du mémento statistique de l'école neuchâteloise;
- Diffusion trimestrielle des résultats de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Réalisation du communiqué de presse mensuel sur le chômage pour le service de l'emploi (tableaux et graphiques);
- Statistique des travailleurs étrangers pour la commission tripartite cantonale;
- Poursuite de la réalisation de l'enquête conjoncturelle dans l'industrie en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zürich.

L'office de la statistique a participé en 2007 à plusieurs groupes de travail ou commissions dans les domaines suivants:

- Commission cantonale des utilisateurs de l'informatique;
- Groupe de travail "Emploi et main-d'œuvre étrangère";
- Groupe de travail "Flux de contribuables";
- Comité de pilotage ETIC;
- Comité de pilotage "Harmonisation des registres";
- Groupe de travail "Base de données des enseignants";
- Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE);
- Partenaires romands du test conjoncturel;
- Groupe d'accompagnement de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Groupe d'accompagnement fédéral pour la modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation;
- Groupe technique lié à la gestion centralisée des rues et adresses du canton;
- Groupe de travail sur la localisation géographique des élèves;
- Groupe de travail pour l'étude "Soins à domicile";
- Groupe de coordination statistique inter-cantonale Neuchâtel – Vaud;
- Comité de pilotage de l'informatique pédagogique, technique et administrative des écoles neuchâteloises;
- Comité de coordination de l'informatique pédagogique et comités de projets y relatifs (organisés selon les niveaux d'enseignement);
- Comité de coordination de l'informatique administrative et comités de projets y relatifs (organisés selon les niveaux d'enseignement);
- Comité d'organisation du colloque francophone sur les sondages (2012).

4. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS

4.1. Mission

Offrir des conditions attractives et un environnement propice pour des entreprises locales et étrangères, afin de créer des nouveaux emplois et une économie à croissance rapide.

Objectifs globaux

Soutenir et animer le tissu économique cantonal en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires:

- Le luxe et l'horlogerie;
- Les sciences de la vie (technologies médicales et biomédicales);
- L'industrie mécanique, hautes technologies appliquées et robotique;
- Les technologies liées à l'environnement durable;
- Le tourisme;
- Les centres de décisions et d'expertises;
- Les "shared service centers";
- Maintenir et assister les entreprises existantes;
- Inciter l'entrepreneuriat et la création de start-up;
- Stimuler les investissements et les implantations de nouvelles sociétés;
- Favoriser l'innovation et le maillage;
- Attirer des projets exogènes et inciter à leur développement à long terme ainsi que leur pérennité.

4.2. Objectifs de l'année

Développer une participation active des milieux économiques privés reflétant la volonté du Conseil d'Etat de développer un partenariat fort avec l'économie privée.

Cette volonté s'est traduite par la nomination le 27 septembre 2006 d'un conseil de gestion composé de cinq membres, dont le président est le chef du Département de l'économie.

Les objectifs définis par le conseil de gestion pour l'année 2007 ont été les suivants:

- Mettre en place d'une nouvelle direction du DEN;
- Restructurer l'organisation;
- Raffermer la promotion économique endogène;
- Renforcer la promotion exogène en collaboration avec le DEWS;
- Promouvoir le savoir-faire neuchâtelois dans tous les domaines de l'innovation;
- Soutenir les activités économiques du canton dans le respect du développement durable.

4.3. Ressources

Le début de l'année 2007 a été consacré à la recherche et à la nomination de la nouvelle direction par le conseil de gestion pour aboutir à une entrée en fonction à mi-avril 2007. Suite à ce changement de tête, une profonde restructuration du mode de fonctionnement a été mise en œuvre, se traduisant par:

- Mise en place d'un système informatique centralisé par projet;
- Etablissement de bases de données actualisées en permanence permettant d'extraire des statistiques sur les projets en cours;
- Création d'un système de veille média répertoriant les informations sur les projets traités par le DEN et permettant un suivi, le cas échéant des prises d'actions immédiates face à des événements clés;
- Continuation du processus d'intégration de tâches liées à la gestion endogène;
- Restructuration de l'équipe en place, remplacement de deux chefs de projets par des profils hautement qualifiés sous forme de contrats à durée indéterminée. Sectorisation des chefs de projets par branches d'activité.

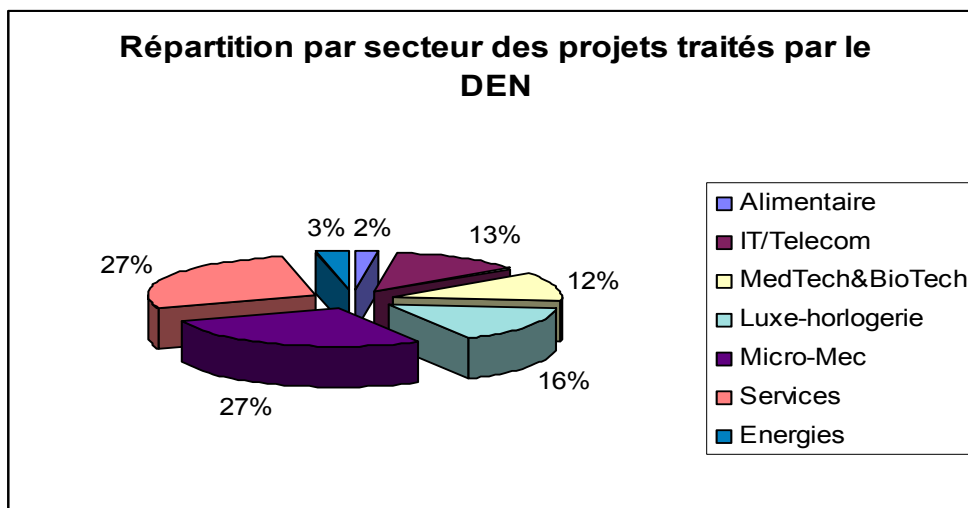
Au budget 2007, les effectifs prévus du DEN étaient de 7 postes équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 7 postes EPT également.

4.4. Activités / Réalisations

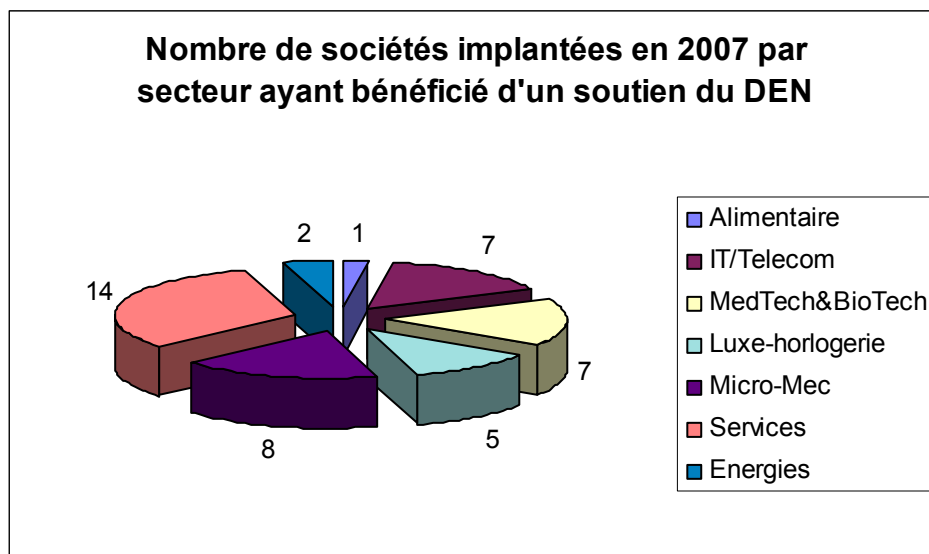
La continuité de la politique de soutien aux entreprises neuchâteloises ainsi qu'aux entreprises étrangères déjà installées, de même que la bonne réception des projets d'investissements étrangers ont permis le renforcement des clusters de la région neuchâteloise.

Le renforcement du pôle medtech de Johnson & Johnson a été marqué par l'implantation de la société Ethicon. Par ailleurs l'entreprise Kyphon a achevé son usine et entamé ses activités dans les délais qu'elle avait fixés (une année depuis le premier coup de pioche) et Celgene a pris la décision de renforcer ses activités sur la région et d'engager un nombre conséquent de nouveaux employés. Au niveau des centres de décision, l'entreprise Kelly a décidé d'implanter son siège EMEA sur Neuchâtel. Mori Seiki, par son rachat de Dixi, a non seulement permis de sauver une centaine d'emplois mais prévoit des investissements d'importance qui devraient permettre de doubler les effectifs en place. Le secteur horloger, quant à lui, a continué sa croissance, marqué par la naissance ou renaissance de nouvelles marques à l'instar de Marvin et la mise en place de nouvelles facilités de production telles que Valfleurier ou DYB.

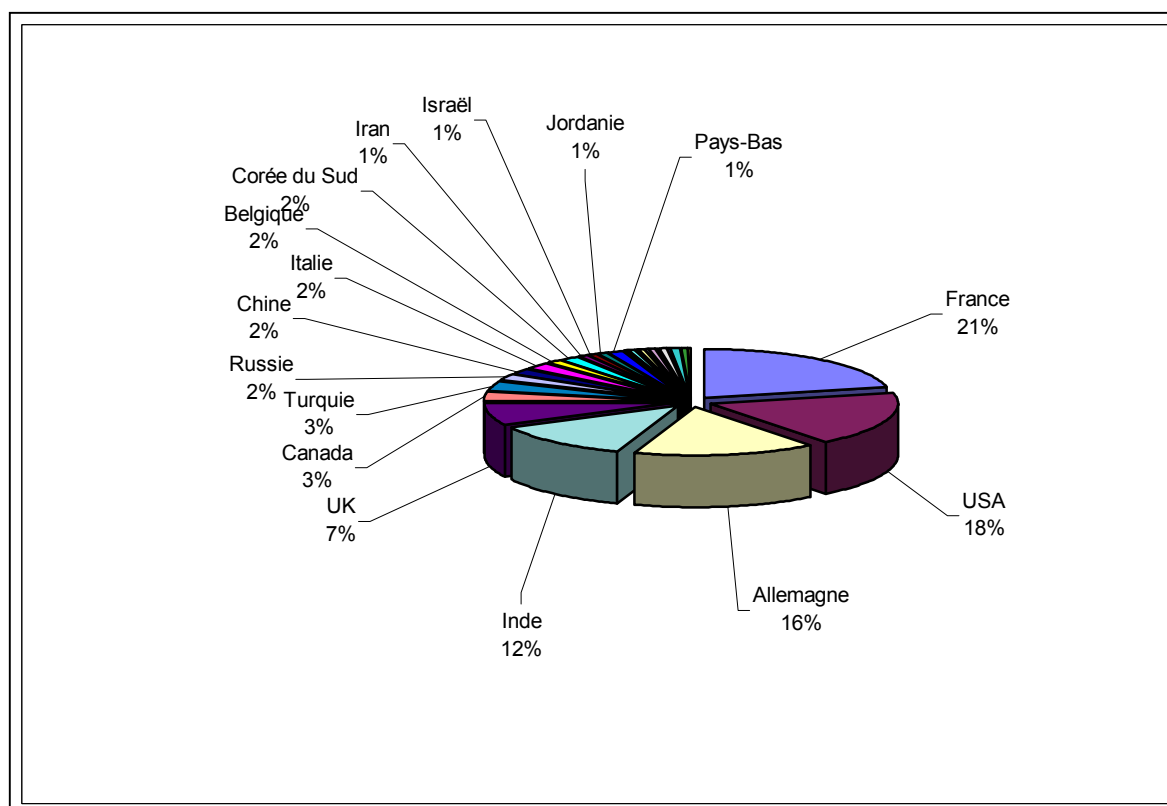
Dans le courant de l'année 2007, 353 dossiers ont été traités par le DEN, dont 258 exogènes et 95 endogènes.



Le graphe ci-dessous décrit le nombre d'entreprises nouvelles qui se sont implantées au niveau endogène et exogène et ayant bénéficié des soutiens du Développement Economique Neuchâtelois. Ce sont donc 44 sociétés qui ont été créées sur le canton de Neuchâtel, suite au soutien du Canton.



Le tableau ci-dessous décrit l'origine des cas traités par le DEN. Il apparaît, qu'à l'image des années précédentes, la France, les USA, l'Allemagne sont les grands apporteurs d'affaires de la promotion économique endogène. L'Inde devenant un pays d'importance pour le canton de Neuchâtel, ceci illustré notamment par l'implantation de diverses sociétés en 2007, dont Dr. Reddy, Lenergy et Alembic.



Le nombre d'emplois créés par ces nouvelles implantations dans l'année 2007 équivaut à 88 postes. Les prévisions à 1 an s'élevant à 157 postes.

Implantations exogènes 2002-2007

Le tableau suivant indique sur le nombre de sociétés apportées par le DEWS, les apporteurs d'affaires divers ainsi que celles qui se sont approchées du Canton de Neuchâtel de manière spontanée. Ces chiffres sont extraits du rapport d'activité du DEWS 2007 et donne des informations sur le nombre de sociétés créées ainsi que le nombre d'emplois planifiés à un an et à 5 ans.

	Nouvelles sociétés	EMPLOIS	
		à 1 an	à 5 ans
2002	27	36	250
2003	47	110	750
2004	52	81	611
2005	57	55	325
2006	37	105	401
2007	35	157	506
TOTAL	255	544	2843

Un correctif a été effectué sur le nombre d'implantations 2006 suite à une validation des données en collaboration avec le DEWS.

Analyse de l'environnement concurrentiel et du cadre légal

"Une période de mutations profondes"

Le Canton de Neuchâtel a été touché de plein fouet par les mutations de la Confédération dans son approche de la promotion de la place helvétique et sa méthode d'attraction de sociétés étrangères. Plus particulièrement, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la politique régionale et ses ordonnances d'exécution définissent un périmètre réduit d'application d'exonérations fiscales sur le territoire neuchâtelois. En effet, seules les régions de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers bénéficieront à l'avenir de la possibilité d'offrir un niveau de 100% d'allègements de l'impôt fédéral direct. Le DFE a défini 30 régions pouvant bénéficier des 100% d'allègement. Elles couvrent onze cantons - dont Uri, Glaris, le Jura et une grande partie des Grisons -, et concernent 10,1% de l'ensemble de la population suisse. Pour les régions qui seront écartées du périmètre, le DFE a prévu une période transitoire de trois ans, pendant laquelle 50% au plus des allègements fiscaux admis pourront être accordés.

Les discussions autour de cette nouvelle politique, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, ont apporté beaucoup d'insécurité et de questions de la part des entreprises intéressées par une implantation dans le canton de Neuchâtel.

Au niveau neuchâtelois, la réforme de la péréquation (RPT) et ses effets ont pour conséquence une réflexion de fond au niveau du conseil d'Etat quant à la stratégie à adopter en matière de promotion de l'économie du canton. Cent à cent-vingt millions de francs liés à la diminution de la part cantonale aux fonds péréquatifs et au paiement d'une contribution au fonds de péréquation des ressources : c'est le risque que court le canton de Neuchâtel dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. De canton bénéficiaire Neuchâtel risque de passer à l'état de canton contributeur, ceci étant lié à la mesure de sa capacité contributive qui prend en compte les bénéficiaires exonérés d'impôts des entreprises au bénéfice de l'arrêté Bonny. Or Neuchâtel, ayant utilisé l'arrêté Bonny de manière intensive au cours de ces dernières années, a ainsi attiré avec succès des entreprises à la puissance financière importantes qui pèsent aujourd'hui dans le calcul de la RPT et mettent paradoxalement les finances du canton en danger.

En outre, l'environnement concurrentiel international en matière d'attraction de sociétés étrangères s'est considérablement modifié et durci au cours de ces dernières années. Plusieurs facteurs ont contribué à intensifier la concurrence entre communautés, régions et pays à travers le monde:

- Concurrence exacerbée entre cantons qui ont tous développé des promotions économiques performantes;
- Pression de l'Union Européenne sur la politique fiscale suisse et établissement de "black lists" par certains pays;
- Elargissement de l'Europe avec l'entrée de nouveaux pays issus principalement de l'ancien bloc de l'Est;
- Développement fulgurant et montée en puissance de l'Asie à l'instar de l'Inde et de la Chine;
- Attractivités de places financières et d'affaires tels que Dubaï et Singapour ainsi que le renforcement de conditions attractives dans des pays comme la Hollande, la Belgique et l'Irlande.

Selon certaines études, on compterait 20.000 professionnels à travers le monde travaillant dans des organisations de développement économique, dont une concentration de 4000 spécialistes en Amérique du Nord. Les nations s'affrontent en offrant des conditions avantageuses aux entreprises exogènes, les courtisant à l'aide de subventions, avantages fiscaux et environnements favorables aux implantations de leurs activités.

Système d'évaluation de la promotion économique

Dans le rapport de gestion 2006, il était évoqué un système d'évaluation de la promotion économique en relation avec les stocks d'entreprises. Or, il a été défini dans le courant de l'année 2007 qu'il importait de coordonner ce système d'évaluation avec les différents membres du DEWS et des autres promotions économiques suisses, afin d'être à même de développer des comparatifs pertinents. Ce système d'évaluation devrait être finalisé en 2008.

5. OBSERVATOIRE CANTONAL

L'Observatoire cantonal a été intégré au CSEM au 1^{er} juillet 2007. Le présent chapitre concerne dès lors uniquement les activités des six premiers mois de l'exercice. Les éléments relatifs aux activités de la nouvelle division temps-fréquence du CSEM (division O) figurent au chapitre 3.

Les membres de la commission Observatoire ont été saisis, le 5 novembre 2007, d'un rapport de la direction du DEC relatif au bouclage des comptes de l'ON (voir annexe I). Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Le bouclage des comptes de l'ON présente un écart, par rapport à l'excédent de charges nettes annoncé de 1.226.517,59 francs. Cet écart est exclusivement dû aux charges RH non prévues liées au transfert de l'ON au CSEM. Abstraction faite de ces charges, les comptes de l'ON auraient bouclé dans les limites de l'excédent de charges nettes annoncé; ils auraient même présenté un résultat meilleur que prévu de 2594,75 francs."

Les charges RH supplémentaires sont principalement dues d'une part, en application de la convention emplois entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007, aux indemnités dues aux collaborateurs au bénéfice de contrat de droit privé transférés au CSEM, d'autre part, compte tenu du degré de couverture de 75,9% de la Caisse de pension de l'Etat, au montant versé pour les prestations de libre passage du personnel de l'ON transféré au CSEM.

Le Contrôle cantonal des finances (CCFI) a quant à lui remis son rapport sur le bouclage des comptes de l'ON aux membres du Conseil d'Etat et aux membres de la commission Observatoire cantonal en date du 16 janvier 2008. Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 du décret du 25 avril 2007 relatives au mandat confié au CCFI, les conclusions de ce rapport figurent également en annexe du présent rapport de gestion.

Pour terminer, trois demandes de crédits supplémentaires en lien avec le bouclage des comptes de l'ON ont été acceptées par le Conseil d'Etat le 23 janvier 2008.

5.1. Missions

L'Observatoire cantonal, créé par le décret du 18 mai 1858, était un établissement autonome de droit public dépendant de l'Etat. Il avait principalement pour tâche d'effectuer des recherches et des développements dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et des techniques apparentées.

L'Observatoire avait en outre la mission de collaborer avec l'industrie en vue de favoriser le développement de l'économie cantonale.

5.2. Objectifs de l'année

Suite au transfert d'activités de l'ON au Laboratoire temps fréquence (LTF) de l'Université au 1^{er} janvier 2007, l'objectif principal de l'année a été, dans la perspective de l'intégration de l'ON au CSEM, de trouver des activités externes permettant de garantir un certain niveau d'activité pour l'avenir.

5.3. Ressources

Sur les 18 collaborateurs que comptait l'ON au 30 juin 2006, 17 ont été transférés au CSEM au 1^{er} juillet 2007 et 1 a démissionné.

5.4. Evénements principaux

Pour l'ON, 2006 a été une année de transition marquée par:

- Le 1er janvier 2007, la création du Laboratoire temps-fréquence (LTF) à l'Université de Neuchâtel;
- Le 30 janvier 2007, le renvoi en commission du projet d'intégration de l'ON au CSEM;
- Le 25 avril 2007, l'adoption par le Grand Conseil du décret sur l'intégration d'activités issues de l'ON au CSEM;
- Le 1er juillet 2007, l'intégration de l'ON au CSEM en tant que division temps-fréquence (division O).

5.5. Activités / Réalisations

Projet Césium Chaud

Pour le projet Cs à déflexion magnétique, le transfert vers l'industrie locale est terminé.

Pour le projet Cs à pompage optique, la performance requise pour le système de navigation par satellite Galileo a été démontrée expérimentalement en 2005 déjà, ce qui a permis d'amener ce projet à terme et de démarrer les études de seconde phase.

Des appels d'offre importants de la part de l'ESA sont attendus début 2008.

Maser Actif Spatial (ACES-SHM)

Le début d'année 2007 a été très actif à l'Observatoire en termes de réalisation pour le projet de Maser Actif Spatial (SHM) puisqu'il a vu le démontage complet de la physique, son amélioration et un remontage total.

En seconde partie de l'année ce projet verra la caractérisation systématique de cette nouvelle physique.

Mais si, au niveau suisse, les incertitudes techniques sont maintenant levées, les problèmes techniques rencontrés par les équipes françaises mettent en cause la pérennité du projet.

En outre le SSO s'interroge sur la possibilité de transférer ce projet à l'industrie afin de développer une nouvelle gamme de produits embarqués.

Maser Passif Spatial (GALILEO-SPHM)

Les activités de soutien à TNT sous contrat ESA se sont poursuivies normalement en 2007.

Masers Actif Sol (EFOS)

Cette activité a été transférée à la société T4S en mai 2006.

Projets Rubidium

Ces projets ont été transférés au LTF. Des contacts avec l'industrie permettent d'envisager la continuation de certaines de ces activités dans une perspective totalement nouvelle.

Refroidissement d'atomes par laser appliqué aux horloges atomiques

Cette activité a été transférée au LTF.

Lidar

Durant l'année 2007, l'équipe "Lidar" a continué le développement d'un prototype lidar de nouvelle technologie, financé par l'ESA. La réunion de clôture du projet a eu lieu à fin 2007.

Début 2008 une analyse stratégique est prévue notamment pour bénéficier des avancées du CSEM dans la miniaturisation et dans les technologies liées à la protection de l'environnement.

Opérations / Gestion

Tous les objectifs budgétaires 2007 ont été atteints. Plus de vingt contrats ont pu être gérés simultanément grâce à la comptabilité analytique, la bonne planification des engagements, des dépenses et des restes à faire.

Activité Météo

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'intérieur, MétéoSuisse est tenu d'appliquer les règles édictées relatives aux émoluments liés à la vente et à la réutilisation des prestations météorologiques. Dès lors, l'ON n'est plus autorisé à fournir aucune information découlant des relevés effectués sur son site. En tant que station du réseau de climatologie, il n'est plus à même d'obtenir des informations gratuites auprès de MétéoSuisse, celles-ci étant également payantes pour leur utilisation éventuelle pour les besoins propres de l'ON. Ce dernier, au vu de la situation, a été forcé d'annuler le service météo pour fin 2006 et aucune activité n'a donc pris place en 2007. La responsabilité de cette activité a été partiellement reprise par le DGT.

6. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET REGISTRE DU COMMERCE

6.1. Missions

La mission du service des poursuites et faillites et du registre du commerce est de fournir aux offices toutes les prestations facilitant l'atteinte de leurs objectifs, d'être un partenaire actif en matière d'exécution forcée et de droit commercial, d'informer et de sensibiliser le public sur les prestations offertes et leurs conséquences administratives, civiles et pénales.

Ce dernier est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection des offices de poursuites et faillites, ainsi que de gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

6.2. Objectifs de l'année

Un des objectifs principaux fut de préparer la fusion des deux arrondissements de poursuite pour dettes qui sera effective au 1^{er} février 2008.

Toutes les fonctions composant les deux offices des poursuites ont été revues, de nouveaux cahiers des tâches ont été rédigés et les processus de travail adaptés aux nouvelles normes.

La fusion a connu une première étape en centralisant le secteur comptabilité sur le site de Neuchâtel. Ce transfert pilote a permis de tirer des enseignements riches pour que les suivants se déroulent dans les meilleures conditions.

Plusieurs développements informatiques ont été initiés et un achevé, soit la mise en ligne de prestations au travers du guichet sécurisé unique, tels la réquisition de poursuite en ligne et l'extrait pour propre compte.

La numérisation des pièces déposées au registre du commerce a été initiée, de même que celles des offices des poursuites, ce qui permettra certainement un échange rapide d'informations entre les sites du futur office de poursuites unique.

Les offices des poursuites et faillites ont dénoncé 516 cas au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse (CPS), soit une augmentation de 69 cas par rapport à 2006.

Au niveau de la formation, un groupe de travail a été constitué en collaboration avec le canton du Jura, afin d'élargir le concept actuel de formation et permettre au personnel des offices des poursuites et faillites d'atteindre une plus grande autonomie décisionnelle. Il est également prévu d'ouvrir cette nouvelle formation à des tiers désireux de se familiariser avec les notions du droit en matière de poursuites et de faillites.

6.3. Ressources

Durant l'exercice 2007, le service des poursuites et faillites et du registre du commerce a vu sa dotation en personnel diminué de 1,4 postes équivalent plein temps pour atteindre 59,1 postes à temps complet. Cette diminution est notamment due au départ en retraite d'un-e collaborateur-trice et à la suppression d'un poste équivalent-plein-temps rendue possible grâce aux efforts de réforme entrepris.

Le personnel est réparti comme suit:

Entités	2006	2007	Variation
Direction du service	2	2	---
Office des faillites	14,5	14,5	---
Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers	21,5	20,8	- 0,7
Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz	18	17	- 1
Office du registre du commerce	4,5	4,8	+ 0,3
Total:	60,5	59,1	- 1,4

La création au 1^{er} janvier 2008 d'un nouveau poste d'adjoint au chef de service viendra renforcer la direction du service et ainsi faciliter les prestations attendues. Cette mutation n'influence en rien la dotation en personnel du service, car elle est réalisée par transfert d'un poste équivalent plein temps de l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz à la direction du service.

Finalement, le service enregistre le transfert de son chef dans un autre service de l'Etat de Neuchâtel, son remplacement est réglé par la promotion du préposé de l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers.

6.4. Evénements principaux

L'année 2007 fut marquée principalement par les travaux de réforme en lien avec la mise en place de la nouvelle structure des offices des poursuites. La fusion des arrondissements de poursuite pour dettes contribue à satisfaire aux mesures d'amélioration de la situation financière de l'Etat, volet accepté en 2006 par le Grand Conseil.

Indéniablement, la création d'un office des poursuites unique constitue un avantage pour les usagers. Cette réforme permet de simplifier pour les usagers la procédure en cours en ne proposant plus qu'un seul interlocuteur au niveau neuchâtelois. Pour des questions d'équilibre régional, le siège du nouvel office unique sera situé à La Chaux-de-Fonds. Les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que les antennes de Cernier, Fleurier et du Locle sont maintenues. Chaque usager domicilié dans le canton pourra s'adresser aux différentes entités indépendamment de son domicile, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il est à noter que dans le cadre de la réforme des offices de poursuites, une économie en terme de dotation en personnel et en terme de charges est réalisée. L'on précisera que les réductions en personnel sont réalisées sans licenciement.

Le service des poursuites et faillites et du registre du commerce enregistre depuis l'année 2003 une diminution de ses charges, ces dernières reculant de 328.025 francs pour atteindre 6.333.524 francs.

Les recettes s'élèvent en 2007 à 12.637.941 francs ce qui constitue un montant record en terme d'émoluments encaissés.

L'augmentation des émoluments est due notamment à l'amélioration des processus de travail (gain de productivité) mais reflète également les difficultés rencontrées par une large plage de la population qui ne bénéficie pas de la redistribution des richesses créées en situation de haute conjoncture. Les procédures de recouvrement des principaux créanciers étant également plus systématiques, bon nombre de nouveaux cas ont émaillé 2007.

6.5. Activités / Réalisations

Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers

Au niveau des volumes, l'année 2007 a établi un nouveau record historique. 51.937 commandements de payer ont été émis (+ 189 unités), soit une légère hausse de 0,37%. En revanche, la somme totale des créances réclamées a sensiblement diminué à 185 millions de francs (- 25,73%). Cette diminution est particulièrement marquée pour les poursuites ordinaires dont le montant moyen a été de 3325 francs (4.760 francs en 2006, soit - 30,15%).

Le nombre des réquisitions de continuer la poursuite a aussi augmenté puisque l'office a traité 40.123 saisies ou participations (+ 2,50%).

L'office a délivré moins d'actes de défaut de biens qu'en 2006, soit 20.907 (- 3,01%) mais pour un montant total en augmentation à 65 millions de francs (+ 17,73%).

A la suite de la fusion du service de la sécurité civile et militaire avec les établissements et installations militaires de Colombier, l'antenne du Val-de-Travers a été transférée le 8 octobre 2007 de Couvet au bureau de gestion des bases de données à Fleurier. Globalement cette entité décentralisée a délivré 490 extraits et autres attestations en 2007 (en hausse de 31 unités ou + 6,76%).

Pour le personnel, on relève le départ d'un huissier qui a été remplacé grâce à la mobilité professionnelle interne.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2006	Total en 2007	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	51.748	51.937	+ 0,37%
Nombre de comminations de faillites	1.435	1.332	- 7,18%
Nombre de réquisitions de vente	468	404	- 13,67%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	39.147	40.123	+ 2,49%
Total des poursuites enregistrées	92.798	93.796	+ 1,07%
Séries enregistrées	17.974	18.433	+ 2,55%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	55.233.706.—	65.024.218.—	+ 17,72%
Emoluments encaissés (en francs)	6.239.131.—	6.241.091.—	+ 0,03%

Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz

L'année 2007 enregistre à nouveau une augmentation du volume global, certes faible, par rapport aux dernières années. Il semble donc qu'une stabilisation soit acquise. Cette stabilisation, malheureusement toujours haute, reflète que la conjoncture économique positive ne permet pas de diminuer le volume.

A noter également que la spirale de l'endettement chez nos concitoyens est aussi un facteur du maintien de ce volume, il faut, en effet, plusieurs années pour espérer retrouver une situation financière stable lorsque l'on a le désagrément d'être sous le coup d'une saisie salariale. Situation malheureusement confirmée par la délivrance de 19.100 actes de défaut de biens pour un montant global de plus de 43,8 millions de francs.

Ce nouvel accroissement se chiffre par des réquisitions de poursuites stables par rapport à 2006, soit 41.239 commandements de payer émis en 2007 contre 41.298 pour des créances totalisant plus de 127 millions de francs et par des réquisitions de continuer la poursuite en augmentation de 3,86%, soit 34.288 avis de saisies ou avis de participation à la saisie. Il faut préciser que 1338 réquisitions ont fait l'objet d'un rejet contre 4007 l'année précédente.

Les comportements d'incivilité et la banalisation des poursuites se confirment. Chiffres à l'appui, ce ne sont pas moins de 12.360 commandements de payer, soit environ 30% du volume total, qui ont

été remis aux corps de police et aux administrations communales pour une seconde notification et 534 mandats d'amener police qui ont été délivrés.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2006	Total en 2007	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	41.298	41.239	- 0,14%
Nombre de comminations de faillite	1.042	1.055	+ 1,25%
Nombre de réquisitions de vente	357	235	- 34,17%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	33.015	34.288	+ 3,86%
Total des poursuites enregistrées	75.712	76.817	+ 1,46%
Séries enregistrées	16.000	16.253	+ 1,58%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	40.524.367.—	43.880.593.—	+ 8,28%
Émoluments encaissés (en francs)	4.978.750.—	5.051.170.—	+ 1,45%

Office des faillites

En 2007, l'office des faillites a poursuivi ses efforts en termes d'encadrement des collaboratrices et collaborateurs et de conduite des dossiers. Grâce à la stabilité du personnel et à la réduction du nombre de procédures, les objectifs quantitatifs ont été atteints et des diminutions de dossiers en cours sont constatées dans tous les secteurs d'activités. La mise en réseau de compétences a également permis de régler de nombreux cas juridiques ou économiques complexes.

En ce qui concerne le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières, lequel est intégré à l'office des faillites depuis bientôt deux ans, les constatations sont identiques, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, avec une nuance toutefois concernant les ventes aux enchères publiques mobilières dont les résultats ont parfois été décevants, faute d'enchérisseurs suffisants. Un nouveau local des ventes plus spacieux et le développement du site Internet du service en 2008 devraient permettre de corriger ce point. Une situation conjoncturelle favorable a en revanche permis aux immeubles de trouver preneurs à un prix équivalent et parfois supérieur à celui du marché.

Malgré une activité soutenue et des flux souvent tendus, l'office des faillites a pu assumer toutes les procédures ouvertes en 2007. Le degré de spécialisation du personnel permet d'envisager 2008 avec sérénité.

Les tableaux ci-dessous chiffrent en détail l'activité de l'office et du centre de compétences:

Office des faillites

Rubriques	2006	2007	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	258	286	+ 10,85%
Faillites prononcées durant l'année	404	349	- 13,61%
Total des dossiers ouverts	662	635	- 4,07%
Dossiers faillites clôturés	376	416	+ 10,63%
Solde en traitement au 31 décembre	286	219	- 23,42%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2468	2976	+ 20,58%
Montant des actes de défaut de biens délivrés	68.902.491.—	41.927.179.—	- 39,15%
Emoluments encaissés (en francs)	955.441.—	1.180.180.—	+ 23,52%

Centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières

Rubriques	2006	2007	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	135	71	- 47,41%
Nombre de dossiers constitués	97	54	- 44,32%
Dossiers clôturés	161	71	- 55,90%
dont ventes aux enchères effectuées	25	20	- 20,00%
dont de retraits	5	3	- 40,00%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre	71	54	- 23,94%
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	875.853.—	2.013.046.—	+ 129,83%
Émoluments encaissés (en francs)	124.973.—	165.500.—	+ 32,42%

Office du registre du commerce

L'année 2007 aura encore été une très bonne année, tant en terme d'inscriptions opérées que d'émoluments facturés. Le registre du commerce continue donc de bénéficier de la bonne santé de l'économie. Des informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent sous la rubrique statistique, plus bas.

La consultation du site Internet du registre du commerce a augmenté de plus de 20% en 2007. Elle a atteint des records jamais égalés. Un graphique intéressant concernant le niveau d'activité par heure de la journée figure sous la rubrique statistique, plus bas, de même que quelques chiffres qui donneront une idée de l'ampleur de la consultation du site, en rapport avec 2006. Il est intéressant de constater que le site Internet du registre du commerce est presque autant consulté durant le week-end que durant la semaine, et que les consultations durant la nuit ont pratiquement doublé par rapport à 2006.

Au niveau informatique, les travaux se sont poursuivis pour adapter le logiciel métier du registre du commerce aux exigences de la Confédération. Le module relatif à la numérisation des pièces justificatives est opérationnel depuis la mi-octobre. Outre la sécurité de conservation qu'il confère aux pièces justificatives déposées à l'appui des inscriptions, il permet également d'envisager de mettre ces pièces à disposition du public, via les extraits qui peuvent être consultés sur le site Internet du registre du commerce. D'autre part, d'autres modifications ont également été apportées au logiciel du registre du commerce pour permettre de saisir et publier les inscriptions liées au nouveau droit de la société à responsabilité limitée, de la société anonyme et de la révision, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

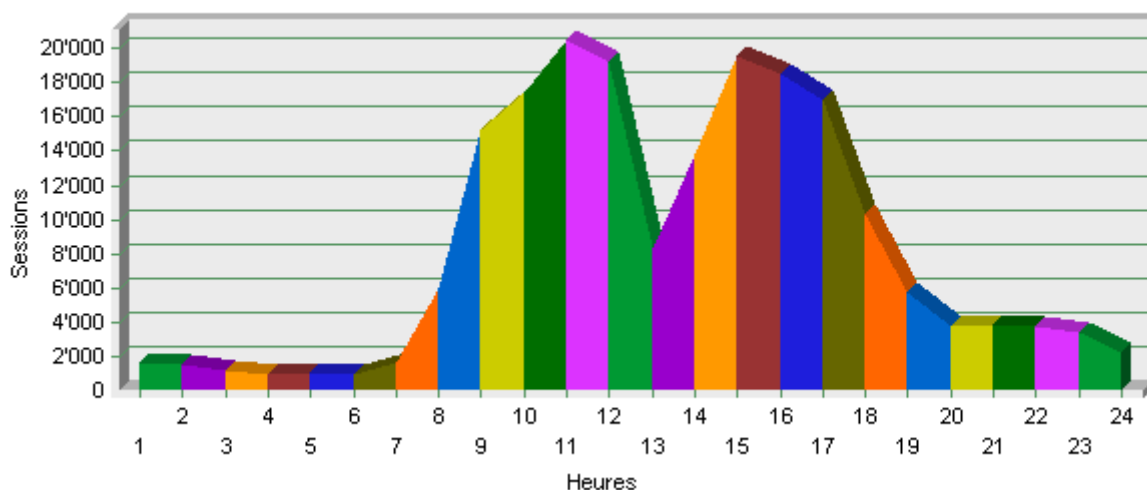
Au niveau de la gestion, l'accent a été mis sur la formation interne des collaborateurs, notamment pour pouvoir faire face aux nouvelles exigences liées à l'examen des dossiers, suites aux modifications du droit de la société anonyme (SA), de la société à responsabilité limitée (Sàrl) et de la révision.

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2007.

Nature juridique	Au 01.01.2007	Inscriptions	Radiations	Au 31.12.2007	Variation
Entreprises individuelles	3088	268	249	3107	+ 19
Sociétés en nom collectif	480	39	41	478	- 2
Sociétés en commandite	50	0	2	48	- 2
Sociétés anonymes	2801	140	137	2804	+ 3
Sociétés à resp. limitée	1525	217	63	1679	+ 154
Sociétés coopératives	188	0	0	188	0
Associations	90	4	8	86	- 4
Fondations	468	12	20	460	- 8
Etablis. de droit public	2	3	1	4	+ 2
Succursales étrangères	41	3	9	35	- 6
Succursales suisses	220	11	15	216	- 4
Totaux :	8953	697	545	9105	+ 152

Les tableaux ci-dessous donnent le niveau d'activité du site Internet du registre du commerce par heure de la journée, ainsi que le nombre de visites et d'accès par jour.

Niveau d'activité par heure de la journée



Statistique du niveau d'activité pour la période 2007 en comparaison avec 2006	2006	2007	Différence
Nombre moyen de visites par jour pendant les jours de la semaine	516	645	+ 25,00%
Nombre moyen d'accès par jour pendant les jours de la semaine	4053	4871	+ 20,18%
Nombre moyen de visites pendant le week-end	724	964	+ 33,15%
Nombre moyen d'accès pendant le week-end	5584	7227	+ 29,42%

L'application informatique métier du registre du commerce devra encore être développée pour permettre le passage à l'inscription on-line, qui constitue un des objectifs fixés par la Confédération. Ce passage nécessitera une refonte complète du logiciel métier, qui a déjà été entamée sous l'égide du groupe de travail composé de représentants des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Dès 2008, l'office du registre du commerce relèvera administrativement du service de l'économie et non plus du service des poursuites et faillites et du registre du commerce. Outre le fait que le préposé à l'office du registre du commerce aura un rôle d'adjoint au chef de service, le passage au service de l'économie devrait permettre de renforcer le positionnement du registre du commerce

au sein de l'économie, notamment par les nouvelles fonctionnalités que son site Internet devra offrir, plus spécialement les inscriptions on-line. Des synergies en matière de formation, notamment de professionnels du droit des sociétés, pourraient aussi être envisagées avec le service de l'économie et ses offices.

6.6. Perspectives

Fidèle à son plan directeur résumant les objectifs poursuivis, le service des poursuites et faillites – nouvelle désignation dès 2008 – devra à futur traduire sur le terrain la fusion des offices des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers et des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Une attention toute particulière devra ainsi être portée à la mise en place de la nouvelle structure et aux procédures nouvellement désignées.

Le développement des outils informatiques, nécessaire et générateur d'économies d'échelle, occupera à coup sûr le service et ses offices.

Amputé de l'office du registre du commerce, le service des poursuites et faillites sera totalement concentré sur l'application des dispositions légales en matière de droit sur la poursuite pour dettes et la faillite. Ce transfert marque une rupture historique – les préposés de l'époque assumaient les deux métiers – autorisée notamment par le développement des moyens informatiques, la communication des données restant toutefois un élément à pérenniser.

7. RESEAU URBAIN NEUCHATELOIS

7.1. Missions

Le "Réseau urbain neuchâtelois" (RUN) est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Les membres de l'association RUN sont la République et Canton de Neuchâtel, les groupements de communes constitués pour les projets d'agglomération et de région, les communes faisant partie d'un groupement de communes - en tant que membres à titre individuel - pour autant qu'elles le demandent.

Elle a été constituée le 8 décembre 2006 avec pour but de:

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement régional et territorial du Canton de Neuchâtel, dans la perspective de la Nouvelle politique régionale et de la politique des agglomérations;
- Faciliter, au niveau cantonal, intercantonal et transfrontalier, la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomérations et de régions.

Le RUN est associé au réseau métropolitain Rhin-Rhône qui s'étend de Bâle et Mulhouse à Dijon en passant par Belfort, Montbéliard et Besançon. Ce réseau a été instauré pour répondre aux incitations à projet du gouvernement français dans le cadre de sa politique des métropoles ainsi que dans la perspective de la réalisation du TGV Rhin-Rhône.

Ce réseau entend se développer autour de divers axes qui traitent de mobilité et d'accessibilité, d'économie de la connaissance, d'enseignement supérieur et de recherche, de valorisation du patrimoine culturel, naturel et touristique, de santé ou encore de collaboration transfrontalière et européenne.

Le président de l'association, appuyé par le BAR à pris une part très active au développement du projet de la Métropole Rhin-Rhône. L'évènement marquant de l'année 2007 auront été les assises de cette métropole qui se sont déroulées à la Fonderie, nouveau haut-lieu universitaire de Mulhouse.

7.2. Objectifs de l'année

L'année 2007 aura été, comme première année de l'association, une année de transition précédant l'entrée en vigueur de la Nouvelle politique régionale.

L'association RUN s'est concentrée sur les objectifs suivants:

- Mettre en place progressivement le Bureau des agglomérations et des régions (BAR), instrument technique au service de l'association, y compris l'intégration au 1er janvier 2008 des collaborateurs des secrétariats LIM;
- Etablir le plus grand nombre possible de contrats d'agglomérations et de régions dans la perspective d'anticiper l'entrée en vigueur de la Nouvelle politique régionale;
- Assurer le dépôt au 31 décembre 2007 du Projet d'agglomération permettant au canton de solliciter de la Confédération un soutien financier pour la réalisation du TransRUN par le fonds d'infrastructure.

7.3. Ressources

Le Bureau des agglomérations et des régions, qui représente le principal poste budgétaire de l'association RUN, s'est constitué progressivement au cours de l'année 2007. Son équipe

pluridisciplinaire comptait de 6,4 équivalents-plein-temps" (EPT) au 31 décembre 2007, émanant de l'ancienne plate-forme RUN.

Sa taille sera accrue dès le 1^{er} janvier 2008 avec l'intégration des secrétariats LIM.

Le financement du RUN était assuré jusqu'au 31 décembre 2007 par trois sources distinctes: les groupements de communes par les cotisations de ses membres, le Canton par des prestations en nature ou des budgets ad hoc et la Confédération par un montant forfaitaire.

Ce modèle est celui qui a prévalu au cours des trois dernières années. Il a été développé pour le projet modèle 2005-2007 "La tradition dans l'innovation" qu'a soutenu le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie).

Jusqu'à la fin 2007, le Bureau des agglomérations et des régions est hébergé dans les locaux du Service de l'aménagement du territoire.

7.4. Evénements principaux / Activités

L'année 2007 a été rythmée par la signature de contrats d'agglomérations et de régions. Le Val-de-Travers a ouvert les feux le 1^{er} juin 2007, puis ce sont succédés la Communauté urbaine du Littoral le 08 novembre 2007, le Val-de-Ruz le 19 novembre 2007, La Béroche le 13 décembre 2007 et l'Entre-deux-Lacs le 20 décembre 2007.

Hormis ces points forts, deux événements supplémentaires ont marqué de leur empreinte l'année 2007:

- Il s'agit d'abord de l'acceptation par le Grand Conseil du rapport "un Canton, une Vision" du 26 septembre 2007. Le Réseau urbain neuchâtelois, par son Bureau des agglomérations et des régions, a collaboré très étroitement à ce dossier qui légitime entre autre la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois, à l'origine de l'association;
- Ensuite, il s'agit du dépôt du Projet d'agglomération auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) au nom du gouvernement, le 21 décembre 2007.

En marge des événements précités, les objectifs de mise en œuvre de la structure technique, qu'est le BAR, a été engagée et sa forme se précisera dans le courant de l'année 2008.

L'assemblée générale de l'association a été réunie à deux occasions lors de l'année 2007. Le Conseil d'Etat in corpore a assisté à celle d'automne ainsi que tous les groupements de communes participant activement à la préparation des contrats de partenariat avec l'Etat. Les communes, à titre individuel, ont été invitées à rejoindre l'association à l'occasion de l'assemble d'automne.

Le comité directeur, organe exécutif de l'association, est constitué d'un représentant de chacun des groupements de communes, pour partie d'ores et déjà organisé en association. Au nombre des groupements de communes on compte les 3 villes, la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), l'agglomération transfrontalière Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, la Chaux-de-Fonds, la région Centre-Jura (pour l'heure limitée à sa partie neuchâteloise), la région Val-de-Travers, la région Val-de-Ruz, la Béroche, l'Entre-deux-Lacs.

Le comité directeur placé sous la présidence du chef du Département de l'économie, s'est quant à lui réuni à 8 reprises. Au cours de ses réunions, il s'est principalement attaché à mettre en place le bureau des agglomérations et des régions. Il s'est en particulier concentré sur l'intégration des collaborateurs des secrétariats régionaux qui devaient rejoindre le BAR appelé à leur succéder dès le 1^{er} janvier 2008.

7.5. Perspectives

La mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, au 1^{er} janvier 2008, constituera un des éléments importants de la suite des activités du Réseau urbain neuchâtelois. Si les objectifs de la Nouvelle politique régionale sont connus, les contours de sa mise en œuvre sont encore flous. Il s'agira par conséquent et progressivement de mieux cerner les incidences que cette législation aura sur la mission de l'association et sur sa structure technique. Il faudra par ailleurs que se mettent en

œuvre les projets qui auront été prévus dans les contrats. L'année 2008 pourrait constituer une phase de préparation, 2009 permettant d'engager leur mise en œuvre.

Le BAR s'installera, dès février 2008, dans ses bureaux définitifs à La Chaux-de-Fonds. Les trois derniers contrats de la région Centre Jura, du Réseau des 3 villes et de la Communauté urbaine transfrontalière devraient être signés dans les premiers mois de 2008.

SECTEUR TOURISME

8. TOURISME NEUCHATELOIS

Le crû touristique neuchâtelois 2007 est à classer parmi les meilleurs millésimes de l'histoire. Après la hausse des nuitées hôtelières de 7,5% en 2005 et de 3,5% en 2006, 2007 a vu le Pays de Neuchâtel poursuivre sur sa lancée avec des chiffres en progression de plus de 8% pour les nuitées hôtelières et de 9 % pour le nombre d'arrivées. Cette tendance haussière est également visible dans la fréquentation des principaux sites touristiques du canton et dans la parahôtellerie. Tous secteurs confondus, ce sont les tourisms urbains, culturels et d'affaires qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu. Plusieurs facteurs ont contribué à ces excellents résultats.

Tout d'abord, la force de l'Euro a rendu les prix suisses de plus en plus abordables aux yeux des touristes étrangers. A l'image de l'an passé, la proportion des nuitées étrangères a été supérieure (52%) en 2007 à celle du marché helvétique. Parallèlement, la relative faiblesse du franc suisse a incité un nombre inaccoutumé de compatriotes à rester dans le pays pour leurs vacances. La bonne santé de l'économie est un autre élément qui a joué pleinement en faveur de ce bilan positif. De son côté, la promotion internationale faite par la région Watch Valley dans le cadre des campagnes de Suisse Tourisme "Eté à la montagne", "Escapades gourmandes" et "Swiss Cities" continue d'avoir un impact positif sur le rayonnement et la notoriété du canton à l'étranger. Sur le plan national, les efforts de promotion conséquents consentis depuis deux ans par Tourisme neuchâtelois en Suisse alémanique, en partenariat avec l'hebdomadaire à grand tirage "Schweizer Illustrierte", se révèlent efficaces. L'encartage au mois de juin de la brochure "Neuchâtel Vacances" a particulièrement séduit les quelque 1,4 million de lecteurs qui ont su apprécier que les habituels clichés des hauts-lieux touristiques suisses soient présentés "à la sauce neuchâteloise". La campagne "Explorez l'Ouest" menée en août par les CFF sur l'ensemble du pays a également été positive pour la région Neuchâtel/Jura et a touché, à plusieurs reprises, plus de 4,4 millions de personnes.

Parmi les faits touristiques marquants, 2007 a vu; l'ouverture à Saint-Sulpice du Volkswreck Museum - un endroit étonnant dédié à la légendaire WV coccinelle -, l'eau arriver aux Moulins souterrains du Col-des-Roches pour actionner les roues, le balisage de la Vy-aux-Moines entre Montbenoit dans le Haut-Doubs et Môtiers, la pose de panneaux autoroutiers "Val-de-Travers – berceau de l'absinthe" et "Vallée de la Brévine – Sibérie de la Suisse" sur l'A5, la mise en place dans le cadre de SuisseMobile des itinéraires VTT "Nyon-Bâle" et "Neuchâtel-Soleure", la rénovation complète de l'Hôtel Beaulac à Neuchâtel, la restauration de la Grande Fontaine à La Chaux-de-Fonds, l'inauguration à Cernier du temple du champignon, le Mycorama, l'organisation de la première Journée du patrimoine horloger à La Chaux-de-Fonds et au Locle et, dans la foulée, le dépôt par ces mêmes villes et la confédération de leur candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exposition temporaire du Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel "Aglagla..." attirer un nombre impressionnant de visiteurs. Dans le domaine de l'aménagement du mobilier urbain, la 2^{ème} édition du concours visant à récompenser la plus belle terrasse du canton a couronné le restaurant "Chez Auby" à Neuchâtel qui a reçu le prix du public alors que le restaurant des Plânes, à la Nouvelle-Censière, s'est vu remettre le prix du jury. Sur le plan sportif, notons que le magnifique stade de la Maladière a été inauguré en grande pompe et que l'équipe de football du Portugal a choisi l'Hôtel Beau-Rivage de Neuchâtel comme camp de base durant l'Euro Foot 2008. Un choix synonyme d'un intérêt médiatique inespéré pour notre région et de la venue d'une nouvelle clientèle pour l'hôtellerie neuchâteloise. Autre bonne nouvelle, la candidature pour l'organisation des championnats du monde 2010 de course d'orientation masters a été acceptée par la fédération internationale. Cette manifestation sera une carte de visite idéale pour présenter les atouts naturels et culturels de la région à plus de 3000 personnes et induira plus de 20.000 nuitées.

Sur le plan politique, le très attendu rapport Furger a été rendu public en décembre par le Département d'économie. Ce rapport propose une stratégie cantonale de développement touristique articulée autour de la thématique du temps et basée sur la mise en place de conditions-

cadres politiques et administratives ambitieuses, susceptibles d'attirer les investisseurs privés. Quant à la révision de la loi sur les établissements publics (LEP) et un éventuel abandon de la taxe sur la patente, un projet de loi partira en consultation durant le 1^{er} trimestre 2008, le but étant de pouvoir la mettre en application en 2009. Concernant le projet de loi visant à délimiter des périmètres de protection pour la faune sauvage, le Département de la gestion du territoire a procédé à une large consultation qui a permis à tous les milieux de faire part de leurs inquiétudes et revendications. Une commission ad hoc sera créée en 2008 afin d'essayer de trouver des solutions à ce délicat dossier.

9. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES

9.1. Missions

La mission du service est de régler l'exploitation des établissements publics, la pratique du commerce et l'organisation de collectes, loteries et tombolas par l'octroi d'autorisations, l'exercice d'une surveillance, cas échéant d'une répression, afin de:

- Préserver et de maintenir la qualité des prestations offertes;
- Garantir, par des mesures de police et de politique sociale, l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé et la moralité publics;
- Prévenir ou d'écarter certains dangers;
- Protéger le public contre des agissements déloyaux en affaires.

La surveillance sur le terrain est déléguée.

9.2. Objectifs de l'année

En 2007, les objectifs du service ont été:

- L'intensification des démarches liées à la révision et à la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce avec, notamment, des travaux internes au sein d'une commission du Département de l'économie;
- La fusion du service du commerce et des patentes avec le service de promotion économique pour le 1^{er} janvier 2008;
- Le maintien de prestations de qualité.

9.3. Ressources

Au budget 2007, les effectifs prévus du service étaient de 6 équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 6,4 EPT.

9.4. Evénements principaux

S'agissant de la révision et de la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce, des travaux internes, au sein d'une commission du Département de l'économie, ont permis de finaliser le projet.

Par ailleurs, le service a poursuivi et terminé ses travaux en vue de sa fusion, au 1^{er} janvier 2008, avec le service de la promotion économique.

Enfin, la fréquentation du site Internet du service (www.ne.ch/patentes) est encore confidentielle (250 visites par mois), les clients du service sollicitent toujours de nombreux entretiens individuels au terme desquels ils relèvent apprécier particulièrement le dialogue instauré ainsi que les conseils prodigués. Ceux-ci sont d'ailleurs l'occasion de rappeler l'importance du respect des dispositions légales notamment.

9.5. Activités / Réalisations

Etablissements publics

Recensement des établissements publics au 31.12.2007

967 établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Patentes A	(hôtels avec alcool).....	76
	(hôtel sans alcool).....	0
Patentes B	(hébergements avec alcool)	5
	(hébergements sans alcool)	4
Patentes C	(cafés-restaurants avec alcool).....	389
	(cafés-restaurants sans alcool).....	9
	(cafés-restaurants de nuit avec alcool).....	4
Patentes D	(bars avec alcool).....	157
	(bars sans alcool).....	100
Patentes E	(cabarets-dancings avec alcool)	14
Patentes F	(discothèques avec alcool)	17
Patentes G	(buvettes avec alcool).....	136
	(buvettes sans alcool).....	6
Patentes H	(cercles avec alcool)	42
	(cercles sans alcool)	1
Patentes I	(débit ambulant avec alcool).....	0
Patentes J	(campings)	7
Patentes K	(salons de jeux).....	23

Sont incluses dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool, 23 métairies.

Il convient de relever qu'à ce jour, tous les salons de jeux font l'objet d'un cumul de patentes, puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons.

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont toujours nombreux. En effet, ce sont 178 décisions pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Redevances

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le produit net des patentes, relatif aux établissements publics, est de 2.063.821 fr. 05. C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, ont été faites.

Emoluments

Des émoluments sont également facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes, d'octrois d'autorisations de sonorisation. Ceux-ci se montent à 38.025 francs.

Patentes occasionnelles

2248 patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 140.085 francs.

278 patentes de danse ont été délivrées pour 27.800 francs. Il est utile de préciser que le prix d'une telle patente dépend de la durée de la manifestation et non du nombre d'autorisations octroyées.

Procédures

Avertissements et retraits

Dans le cadre de l'application de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, diverses procédures tendant au retrait de la patente ont été engagées. Aucun retrait de patente n'a dû être notifié. En revanche, suite à des infractions graves (encouragement à la prostitution) et à une intervention de la Police cantonale, un établissement public a été fermé séance tenante.

Au surplus, pour plusieurs dossiers, il a été admis de ne pas notifier un avertissement formel, mais de se limiter à l'envoi d'une lettre recommandée, attirant l'attention des personnes concernées sur l'absolue nécessité de respecter les exigences légales dans le cadre de leur activité.

En outre, 5 titulaires de patente ont décidé de cesser leur activité avant la notification du retrait de leur patente.

Toutes ces procédures impliquent l'audition (organisée sous forme de réunion) préalable des parties concernées (titulaire de patente, propriétaire du fonds de commerce ou de l'immeuble, autorité communale).

Refus

Durant l'année écoulée, aucune patente n'a formellement été refusée.

Police du commerce

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 688.988 fr. 15. Il convient de rappeler que le tiers desdites redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2007, 74 autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 7400 francs.

Dans le cadre de la protection de la jeunesse, tout nouveau titulaire d'une autorisation est informé de l'obligation de ne pas vendre des boissons alcooliques à des mineurs.

A ce sujet, il convient de relever que le service ne manque pas de faire usage des informations transmises par la Régie fédérale des alcools.

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les redevances se sont élevés à 123.485 fr. 80.

D'entente avec les communes concernées, et selon la procédure adoptée en 2002, leur part de redevance (jusqu'à 50%) a été facturée par le service; ainsi, une seule facture est établie et envoyée.

Traiteurs

Pour l'année 2007, les redevances perçues se sont élevées à 11.767 fr. 65.

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant et du crédit à la consommation, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2005-2009 (renouvellement en 2005).

- 1 autorisation pour le commerce et le courtage en matière immobilière Fr. 100.—
- 53 autorisations pour le commerce itinérant Fr. 10.480.—
- 9 autorisations pour le commerce d'occasions Fr. 900.—
- 1 autorisation pour une agence matrimoniale Fr. 100.—
- 1 autorisation pour une agence privée de détective ou d'investigations Fr. 100.—
- 6 autorisations pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit Fr. 3000.—

Comme indiqué précédemment, les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant (suisses: 5 ans; étrangers: 1 année) et au prêt d'argent ou procuration d'un crédit (5 ans), ont une validité de 4 ans (période administrative).

Procédures

Dans le cadre de l'application de la loi sur la police du commerce, du 30 septembre 1991, aucune procédure tendant à notifier un avertissement ou à retirer une autorisation n'a été engagée durant l'année 2007.

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2007, lesquelles ont rapporté la somme de 7960 francs. Cette recette est répartie comme suit:

- 62 autorisations de loteries ou tombolas Fr. 6180.—
- 25 autorisations pour la vente d'engins pyrotechniques Fr. 1780.—

9.6. Perspectives

Pour 2008, les principaux objectifs de l'Office du commerce sont:

- Intégrer formellement le Service de l'économie;
- Finaliser la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce, notamment en ce qui concerne sa mise en consultation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

10. EVOLOGIA

10.1. Missions

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel elle poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature.

Les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à doter en 2007 Evologia d'une charte précisant trois domaines de mise en œuvre de sa mission: la domestication, l'écosystème et la socialisation.

La réduction des moyens mis à disposition par l'Etat tend à ce que ce dernier ne prenne plus en charge que des prestations reconnues d'intérêt public, qui ne peuvent pas être obtenues autrement à de meilleures conditions. C'est dans cette optique que les tâches d'Evologia sont systématiquement analysées et remises en question.

L'évolution des instruments fédéraux de politique régionale implique un renforcement du rôle des cantons et l'émergence de contrats-régions. C'est dans cette perspective qu'Evologia conduit sa fonction de pôle de développement cantonal du secteur primaire (agriculture, horticulture et sylviculture) et de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

Depuis l'inauguration en octobre 2007 du centre international de mycologie Mycorama, Evologia offre au tourisme vert une structure d'accueil ouverte tous les jours de la semaine, y compris le week-end.

10.2. Objectifs de l'année

Outre le soutien apporté aux diverses manifestations produites par l'association privée de soutien Pro Evologia (Jardins Extraordinaires, Mises en Serres et Fête la Terre), par l'Opéra Décentralisé Neuchâtel (Jardins Musicaux) et par l'association des Amis de Poésie en Arrosoir, Evologia avait en 2007 comme principaux objectifs de terminer les viabilités et d'accompagner la construction du Mycorama.

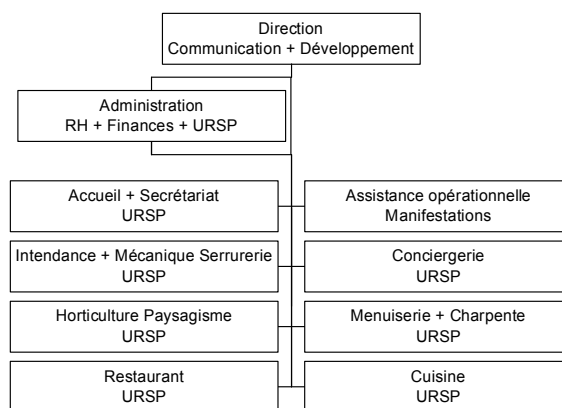
S'agissant du soutien apporté aux diverses manifestations, il vise à améliorer les conditions-cadre d'accueil, à conseiller les organisateurs en matière de gestion budgétaire, à coordonner les actions de communication et, finalement, à renforcer l'assise économique. L'exercice 2007 a permis de progresser dans la bonne direction en renforçant en particulier le management; mais ce sont des activités qui, par nature, présenteront toujours une certaine fragilité financière.

En ce qui concerne les viabilités, les derniers travaux seront terminés au printemps 2008; mais il est déjà possible d'indiquer que l'enveloppe financière votée par le Grand Conseil devrait être respectée.

Pour ce qui est de Mycorama, le programme de construction a été tenu et l'inauguration a eu lieu le 27 octobre 2007. La fréquentation des visiteurs des mois de novembre et de décembre est conforme aux projections. Il s'agit maintenant de faire connaître ce centre unique de Mycologie.

10.3. Ressources

Au budget 2007, les effectifs prévus du service étaient de 10,3 postes équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 10,45 postes EPT. Les dix collaborateurs occupent les postes suivants:



S'ajoutent un comptable malvoyant à 50% et trois apprentis en formation élémentaire, respectivement en conciergerie, en menuiserie et en cuisine, avec la collaboration de l'unité de formation AI installée à Cernier. Le secteur horticulture paysagisme forme, quant à lui, un apprenti CFC.

En 2007, une cinquantaine de personnes ont été accueillies en moyenne chaque jour par l'unité de réinsertion sociale et professionnelle. Ces personnes ont été placées dans les secteurs d'activité comportant la mention URSP sur l'organigramme qui précède, sauf à l'administration.

Il est à noter que les entreprises, associations ou services administratifs installés à Evologia offrent ensemble quelque 170 postes de travail. Sans l'aide bénévole de dizaines de personnes travaillant à Evologia ou dans la région, il serait impossible d'organiser les manifestations culturelles qui marquent la saison d'été.

Outre ses collaborateurs, Evologia bénéficie des conseils et des réflexions de sa Commission stratégique. Placée sous la présidence du chef du Département de l'économie, celle-ci a été instituée en février 2005 par le Conseil d'Etat qui en nomme les membres. Ils sont actuellement au nombre de quinze.

En ce qui concernent les ressources immobilières d'Evologia, elles se composent de 915.110 m² de terrain et de 24 bâtiments principalement exploités par le domaine agricole affermé. Environ 38.000 m² sont progressivement soustraits du domaine agricole pour être voués à de nouvelles activités. Ce transfert s'inscrit dans le nouveau plan d'aménagement de la zone d'activité mixte qui a été sanctionné en 2004 par le Conseil d'Etat.

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture a acquis en 2007 le bâtiment qu'elle occupe. Cette opération lui permet de procéder elle-même aux investissements, notamment ceux requis en matière énergétique. Les autres constructions d'Evologia sont toujours caractérisées par de grosses lacunes en la matière et par des espaces nécessitant des investissements importants pour être loués. Des solutions faisant appel à des sources privées de financement sont recherchées.

10.4. Evénements principaux

L'ouverture de Mycorama à fin octobre est sans doute l'événement le plus important enregistré en 2007, tant au niveau des perspectives qu'il promet qu'à celui de l'impact direct sur le fonctionnement d'Evologia. Mais il convient aussi de mentionner l'inauguration de la nouvelle

fromagerie de la Taille qui assure toute la fabrication et l'affinage de la Société de fromagerie de Chézard-St-Martin.

Au niveau des manifestations culturelles, il convient de relever que sans le soutien de la Loterie Romande, l'association privée de soutien Pro Evologia (Jardins Extraordinaires, Mises en Serres et Fête la Terre), l'Opéra Décentralisé Neuchâtel (Jardins Musicaux) et l'association des Amis de Poésie en Arrosoir ne seraient pas en mesure de proposer des programmes de l'ampleur connue. La fréquentation du public et les remarques enregistrées permettent de penser que ces événements répondent de mieux en mieux aux attentes.

Quant à la collaboration transfrontalière réalisée pour la troisième année consécutive avec la Saline Royale d'Arc et Senans, au titre des Jardins Extraordinaires, elle s'avère toujours aussi appréciée. Aussi bien les institutions venant à Cernier que celles se déplaçant à Arc et Senans pour la réalisation des jardins ne demandent qu'à la perpétuer.

10.5. Activités / Réalisations

Les activités d'Evologia visent à promouvoir toutes activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, Evologia offre des services dans les dix secteurs d'activité qui ressortent de l'organigramme reproduit plus haut. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés à Evologia. Ils visent à faciliter leur implantation à Cernier et leur développement.

D'autres activités sont entièrement placées sous la responsabilité d'Evologia, comme le programme de réinsertion sociale et professionnelle, l'entretien des bâtiments, des routes et des espaces verts ainsi que l'exploitation du restaurant. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent être couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'Ecole des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'agriculture et par Evologia restent à charge de l'Etat. Quant au fonctionnement de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle, l'encadrement est pris en charge par la Confédération ou par l'État, selon les cas. Les frais de locaux, d'équipements et de marchandises de l'unité de réinsertion sont partiellement couverts par la marge commerciale qu'Evologia dégage sur ses activités facturables.

10.6. Perspectives

Les perspectives d'Evologia s'annoncent réjouissantes. En effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent Evologia et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel qu'Evologia peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citadin confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

En conclusion, Evologia est sur la bonne voie pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz, mais aussi l'agriculture du canton.

SECTEUR EMPLOI

11. SERVICE DE L'EMPLOI

11.1. Missions

Le service de l'emploi (SEmp) est chargé d'alimenter les réflexions en matière de politique cantonale de l'emploi et participe à la définition des actions à entreprendre. Il est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions définies avec la collaboration des autres services. Il est en outre chargé d'effectuer des tâches de surveillance et de contrôle dans des domaines voisins de l'emploi (principalement fondations, institutions de prévoyance professionnelle, jeu illicite).

Ces différentes missions se trouvent principalement exprimées dans la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), dans la loi cantonale sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl), ainsi que dans le règlement d'organisation du Département de l'économie (DEC).

Pour accomplir ses missions, le SEmp comprend 8 entités: la direction générale (RH, Administration, Finances), "Marché de l'emploi, développement, projets" (MAP), la direction juridique (SEJur), la direction de la formation (SEFor), l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN), l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN), l'office des emplois temporaires (OFET) et l'office de surveillance (OSur).

11.2. Objectifs de l'année

De par les perspectives économiques favorables et les forts besoins en main-d'œuvre pour les entreprises du canton de Neuchâtel ainsi que la mobilité accrue des travailleurs et travailleuses, l'année 2007 fut exigeante pour les collaborateurs du SEmp comme le démontre les objectifs suivants:

- Sur mandat du Conseil d'Etat, mettre en œuvre la loi sur le fonds d'insertion des personnes de moins de 30 ans;
- Développer des partenariats avec les entreprises par le truchement de formations spécifiques à leurs besoins permettant ainsi, l'engagement de demandeurs d'emploi;
- Optimiser structurellement le SEmp pour répondre aux exigences de ses missions;
- Conceptualiser et préparer le service aux nouvelles technologies qui seront implémentées en 2008;
- Mettre en œuvre le nouveau règlement des mesures d'intégration professionnelle (RMIP);
- Implémenter des bases de données permettant un suivi optimum des actions effectuées.

11.3. Ressources

Ressources humaines

Après une légère augmentation des effectifs en 2006, liée aux nouvelles missions attribuées par le Conseil d'Etat dans le domaine du contrôle du marché du travail, le nombre de collaborateurs est resté globalement stable en 2007 pour atteindre 101 collaborateurs, correspondant à 93,15 équivalents-plein-temps (EPT), au 31 décembre 2007.

Compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi, trois conseillers en personnel n'ont pas été remplacés et le support administratif légèrement réduit au sein des ORP. En revanche, les exigences de la Confédération dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec la mise en place d'un système de contrôle, l'introduction d'une nouvelle plate-forme informatique fédérale et l'intégration de la GED, ont impliqué le renforcement des compétences du service dans le domaine de la gestion de projet.

Désireux d'être force d'exemple dans le domaine de la formation des jeunes, le SEmp a décidé d'augmenter les places de formation disponibles. Ainsi, les entités du service ont accueilli 6 apprenantes de commerce (3 en 2006).

Ressources informatiques

L'ensemble du parc informatique ayant été mis à jour ces dernières années, tous les postes sont d'une génération plus ou moins récente, mais toutefois conformes aux exigences pour mener à bien les missions qui sont les nôtres. L'acquisition de nouveaux postes a été nécessaire dans le cas de nouveaux engagements, entre autre pour les nombreux apprenants qui ont commencé leur activité dans nos différents offices. Seules quelques imprimantes ont nécessité un changement, en fonction des pannes considérées comme non-réparables.

L'introduction de la nouvelle conception PLASTA (UR1) a nécessité l'installation d'une station de scannage et le passage à des écrans de 19" pour quatre collaborateurs travaillant avec cette application.

Locaux

Après l'extension du site des Montagnes neuchâteloises à La Chaux-de-Fonds en 2006, l'ORPLN a été au centre de l'attention du service en ce qui concerne la disponibilité de locaux adaptés situés avenue Edouard-Dubois 20 à Neuchâtel. L'ORPLN dispose désormais d'espaces permettant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en conformité aux exigences de la Confédération. Rappelons que les coûts engendrés par les transformations des locaux ont été entièrement pris en charge par la Confédération.

11.4. Evénements principaux

Création d'un centre de compétences dans le domaine de la gestion de projet en lien au marché du travail (MAP)

Avec l'arrivée de gros projets transversaux et la volonté de la direction du service de passer à une approche de management par objectifs, la question de la création d'un centre de compétences en la matière s'imposait. Le sigle du MAP correspond aux notions suivantes: **MA**rché du travail – développement – **P**rojets. Elles reflètent les missions de ce nouvel office qui sont au nombre de trois.

1. Fournir une expertise scientifique et conseiller les entités du service sur diverses thématiques en lien avec le marché du travail;
2. Favoriser l'innovation pour anticiper les tendances du marché de l'emploi et soutenir la mise en œuvre de mesures en matière de gestion publique;
3. Mettre à disposition du service des ressources pour gérer et participer à des projets transversaux, spécifiques ou interinstitutionnels.

Etude de satisfaction auprès des demandeurs d'emploi neuchâtelois

A l'occasion des 10 ans des ORP du canton de Neuchâtel et dans le souci de garantir une qualité de prestations optimale, le SEmp a conduit une enquête de satisfaction auprès des demandeurs d'emploi neuchâtelois. Elle comporte les différents aspects de leur parcours au sein des ORP (inscription, séance d'information, accueil, entretiens avec les conseillers en personnel, etc.).

Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé à plus de 900 demandeurs d'emploi neuchâtelois. 452 questionnaires ont été retournés (49,6%), ce qui dénote l'intérêt qu'ont porté les demandeurs d'emploi à cette démarche. Les résultats positifs de cette étude ont été communiqués début janvier 2008 aux collaborateurs du service et sont consignés dans un document de synthèse.

Mise en place d'un concept d'évaluation des mesures de marché du travail (MMT)

Dans le but de garantir une bonne qualité des prestations fournies par les prestataires de MMT (cours, programmes d'emploi temporaire (PET), stages, etc.), le SEmp a mis en place un concept d'évaluation. Ce dernier répond aux exigences légales imposées par la Confédération et s'inscrit dans une optique de promotion de la collaboration avec les prestataires en vue d'améliorer et d'adapter l'offre de prestations aux besoins des acteurs économiques. Ce concept d'évaluation permet d'une part de garantir l'équité de traitement entre les différents prestataires et d'autre part de favoriser l'amélioration continue des prestations.

Salons EPMT-EPHJ (Environnement Professionnel des MicroTechnologies et de l'Horlogerie-Joallerie) à Lausanne

Pour pallier à l'exode des salons professionnels neuchâtelois et dans le but de poursuivre la collaboration étroite avec les entreprises, les ORP ont organisé un apéritif à l'occasion des salons EPMT-EPHJ réunissant les exposants neuchâtelois ayant fait le déplacement à Lausanne. Cet apéritif a été l'occasion pour tous les conseillers en personnel spécialisés dans l'industrie de maintenir et de développer leur réseau de partenaires dans un cadre convivial et fort apprécié par les soixante entreprises participantes. La visite de ces deux salons a également permis aux conseillers en personnel de se maintenir à niveau dans les avancées technologiques, les nouveaux outils et procédés de travail prévalant dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Site Internet "thématique emploi"

Le site Internet www.ne.ch/emploi a été partiellement remanié, notamment la page d'accueil de la thématique emploi qui permet, à présent, de trouver plus rapidement et aisément l'information souhaitée en tenant compte des habitudes de navigation des internautes. La mise à disposition d'une liste de sites Internet (non exhaustive) proposant des offres d'emploi est également une nouveauté du site et devrait permettre aux internautes de consulter plus largement toutes les offres d'emploi disponibles sur les principaux sites Internet.

Groupe Emploi de la Conférence TransJurassienne (CTJ)

Le canton de Neuchâtel connaît une tendance à l'augmentation du recrutement de travailleurs frontaliers, notamment par le biais d'agences intérimaires. Les annonces de prises d'emploi pour une durée inférieure à 90 jours augmentent fortement. Côté français, on assiste à une arrivée de travailleurs frontaliers provenant d'autres régions et s'installant en Franche-Comté dans l'espoir de trouver ou de retrouver un emploi en Suisse. Ces phénomènes ont un impact social sensible de part et d'autre de la frontière. Afin d'échanger et de collaborer sur ces problématiques, les instances publiques neuchâteloises et franc-comtoises traitant de l'emploi ont décidé de se réunir au sein d'un groupe placé sous l'égide de la CTJ et nommé "Groupe Emploi". Ce dernier est composé, pour la partie suisse, du SEmp, de l'OSur, des ORP, de la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) et du service des migrations (SMIG). Les instances françaises représentées sont l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) ainsi que les directions régionales et départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP).

Le comité de pilotage du Groupe Emploi souhaite mettre en place un véritable réseau transfrontalier. Le suivi de l'augmentation des prises d'emploi pour une durée inférieure à 90 jours a été identifié comme problématique commune. Deux groupes de travail réunissant des professionnels "du terrain" (conseillers en personnel, inspecteurs du travail, etc.) ont été créés. Ces groupes ont pour objectifs de recenser et de mettre en œuvre les collaborations possibles dans les domaines de l'échange d'informations sur les prises d'emploi de moins de 90 jours, l'échange de bonnes pratiques de travail et le contrôle du respect des salaires d'usage et des conditions de travail. Un représentant du SEmp co-anime ces groupes.

Le recensement des collaborations potentielles a été réalisé en 2007 et validé par le comité de pilotage. En 2008, les deux groupes de travail seront chargés de mettre en œuvre ces collaborations.

Travail intérimaire dans le canton de Neuchâtel

Rencontre avec Swisstaffing

En prévision de la prochaine révision de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE), le SEmp a rencontré l'association Swisstaffing (anciennement Union suisse des services de l'emploi) avec comme objectif de mener une discussion ouverte sur les analyses du canton de Neuchâtel découlant des problèmes rencontrés dans le cadre des révisions de sociétés de placement et de location de services. Deux fructueuses rencontres ont été organisées en 2007 au cours desquelles les problèmes soulevés ont pu être débattus avec cette association patronale représentant les intérêts de la branche.

Réseau de surveillance des sociétés de placement et de location de services

Une collaboration accrue entre l'autorité de surveillance LSE et plusieurs services de l'Etat a été instaurée dans le but de créer un réseau de surveillance qui, à moyen terme, devrait influencer sur les agissements irrespectueux de certaines sociétés de location de services. Le concours de ces partenaires se résume à la transmission de dossiers présentant des irrégularités, des infractions aux législations en vigueur ou d'autres abus conventionnels. L'autorité de surveillance se charge ensuite du traitement, du suivi et du dénouement des problèmes soulevés. Notons à ce titre que la violation grave ou répétée de la LSE ou d'autres dispositions cantonales et fédérales peut ultérieurement déboucher sur un retrait des autorisations de pratiquer.

Introduction nouvelle conception PLASTA (UR1)

Le système informatique PLASTA sera complètement changé en 2008, une première mise en service de l'unité de réalisation 1 (UR1) a eu lieu en 2007. Cette unité constituait le premier maillon de ce nouveau système de gestion qui apporte des modifications fondamentales dans la gestion

des dossiers de l'assurance-chômage. Cette nouvelle application comporte un volet important, la gestion électronique des dossiers (GED), qui permettra de traiter l'ensemble de la problématique chômage sans papier! La fin de l'année 2006 et les premiers mois de 2007 ont été consacrés à l'installation des nouveaux postes de travail des collaborateurs, la mise en place d'une station de scannage des documents et la formation de tous les intervenants. L'introduction en production s'est faite le 5 mars 2007 avec satisfaction, la continuité du travail a été assurée et assez peu de problèmes ont été dénombrés, aucun retard dans le traitement des demandes n'a été constaté. Cette unité traitait uniquement la problématique de la réduction des heures de travail (RHT) et la demande d'indemnisation pour intempéries (Intemp). Elle a servi de base test pour l'introduction complète du système qui entrera en vigueur le 8 septembre 2008.

Mesures en faveur de l'insertion des personnes de moins de 30 ans émargeant à l'aide sociale (Projet "Jeunes")

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 5 décembre 2006, de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, le Conseil d'Etat a nommé une commission technique chargée d'assurer la mise en œuvre partenariale et efficace de la loi, notamment pour ce qui concerne toutes les mesures d'application, tels que placement, accompagnement individuel ou convention entre les parties.

Désigné pour assurer la présidence de cette commission technique, le SEmp a particulièrement été impliqué dans ce projet dont la conceptualisation, puis la mise sur pied opérationnelle, ont occupé une bonne partie de l'année 2007.

Si le Conseil d'Etat a tenu ses engagements en mettant 20 places de travail à disposition en 2007-2008, 20 autres en 2008-2009, ainsi que 20 places d'apprentissage supplémentaires pour 2008, les attentes vis-à-vis des institutions para-étatiques et des communes n'ont pas encore été remplies. De même, du côté de l'économie privée, hormis la vingtaine de places occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'opération Speranza, l'offre de places de travail est encore trop faible.

En plus de son rôle de chef de projet, le SEmp, par le biais des ORP, a également exercé une fonction de coaching et d'accompagnement pour les jeunes placés dans le cadre du projet dans une administration publique ou une organisation para-étatique; ce même rôle est assuré par Job service pour les placements en entreprises privées et par le service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL) pour les apprentissages.

Processus de reconnaissance institutionnelle des acquis

A l'instar de l'ensemble des cantons suisses, le SEmp du canton de Neuchâtel doit se conformer aux exigences de l'article 119b de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) qui prévoit que les conseillers en personnel des ORP doivent être titulaires d'un brevet fédéral de conseiller en personnel ou justifier d'une formation ou d'une expérience professionnelle reconnue équivalente par l'Association des offices suisses du travail (AOST) dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction.

Dans ce contexte, le SEmp a saisi l'occasion de valoriser l'expérience et les compétences acquises par les collaborateurs engagés avant le 1er juillet 2003 à travers le développement d'une démarche innovante, en collaboration avec le Centre de bilans de compétences et cabinet conseil en développement de carrière, recrutement et sélection de cadres (CBVA SA) à Neuchâtel. Cette démarche collaborative, qui s'est déroulée sur 2006 et début 2007, a débouché sur la réalisation d'une procédure de reconnaissance institutionnelle des acquis obtenues par 15 conseillers en personnel.

Le dossier de validation des acquis réalisé et validé par une instance interne a permis aux collaborateurs concernés d'obtenir, dans le courant 2007, une attestation d'équivalence au brevet fédéral de conseiller en personnel décerné par l'AOST. Ainsi, la reconnaissance des compétences acquises au sein du SEmp permet aux collaborateurs de régulariser leur situation dans le sens de l'article 119b de l'OACI.

Intégration des migrants

Le canton de Neuchâtel, en référence à la politique et à la volonté de la Confédération, a mis en place une politique publique d'intégration des migrants (permis F, admissions provisoires et permis B, réfugiés statutaires). L'Etat veut, notamment par l'organisation des mesures de marché du travail (MMT), renforcer l'intégration des migrants. Un groupe de travail chargé de mettre en œuvre, notamment l'ouverture des mesures d'intégration professionnelle (MIP) aux migrants et comprenant le SMIG, le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) et le SEmp travaille à l'ouverture de cette mesure pour ce public.

Dans ces perspectives, l'unité d'intégration professionnelle du SMIG proposera au début de l'année prochaine quelques dossiers de migrants, potentiellement aptes à travailler, au chef de l'ORP, afin que lesdits migrants puissent être inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ORP et en fonction du processus d'octroi des MIP et des possibilités existantes, qu'ils puissent bénéficier d'un emploi temporaire ou même d'un emploi fixe généré par l'ORP et par là-même, intégrer ou réintégrer le monde du travail. Le projet pilote débutera en 2008, et en fonction des expériences préliminaires, pourra s'étendre à une plus large population de migrants au fil des mois.

Innovons ensemble pour l'emploi

Le dernier trimestre 2007 a vu la mise en œuvre d'un concept de formation accélérée dans l'horlogerie en partenariat avec la manufacture de haute horlogerie Cartier, le bureau de consulting en ressources humaines Argynis et une agence de placement privé, Manpower.

Ce concept propose le double avantage d'offrir de la main-d'œuvre au secteur horloger et de réinsérer des demandeurs d'emploi au travers d'une formation préindustrielle assurée par Argynis et garantit ensuite un emploi d'opérateur dans la manufacture chaux-de-fonnière.

Les ORP du canton ont assuré une présélection d'une septantaine de demandeurs d'emploi susceptibles de correspondre aux exigences de la manufacture Cartier. Cette présélection a été soumise à l'agence de placement privée Manpower qui a réalisé des tests pratiques et auditionné les candidats potentiels avec Argynis. Un tiers de ces candidats ont réussi à passer ces évaluations ce qui a été relevé comme un excellent résultat compte tenu des exigences élevées fixées par Argynis et Manpower.

C'est ainsi une première volée de 12 personnes qui commencera le 14 janvier 2008, pour une durée de 4 semaines, et une seconde volée du même nombre qui débutera le 25 février 2008. Ces personnes se verront offrir un emploi chez Cartier au terme de leur formation et les cursus de formation s'échelonnent en 2008 au gré des besoins de Cartier qui les a évalués à une soixantaine de postes de travail pour l'année à venir.

Cette "première" peut être considérée comme une réussite qui fera écho auprès d'autres employeurs pour renouveler, sur ce modèle ou sur un autre, des partenariats avec l'économie au profit de celle-ci et des personnes à la recherche d'un emploi.

11.5. Activités / Réalisations

Observation du marché de l'emploi

Etudes

En 2007, le SEmp a réalisé deux études d'envergure. La première analyse la satisfaction des demandeurs d'emploi du canton sur les différents aspects de leur parcours au sein des ORP (voir point *Etude de satisfaction auprès des demandeurs d'emploi neuchâtelois*). La seconde est une actualisation de l'étude intercantonale sur l'évolution du travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande.

En outre, une étude sur l'emploi au sein du secteur industriel a été lancée en 2007. Elle est réalisée en collaboration avec le service des arts et métiers et du travail du canton du Jura. Les premiers résultats seront publiés à la fin du 1^{er} trimestre 2008.

Collaboration avec l'Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation en réseau qui regroupe l'ensemble des observatoires cantonaux des services de l'emploi des cantons latins. L'ORTE dépend directement de la Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT). Les chercheurs des différents observatoires profitent de cette organisation afin d'échanger leur savoir et d'effectuer des études communes. En outre, ils collaborent avec l'Observatoire de la Suisse occidentale et des cantons d'Argovie et de Zoug (AMOSA).

En 2007, l'ORTE a notamment publié une version actualisée de l'étude sur l'évolution du travail intérimaire menée sous la direction du canton de Neuchâtel (voir aussi point *Etudes*).

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

L'année 2007 fut marquée par la présidence de la commission technique dans le cadre du projet de réinsertion des personnes de moins de trente ans, que le Conseil d'Etat a confié au SEmp. Le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (GP CII) intervenant comme expert ou groupe ressources dans le cadre du projet.

Le projet "Accord" vise à harmoniser les prestations sociales cantonales et fédérales dans le canton de Neuchâtel par la mise sur pied de guichets sociaux régionaux (GSR) et la définition de processus d'octroi harmonisés. C'est un projet incontournable pour le SEmp qui collabore activement dans le groupe de pilotage.

Le projet "MAMAC" (voir point *Projet MAMAC*) est également au centre des discussions que le SEmp a eues avec l'office de l'assurance invalidité (OAI) et le service de l'action sociale (SAS) en deuxième partie d'année. Les trois services ont proposé au Conseil d'Etat de ratifier le protocole de participation du canton de Neuchâtel à ce projet fédéral, ce qui a été fait en fin d'année.

Enfin, la notion "d'entreprise sociale", liée dans le contexte neuchâtelois à certains PET dont le SEmp a la responsabilité du suivi et du financement, a conduit le GP CII à analyser les critères nécessaires à la définition d'une telle structure. Ces critères seront proposés au Conseil d'Etat pour validation au mois de janvier 2008.

Collaboration avec le service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL)

En 2007, la collaboration avec le SFPL s'est encore accrue avec pour objectif de proposer des prestations harmonisées aux usagers.

En plus de poursuivre la collaboration dans le domaine des allocations de formation (AFO), le SEmp, qui gère notamment les semestres de motivation (SEMO) destinés aux jeunes en rupture de formation, a également été étroitement associé au projet "mentoring" conduit par le SFPL et le service d'orientation scolaire et professionnelle et dont l'objectif est de proposer une place d'apprentissage ou, à défaut, une solution transitoire aux jeunes sortant de l'école obligatoire alors qu'ils n'auraient pas de solution.

Le SEmp a également collaboré au rapport sur le case management que le SFPL a remis, à sa demande, à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et qui vise à assurer une continuité dans le suivi des jeunes entre les dernières années d'école obligatoire et la première place de travail.

Les échanges en lien avec ces différentes collaborations ont permis de trouver plusieurs solutions inédites pour des jeunes en difficultés d'insertion. Ces solutions, qui n'auraient sans doute pas été imaginées sans une bonne connaissance réciproque des services, devraient permettre d'étoffer la palette des outils à disposition.

Rappelons encore, au chapitre des collaborations, que le SFPL a participé activement au projet d'insertion des personnes de moins de trente ans, notamment par un coaching renforcé des jeunes placés en apprentissage, mais également en assurant la gestion de la ligne de téléphone (numéro vert) mise en place.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

Chapeauté par la CTJ, l'OSTAJ est un outil d'observation et d'information statistique entre les régions suisses et françaises. Il est destiné à fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Le SEmp participe à cet observatoire en tant que membre de son comité de pilotage.

En 2007, l'OSTAJ a publié une fiche portant sur "le développement économique" et une fiche multi-thèmes. En 2008, la publication d'une fiche de synthèse est prévue. Elle retracera les évolutions les plus récentes, la mise en place d'indicateurs réguliers notamment sur le marché de l'emploi et la création d'une plate-forme cartographique.

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail (CTrip)

Conformément à la législation fédérale, depuis le 1er juin 2004, la CTrip a pour objectifs d'observer le marché du travail et son évolution suite à l'entrée en vigueur de la deuxième étape de l'ALCP, de régler les cas constatés de sous-enchère salariale et, le cas échéant, de proposer aux autorités politiques compétentes des mesures telles que l'extension de conventions collectives ou l'adoption de contrats-types de travail permettant d'imposer des conditions de salaires minimaux. La commission neuchâteloise peut également être saisie de questions relevant de la lutte contre le travail illégitime.

En 2007, la commission s'est réunie à quatre reprises et son bureau à sept reprises. Les membres du SEmp participant aux séances de la commission et de son bureau sont M. Sylvain Babey, chef du SEmp, M. Olivier Schmid, chef de l'OSur et M. Stefan Biscan, secrétaire de l'OSur et de la commission.

Un rapport d'activité de la CTrip portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007 est disponible sur la page Internet www.ne.ch/commissiontripartite.

Statistique trimestrielle sur l'évolution de la main-d'œuvre UE/AELE dans le canton de Neuchâtel

Le SEmp recense toutes les statistiques disponibles sur l'évolution de la main-d'œuvre UE/AELE (travailleurs détachés, prises d'emploi pour moins de 90 jours, travailleurs frontaliers, etc.) et les met à disposition du public au travers d'une publication trimestrielle sur Internet (www.ne.ch/imoe). Depuis le début de l'année 2007, les données chiffrées sont accompagnées de deux pages de commentaires. Les données publiées s'arrêtent au 2^{ème} trimestre 2007 en raison de la révision des séries sur le nombre de travailleurs frontaliers qui est actuellement en cours à l'Office fédéral de la statistique (OFS). La prochaine publication est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2008.

Données statistiques

En 2007, dans un souci de communication et d'information, le SEmp a publié un rapport d'activité sous la forme d'une brochure. Cette dernière permet d'obtenir une vision globale et précise sur le volume d'activités fourni par le SEmp et ses entités. Ce rapport a été largement apprécié par les partenaires du SEmp. C'est pourquoi il sera à nouveau publié en 2008. Ce rapport pourra être téléchargé prochainement sur le site www.ne.ch/emploi.

Office régional de placement des Montagnes neuchâtelaises (ORPMN)

Le chômage a poursuivi en 2007 sa baisse dans les Montagnes neuchâtelaises avec une diminution de plus de 11% du total des demandeurs d'emploi inscrits. Cette diminution est pratiquement équivalente à la baisse enregistrée en % en 2006 et on ne peut évidemment que s'en réjouir. Ces résultats s'expliquent naturellement par la bonne santé de secteur industriel et en particulier du secteur horloger qui a, à nouveau, battu tous les records en 2007.

Malgré cela, les places vacantes acquises ont été moins nombreuses qu'en 2006 (-9%) et ce phénomène s'explique par le fait que bon nombre d'entreprises ont estimé, à tort, que le taux de chômage baissant régulièrement durant l'année, l'ORP ne devait plus compter parmi les demandeurs d'emploi inscrits, de personnes pouvant répondre à leurs exigences. C'est à regretter car les efforts visant à sensibiliser les employeurs quant au potentiel des demandeurs d'emploi ont encore été accrus en 2007 avec une augmentation des contacts ou visites d'entreprises.

Le volume d'inscriptions et d'annulations reste toujours très élevé et traduit une certaine volatilité du marché de l'emploi qui peine à se stabiliser et qui dément les à priori des employeurs évoqués ci-dessus.

Les principales statistiques de l'ORPMN sont regroupées ci-dessous:

Activités	2007	2006	2005
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 1 ^{er} janvier	2297	2606	2541
Inscriptions	2556	2762	2926
Annulations	2820	3071	2861
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 31 décembre	2033	2297	2606
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	1879	2047	2571
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	11784	12694	13062
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	51	55	57
Places vacantes acquises par l'ORPMN	886	970	737
Places vacantes acquises par jour	4	4	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1852	2191	1766
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	391	348	363

Office régional de placement du Littoral neuchâtelais (ORPLN)

En 2007, l'amélioration de la conjoncture économique a continué et s'est traduite par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi suivis par l'ORPLN d'environ 7%. Cette diminution est moins importante que la décrue des Montagnes neuchâtelaises. La baisse du chômage est compensée par l'accélération du taux de rotation ce qui entraîne toujours une charge de travail importante pour les collaborateurs de l'ORPLN.

Avec cette légère diminution, les conseillers ont augmenté le nombre de rencontres avec les employeurs du canton cette année encore de plus de 17%, ce qui a entraîné, en parallèle, une augmentation des places vacantes à traiter d'environ 5% (soit + 186).

Au vu de cette forte rotation, beaucoup de places vacantes n'ont pas été saisies dans le système informatique car elles ont été traitées directement par des assignations, et cela afin de répondre aux entreprises demandeuses plus rapidement, ce qui a entraîné une augmentation de ces dernières de 33% (soit + 604), et qui a finalement amélioré le taux de placement de l'ORP LN.

Les principales statistiques de l'ORPLN sont regroupées ci-dessous:

Activités	2007	2006	2005
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 1 ^{er} janvier	2842	3027	3226
Inscriptions	3071	3355	3202
Annulations	3510	3540	3401

Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 31 décembre	2603	2842	3027
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2199	2523	2618
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	14'148	14'944	15'598
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	62	65	68
Places vacantes acquises par l'ORPLN	889	845	659
Places vacantes acquises par jour	4	3	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	2415	1811	1893
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	427	360	268

Office des emplois temporaires (OFET)

Durant l'année 2007, l'OFET a effectué 1083 placements en emploi temporaire, dont 696 dans le cadre de l'assurance-chômage et 387 dans le cadre des MIP. L'OFET a traité 889 demandes de MIP. Il a rendu 395 communications positives et 349 communications négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés pour diverses raisons.

L'OFET a reçu 1007 demandeurs d'emplois en entretien individuel dans les bureaux des trois sites des ORP. Les conseillers en personnel de l'OFET ont visité personnellement plus de 40 institutions ou programmes spécifiques durant l'année.

Direction juridique (SEJur)

Durant l'année 2007, le SEJur a reçu 1596 dossiers et a rendu au total 1531 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnité de chômage, recherches d'emploi, RHT, Intemp, demandes de remise), à l'exception des décisions sur opposition.

Le détail des dossiers et décisions rendues se présente comme suit:

Activités	Nb de dossiers reçus	Nb de décisions rendues
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFor, OFET, etc.) concernant l'indemnité de chômage	516	448
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFor, OFET, etc.) concernant les recherches d'emploi	740	709
Dossiers soumis par Cas soumis (caisses de chômage) concernant l'indemnité de chômage	218	244
Demandes de remise de l'obligation de restituer	22	30
Préavis de RHT	33	33
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	67	67
Total pour l'année 2007	1596	1531

Le SEJur a comptabilisé 120 oppositions à l'encontre de ses décisions, dont 9 doivent encore être traitées. Sur l'ensemble de ces décisions, 34 recours ont été interjetés auprès du DEC, Autorité inférieure de recours en matière d'assurance-chômage jusqu'au 31 décembre 2007.

Direction de la formation (SEFor)

L'année 2007 a été caractérisée par l'introduction d'un nouvel accord de prestation entre le SEmp et les organisateurs de MMT, lequel s'inspire du "cadre de collaboration" décrit en 2006 et qui pose les bases qui devront servir de fils conducteurs aux développements et à la réorientation des MMT pour les années à venir.

C'est ainsi que l'ensemble des organisateurs de cours collectifs a déjà obtenu le label de certification EduQua, alors que les organisateurs de PET devront l'obtenir d'ici fin 2008.

Dès le 1^{er} janvier 2007, le SEFor est devenu le répondant unique pour tous les programmes d'emploi temporaire (PET) accueillant un public mixte (SAS, SMIG, SEmp).

Enfin, un effort tout particulier a été conduit afin de permettre le développement de mesures répondant à la pénurie de certaines catégories de collaborateurs que connaît actuellement le marché de l'emploi.

Office de surveillance (Osur)

Contrôle du marché de l'emploi (CMCE)

809 enquêtes ont été ouvertes en 2007 contre 852 en 2006 (-5,1%). 519 dossiers (64,2%) concernaient directement les travailleurs européens ayant œuvré sur notre territoire, 41 ont été ouverts sur l'initiative des contrôleurs et 82 sur la base de réquisitions émanant du Ministère public (MP) du canton de Neuchâtel. Au total, ce sont 2383 travailleurs qui ont été contrôlés par les inspecteurs du marché de l'emploi. Pour l'heure, 233 infractions ont été relevées, dont 112 en relation avec les différentes assurances sociales obligatoires et 60 avec la législation fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), ainsi qu'une trentaine en lien avec la libre-circulation des personnes.

Abus de prestations sociales

En 2007, 88 dossiers ont été ouverts par l'enquêteur chargé de la poursuite des infractions en matière d'aide sociale. 27 enquêtes initiées en 2006 ont été menées à leur terme en 2007 ainsi que 24 dossiers 2007. Ces investigations ont conduit l'inspecteur précité à dénoncer au MP 34 auteurs d'infractions, respectivement 17 pour 2006 et 17 pour 2007. Le montant total détourné par ces personnes s'élève à 401.210 francs, soit 258.382 francs pour les dossiers 2006 et 142.828 francs pour 2007. D'autre part, le solde des enquêtes (2006 et 2007) devrait encore aboutir sur le constat d'un nombre important d'infractions.

Surveillance des maisons de jeu

L'année 2007 aura été marquée par un engouement important pour le jeu de poker, encore considéré comme un jeu de hasard au sens de la loi fédérale sur les maisons de jeu (LMJ) et donc interdit. Des tournois de type "freeroll", entendez sans mise de départ, ont néanmoins été organisés dans notre canton et une des tâches principales a donc été de vérifier comment ces derniers se sont déroulés. D'autre part, trois enquêtes en lien avec des appareils de jeu illicite ont été traitées en 2007.

Surveillance des instituts de prévoyance et des fondations

Les 353 fondations placées sous surveillance se répartissent comme suit: 52 dossiers concernent des caisses de pensions autonomes (IPE), 90 des fondations de bienfaisance (IPNE) et 211 des fondations dites "classiques". 15 fondations ont été radiées du registre de la surveillance, respectivement 1 caisse de pensions autonome, 7 fondations de bienfaisance et 7 fondations classiques.

L'entrée en vigueur, par étapes successives, de la 1^{ère} révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) a également occupé l'autorité de surveillance en 2007.

Caisse d'allocations familiales (ALFA)

En 2006, le peuple a accepté la loi fédérale sur les allocations familiales, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2009. Ainsi, les allocations mensuelles devront au minimum atteindre 200 francs

pour les enfants jusqu'à 16 ans et 250 francs pour les enfants de 16 à 25 (allocation de formation professionnelle). Sur le plan cantonal, les allocations ont été augmentées de 10 francs pour le 1^{er} et le 2^e enfant, dès le 1^{er} janvier 2007.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services

Le canton de Neuchâtel ne fait pas exception face à l'importante évolution du travail temporaire en Suisse. Plus précisément, six nouvelles sociétés ont été enregistrées en 2007. Deux entreprises ont pour leur part renoncé à leurs autorisations de pratiquer. Le nombre de sociétés est ainsi passé de 58 (1^{er} janvier 2007) à 62 au 31 décembre 2007. En outre, quatre révisions de sociétés ont été effectuées par nos soins. Ces contrôles ont porté sur 110 dossiers de travailleurs.

Prostitution et pornographie

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2006, de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie (LProst) a eu un impact important sur les salons de massage et les personnes qui s'adonnent à la prostitution dans notre canton. Ainsi, le nombre de salons a considérablement diminué, de même que le nombre de prostitués, puisque l'on dénombre aujourd'hui, dans notre canton, 35 salons de massage, dans lesquels se répartissent les 69 prostitués enregistrés. Relevons que le nombre estimé de salons au début de l'année 2006 était de 60. Une réflexion est actuellement menée afin d'offrir aux personnes qui le souhaiteraient des moyens de quitter le milieu de la prostitution. Ces travaux devraient aboutir dans le courant du 1^{er} semestre 2008.

11.6. Perspectives

Evolution du marché de l'emploi

Les perspectives économiques des différents instituts conjoncturels et les indicateurs économiques suisses prévoient une croissance dans la continuité des années 2006-2007. Les indicateurs économiques régionaux, la confiance des entrepreneurs et l'indice très élevé des places vacantes dans le canton de Neuchâtel laissent augurer un besoin accru de main-d'œuvre pour les entreprises neuchâteloises dans tous les secteurs d'activités, sous réserve de l'évolution de la situation américaine dans les secteurs immobiliers et bancaires.

Ainsi, nous pouvons nous appuyer sur la courbe du chômage en 2007 pour prévoir une baisse dans la première partie de l'année 2008 et une stabilisation à l'orée du mois de juin en tenant compte également des facteurs saisonniers.

Révision LACI

Le projet de révision partielle de la LACI du 25 juin 1982 a été transmis dans les cantons à la fin du mois de décembre 2007. Le projet de révision porte notamment sur l'augmentation des recettes par le biais de l'augmentation du taux de cotisation et la diminution des dépenses par la limitation ou l'abandon de certaines prestations. Les mesures prévues par le projet pourraient avoir des impacts importants, également sur les prestations d'insertion professionnelle cantonale.

Le SEmp en fera une analyse stricte et complète afin d'anticiper sur les changements induits et proposera au Conseil d'Etat le dossier de consultation dont le délai de renvoi au Conseil Fédéral est fixé pour le 28 mars 2008.

Evaluation des mesures de marché du travail (MMT)

Sur la base du concept d'évaluation des MMT développé durant l'année 2007, plusieurs mesures (cours, PET et entreprises d'entraînements) feront l'objet d'une évaluation. Le nombre d'évaluations annuelles n'est pas fixe et peut varier d'une année à l'autre.

Participation au Salon de l'industrie de l'automatisation, de la machine-outils et de la sous-traitance (SIAMS) 2008

Suite à l'expérience fructueuse réalisée en 2006 lors du SIAMS avec le canton du Jura, les ORP des cantons du Jura, Jura-bernois, Région Seeland et Neuchâtel ont décidé de poursuivre leur collaboration en présentant un stand commun à l'occasion du SIAMS 2008 qui se déroulera à Moutier du 20 au 24 mai 2008. Cette participation commune aura notamment pour objectifs la consolidation des partenariats avec les entreprises exposantes, une information large du public et des entreprises visiteuses sur les prestations offertes par les ORP et plus globalement par les services de l'emploi. Cette participation s'inscrit également dans la volonté de poursuivre la bonne collaboration intercantonale prévalant au sein des services de l'emploi.

Développement et harmonisation des outils de communication

L'efficacité de la communication étant fondamentale pour le SEmp, les développements nécessaires afin d'harmoniser au mieux les différentes plates-formes Internet, Intranet, communication interne et gestion électronique des données seront envisagés en 2008.

Introduction du revenu déterminant unifié (RDU) et de l'unité économique de référence (UER)

L'avancée des travaux, conduits par le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), quant à la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LhaCoPS) devrait se traduire par l'adoption du Conseil d'Etat des règlements d'exécution liés à l'introduction du RDU et de l'UER en début 2008.

Dans ce contexte, le SEmp procédera aux travaux préparatoires (simulations, nouveaux barèmes, adaptations des systèmes informatiques, etc.) visant à l'intégration du RDU et de l'UER dans le règlement lié à l'application des MIP avec pour objectif une application dans le courant du 1^{er} trimestre 2009.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Mise en œuvre du Projet Jeunes

Si l'année 2008 permettra de récolter les fruits des actions initiées l'année précédente, elle devra également permettre la mise en place du concept d'évaluation du projet qui servira de base au rapport destiné au Grand Conseil.

Le début de l'année sera marqué par une séance de sensibilisation et d'information du Conseil d'Etat, afin d'inciter les communes à mettre davantage de postes de travail à disposition.

Une démarche de sensibilisation sera également conduite auprès des institutions para-étatiques, afin d'augmenter encore le nombre de postes proposés et d'élargir la palette des métiers à disposition.

2008 permettra aussi de donner le véritable "coup d'envoi" concernant l'offre de places d'apprentissage, notamment au sein des services de l'Etat (qui proposeront une vingtaine de places nouvelles). Au terme d'une phase d'identification des jeunes et des places pouvant correspondre, des cours préparatoires allant de février à juin 2008 permettront de donner aux futurs apprenants un maximum de chances de succès dans leur formation.

Dans le courant du mois de janvier, une formation dans le domaine de la restauration débutera pour 3 mois avec, à la clé, des contrats d'engagement au sein des établissements du canton.

En fonction des retombées de cette première expérience, il sera possible de la reconduire et d'en initier de nouvelles pour d'autres secteurs économiques en recherche de main-d'œuvre.

Parallèlement, les contacts pris en 2007 avec les milieux économiques devront s'intensifier, afin de répondre aux objectifs fixés par le Grand Conseil.

Projet MAMAC

Le canton de Neuchâtel proposera un projet "pilote" en 2008 dans le cadre du projet MAMAC qui est conduit par la Confédération. Les services de l'OAI, du SAS et du SEmp conduiront et mettront en œuvre les mesures destinées à décloisonner les prestations visant à l'insertion professionnelle des personnes suivies par ces services.

Pour mémoire, ce projet a pour objectif de mettre en œuvre un processus particulier de suivi des personnes se trouvant dans une situation personnelle, professionnelle et médicale difficile. Il s'agit de mettre en œuvre des assessments médicaux, professionnels et sociaux dans le but de suivre de manière multidisciplinaire un public déterminé.

Ainsi, le SEmp renforce encore ses liens privilégiés avec l'OAI et le SAS par une participation active dans un cadre interinstitutionnel qui est la clé de voûte des multiples dimensions à prendre en compte pour les personnes à accompagner de manière individuelle afin de trouver les solutions leur permettant de réintégrer le marché du travail.

Entreprises sociales & solidaires

La mise en place de structures répondant aux exigences fixées par le Conseil d'Etat représentera un défi important pour le canton de Neuchâtel qui déploie ainsi une politique ambitieuse et active d'insertion professionnelle pour les personnes qui n'ont plus accès au marché de l'emploi.

Le SEmp, en collaboration avec le GP CII, veillera au développement harmonieux des projets proposés dans ce cadre et au suivi des premières phases d'exploitation des structures professionnelles qui s'inséreront dans ce concept.

La notion partenariale entre le SEmp, le GP CII et les personnes responsables des entreprises sociales & solidaires sera une exigence impérieuse pour que les ambitions affichées par ce projet soient couronnées de succès.

Coopération transfrontalière

En 2008, le SEmp souhaite renforcer les coopérations et collaborations transfrontalières déjà existantes. Il s'agit notamment de suivre attentivement la mise en œuvre des processus de collaboration entre instances publiques suisses et françaises identifiés au sein des Groupes Emploi de la CTJ (voir point *Groupe Emploi de la Conférence TransJurassienne (CTJ)*).

En outre, le SEmp souhaite jouer un rôle moteur au sein de l'OSTAJ, notamment en veillant à ce que les objectifs en termes de créations d'indicateurs pertinents et continus dans le domaine de l'emploi soient réalisés (voir aussi point *Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)*).

Nouvelle loi fédérale sur le travail au noir (LTN)

La mise en œuvre le 1^{er} janvier 2008 de la nouvelle loi fédérale concernant les mesures de lutte contre le travail au noir n'aura pas un impact important sur le travail effectué jusqu'à aujourd'hui par les inspecteurs du contrôle du marché de l'emploi, à mesure que l'on y retrouve, dans les grandes lignes, notre propre législation cantonale (LEmpl). Néanmoins, cette nouvelle législation fédérale simplifiera les enquêtes puisqu'elle introduit un principe d'échange d'information entre les services concernés par la lutte contre le travail illicite tels que le SMIG, les caisses AVS ou encore le service des contributions. D'autre part, elle institue également une procédure simplifiée applicable aux prélèvements des cotisations sociales et des impôts.

Cette nouvelle législation permettra également à l'OSur de renforcer l'effectif des inspecteurs dédiés à combattre le travail au noir puisque la Confédération participera, à hauteur de 50%, à la prise en charge des salaires des enquêteurs.

Nouvelle application Plasta 2008

Les services publics de l'emploi travaillent depuis 1993 avec une base de données servant à des fins de placement de demandeurs d'emploi et de statistique (PLASTA). La nouvelle application Plasta GED est une conception informatique élaborée sur la base de processus de travail. Elle recouvre des besoins différents tels que le partage des informations et des connaissances, l'accompagnement et la documentation des décisions prises envers les assurés ainsi que le pilotage du SEmp grâce à l'usage d'indicateurs.

L'introduction de cette application, touchant de nombreux aspects du travail des collaborateurs du SEmp, nécessite d'être coordonnée, planifiée et d'impliquer les parties prenantes. Cela s'est concrétisé en 2007 par l'engagement d'une cheffe de projet, la nomination d'un responsable d'application, la formation d'une équipe de projet et la constitution de groupes de travail.

Gestion électronique des documents (GED)

L'un des principaux éléments novateurs du projet Plasta GED est l'introduction d'une GED rattachée à la nouvelle application Plasta. Cette introduction aura des impacts sur les manières de travailler des collaborateurs du service car elle vise une amélioration de la communication entre les entités, une simplification et uniformisation du classement, destruction et archivage des documents ainsi que le passage progressif au numérique. Ces éléments devraient aussi conduire à un allègement et une redistribution du travail administratif.

Les grandes options en matière de numérisation ont été prises en 2007. Le scannage et l'indexation se feront de manière décentralisée (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), et les documents reçus seront scannés et intégrés au système avant qu'ils ne soient traités (scannage ante traitement). Pour parvenir à mettre en œuvre ces orientations, un groupe de travail spécifique a été constitué.

Mesures santé et sécurité au travail (MSST)

Depuis quelques années, les entreprises du secteur privé ont l'obligation légale de mettre en œuvre des mesures de protection pour les travailleurs. Ces MSST ont été instaurées afin de garantir, via les entreprises, un cadre de travail qui tient compte de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Compte tenu de nos activités et de son évolution, la problématique de la sécurité a été prise en compte depuis longtemps déjà par le SEmp. Les incidents que nous avons connu ces dernières années et la volonté de la direction du service de rendre l'environnement de travail aussi favorable que possible, renforcent la nécessité de développer des mesures propres à garantir un cadre de travail sain et sécurisé pour tous les collaborateurs. La mise en œuvre, dans le courant de l'année 2008, des MSST au sein du SEmp doit justement aider à y parvenir.

12. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

12.1. Missions

Le service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) est chargé de conseiller les employeurs et les travailleurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de vérifier le respect des dispositions légales en la matière, soit essentiellement la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, ainsi que la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Il a également pour mission le contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles.

12.2. Objectifs de l'année

Le principal objectif pour cette année était la description et la formalisation des processus et des procédures en vigueur dans le service.

12.3. Ressources

Les recherches pour l'engagement d'un médecin-inspecteur du travail sont restées vaines et le poste est toujours vacant.

Une collaboratrice et un collaborateur ont quitté le service à la fin de l'année pour bénéficier d'une retraite anticipée.

Au budget 2007, les effectifs prévus du service étaient de 9,8 postes équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 9 postes EPT.

12.4. Evénements principaux

L'augmentation du nombre de plans soumis au service est significative puisqu'elle correspond à un taux de 23%.

Dès le 1^{er} juillet 2007, la nouvelle législation fédérale relative à l'autorisation d'installer et d'exploiter des récipients sous pression enlève, pour les entreprises, toute compétence aux cantons. Ces derniers devront définir une réglementation concernant les particuliers.

12.5. Activités / Réalisations

Administration

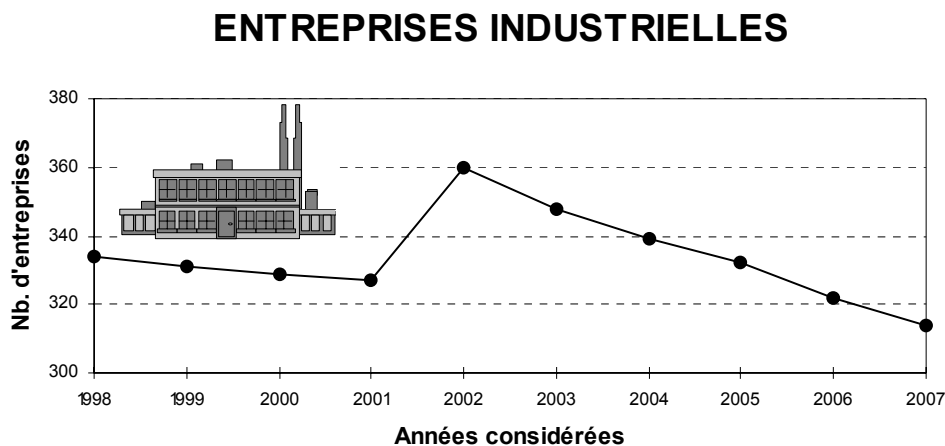
Assujettissements

Les mutations suivantes ont été enregistrées:

- Assujettissement 1

- Libérations.....9
- soit une diminution de 8 entreprises, ce qui porte à 314 le nombre des entreprises industrielles au 31 décembre;
- Modifications de décisions d'assujettissement..... 13

Évolution des entreprises industrielles assujetties:



Durée du travail

Cette année, le service a délivré 199 permis sur la base d'un besoin urgent dûment établi, répartis dans les catégories suivantes:

- Travail du dimanche..... 148
- Travail de nuit..... 51

Il a, en outre, été procédé à 36 interventions qui concernaient spécifiquement la durée du travail.

15 demandes de permis concernant la durée du travail ont donné lieu à un refus total ou partiel de la part du service. Ces refus concernaient essentiellement des demandes d'occuper des travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

Sur la base de l'article 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur le travail (LTr), 11 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail.

Une décision, au sens de l'article 51, 2^e alinéa, de la LTr, a été notifiée à 2 entreprises qui refusaient de se conformer aux ordres du service.

Une dérogation, au sens de l'article 28 LTr, a été accordée à une entreprise.

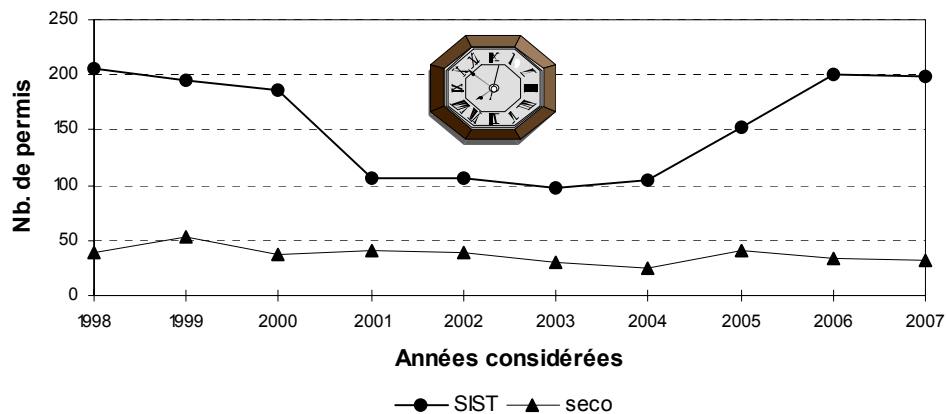
Concernant l'occupation des jeunes gens, une autorisation de travailler la nuit ou le dimanche a été délivrée pour 9 apprentis sur la base des articles 58 et 59 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1). Une autorisation de débuter un apprentissage avant l'âge de 15 ans révolus a été délivrée.

En 2007, 32 permis fédéraux ont été délivrés à des entreprises neuchâteloises sur la base d'une indispensabilité technique ou économique.

Au 31 décembre, 80 permis fédéraux étaient en vigueur dans les différentes entreprises du canton.

Évolution de la totalité des permis délivrés par le SIST et le SECO:

PERMIS DE TRAVAIL DELIVRES

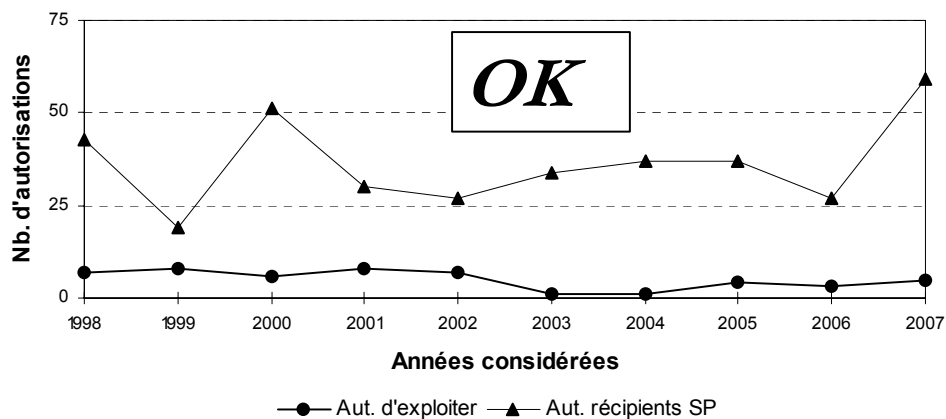


Autorisations

L'autorisation d'exploiter des locaux et des installations au sens de l'article 7 LTr a été délivrée à 5 entreprises et celle d'installer et de mettre en service des récipients sous pression l'a été pour 59 installations.

Évolution des autorisations délivrées:

AUTORISATIONS DELIVREES



Approbations de plans

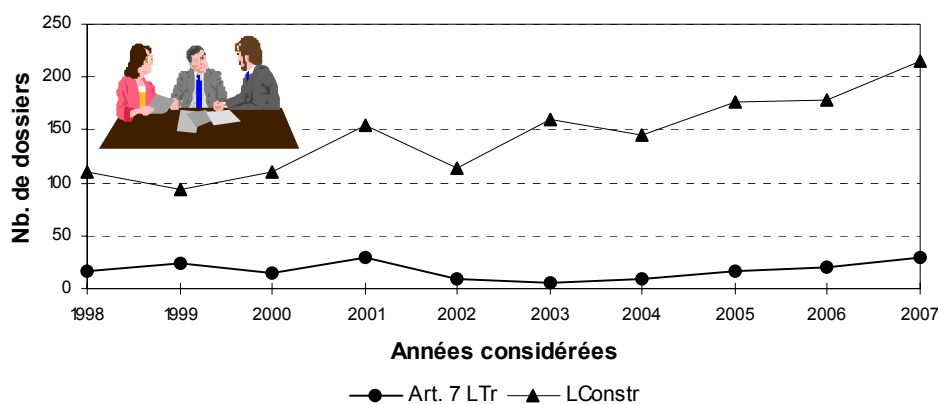
Les dossiers qui ont été soumis pour approbation ou pour préavis se répartissent ainsi:

	Entreprises industrielles	Entreprises non-industrielles
Approbations sur la base de l'article 7 LTr	12	17
Préavis sur la base de la loi sur les constructions (LConstr)	17	198

ce qui représente un total de 244 dossiers examinés par le service.

Évolution des approbations et des préavis délivrés:

APPROBATIONS ET PREAVIS SUR PLANS

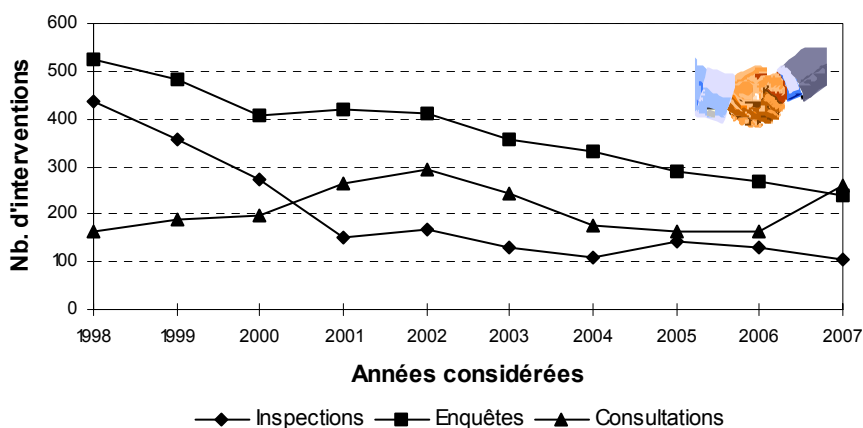


Interventions

Au cours de leur activité sur le terrain, les inspecteurs du travail ont procédé à 106 inspections et effectué 241 enquêtes; de plus, ils ont répondu à 261 demandes de renseignements et d'assistance technique.

Évolution des interventions effectuées:

INTERVENTIONS



Médecine du travail

Le poste de médecin-inspecteur du travail étant resté vacant durant cette année, aucun élément ne figure sous cette rubrique.

Hygiène du travail

Visites d'entreprises

Les collaborateurs du secteur hygiène du travail ont effectué 77 visites d'entreprises réparties en 38 enquêtes, 16 consultations et 23 inspections, auprès de 64 entreprises. Lors de 23 visites, des investigations analytiques ont été menées grâce au Laboratoire intercantonal de santé au travail dans les domaines de la ventilation, des facteurs climatiques, de l'éclairage, des gaz (monoxyde de carbone, formaldéhyde, trichloramine), des poussières (plomb) et du bruit. Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec un inspecteur du travail du secteur technique (5), un spécialiste de la Suva (4) ou une autre instance officielle (9).

Des interventions (24) ont été faites dans des entités cantonales et communales (administrations, écoles, hôpitaux).

Dans les entreprises, la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a suscité des visites de contrôle dont 19 orientées système. Les contrôles ont été faits notamment dans des magasins, des institutions de la santé (homes, hôpitaux, laboratoires) et des entreprises de l'horlogerie.

Les investigations effectuées aux places de travail ont concerné divers cas de qualité de l'air intérieur (climatisation, ventilation, odeurs), d'ergonomie (éclairage, postures, charges, écrans), de mesures de lutte contre le bruit, d'allergies ou d'irritations, d'émissions de poussières et de gaz, d'utilisation de solvants, de problèmes de ventilation, de protection de la maternité, de la surveillance des travailleurs, ainsi que des nouvelles affectations de locaux, des plaintes de travailleurs et les premiers secours.

Activités diverses

- Développement du site Internet www.ne.ch/sist;
- Conseils aux entreprises et communes, documentation (technique et légale);
- Participation au "Cours de base de santé et de sécurité au travail";
- Participation aux travaux de la commission d'apprentissage pour laborantins en chimie (CALC);
- Participation au groupe de travail pour la prévention des accidents (GTPA);
- Activités auprès de l'organisation des chimistes de piquet du bureau permanent catastrophe (ORCAN);
- Participation aux activités de la Société suisse des hygiénistes du travail (SSHT) et de sa délégation auprès de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (suissepro);
- Formation continue.

Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)

L'année 2007 a été marquée par le lancement d'un important projet. Suite à plusieurs articles de journaux et à une revue de la presse scientifique spécialisée, nous nous sommes intéressés aux conditions de travail des employés des piscines publiques et privées. En effet, la situation sanitaire du personnel concerné semble sujette à certains problèmes éventuellement liés à la présence de trichloramine dans l'atmosphère. Cette substance, très irritante, est un sous-produit issu de la chloration de l'eau. Ce sujet est actuellement très discuté quant aux répercussions sur l'appareil respiratoire des utilisateurs des piscines et plus particulièrement des bébés nageurs. Après avoir mis au point une méthode d'échantillonnage et d'analyse, nous avons lancé une campagne de mesures dans 25 installations des trois cantons partenaires du LIST. Le début de la campagne a été réalisé par une étudiante de l'Institut de Santé au travail à Lausanne dans le cadre de son

master en santé au travail. Des mesures comparatives concluantes ont été conduites avec le laboratoire de l'INRS (F) et un laboratoire bruxellois. Le projet a reçu le soutien financier de la Suva et de l'Office fédéral de la santé publique. Il devrait être terminé en été 2008.

Comme à l'accoutumée, le laboratoire a répondu aux sollicitations des hygiénistes du travail des trois cantons (Neuchâtel, Jura et Fribourg) dans des domaines très variés tels que des mesures et quantifications diverses de solvants, poussières, bruit, etc.

L'action et le rôle de l'hygiène du travail au sein des inspections cantonales du travail, et l'avantage de disposer d'un laboratoire intercantonal comme le LIST, ont été présentés par le responsable scientifique du LIST à l'ensemble des organes d'exécution fédéraux et cantonaux lors des journées de la CFST à Bienne en novembre 2007.

Les résultats de la quantification de l'exposition au plomb conduite par le LIST et l'hygiéniste du travail du canton de Fribourg lors de travaux de déconstruction de citernes ont été présentés lors des journées franco-suisse de médecine du travail en juin à Besançon.

La mise au point d'une méthode de quantification des brouillards d'huile dans l'air s'est poursuivie, en collaboration avec 4 autres laboratoires d'hygiène du travail de Suisse. Des problèmes analytiques ont retardé la conclusion de ces travaux.

Un appareil de mesure en continu de la contamination atmosphérique en poussières (Grimm) a été acquis en 2007. Il permettra à l'avenir d'aborder de manière plus systématique et pratique les évaluations aux postes de travail concernés.

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 231 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2, soit 189 entreprises de transport de marchandises, 8 de cars, 31 de taxis urbains et 3 de taxis ruraux. Ces entreprises comptaient au total plus de 800 véhicules.

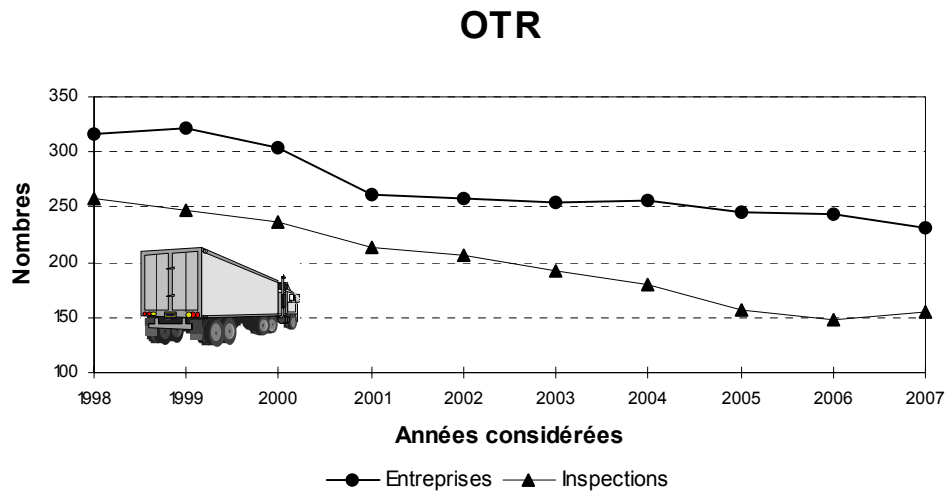
Le service a délivré 147 livrets de travail et 38 dispenses de tenir le registre patronal pour des chauffeurs travaillant selon un horaire régulier.

L'inspecteur chargé des contrôles a procédé à 155 inspections et 18 interventions diverses dans les entreprises. De plus, il a effectué 40 analyses de moyens de contrôle dans les bureaux du SIST.

Les contrôles d'entreprises ont motivé 21 rapports de dénonciation au ministère public (au sujet de 11 salariés, 7 conducteurs indépendants et 3 patrons), ainsi que 54 lettres comportant diverses remarques adressées aux entreprises ayant fait une interprétation erronée des prescriptions légales.

L'inspecteur a collaboré à 6 contrôles routiers organisés par les divers corps de police du canton, lesquels ont donné lieu à 59 rapports de dénonciation au ministère public. Ils concernent des chauffeurs salariés, indépendants et patrons domiciliés en Suisse ou à l'étranger. Les chauffeurs neuchâtelois représentent une infime partie de ces dénonciations, ce qui démontre bien l'efficacité de nos contrôles au sein même des entreprises.

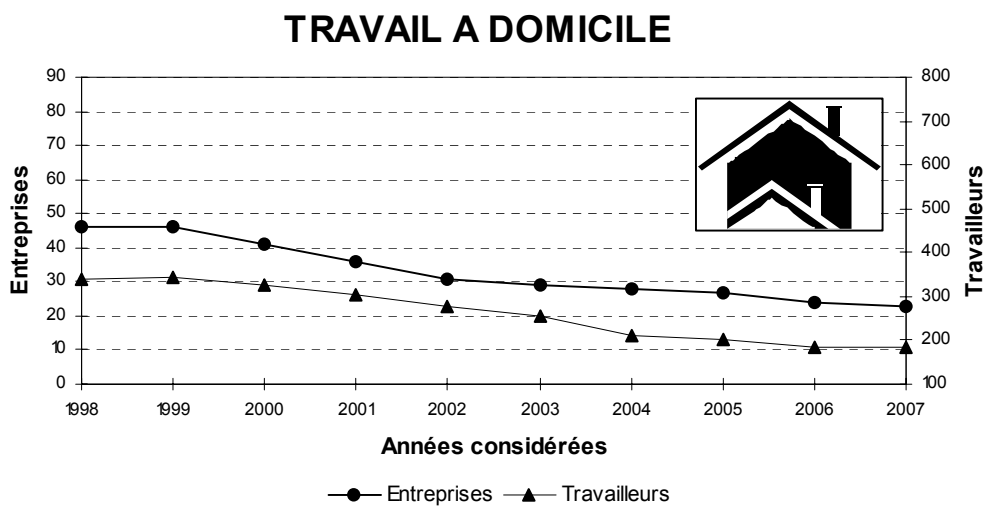
Évolution du nombre des entreprises soumises à l'OTR et des inspections:



Loi fédérale sur le travail à domicile (LTD)

Au 31 décembre, 23 entreprises occupant du personnel à domicile étaient recensées dans le canton; elles occupaient 170 travailleuses et 15 travailleurs.

Évolution du nombre des entreprises et des travailleurs occupés à domicile:



Formation / Information

Un programme de formation intercantonale de santé au travail a été organisé par la Conférence romande et tessinoise des inspections cantonales du travail.

Pour la première fois, un cours de base de sécurité et de santé au travail, de deux jours, a été mis sur pied et suivi par 42 personnes.

Les autres thèmes abordés étaient les suivants :

- Vie privée / vie professionnelle, quel équilibre ?

- Produits chimiques dans l'entreprise – Lchim;
- Forum-théâtre "Gestion des conflits".

Un cours de sensibilisation à la prévention des accidents et à la protection de la santé au travail a été dispensé à 241 formateurs-trices en entreprises.

Dans le domaine de l'amiante, le LIST a donné une information au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier. 266 apprenants de 1^{ère} année et 188 apprenants terminant leur formation en 2007 ont été sensibilisés aux différentes formes que peut revêtir un tel matériau, sur les dangers qu'il représente pour la santé et sur l'attitude à adopter face à des éléments susceptibles d'en contenir.

Les 5 à 7 neuchâtelois de la sécurité

439 personnes ont participé aux 4 conférences-débats organisées cette année par le groupe d'animation des 5 à 7 neuchâtelois de la sécurité.

Les sujets traités ont été les suivants:

- MSST: réconcilier le directionnel et l'opérationnel;
- Surmenage au travail. Le rôle du chargé de sécurité;
- Utilisation de l'image (caméra) au niveau de la sécurité;
- Maintenance des installations techniques.

Cette année toutes les rencontres se sont déroulées à Neuchâtel.

Il devient de plus en plus difficile de trouver des salles pouvant accueillir 120 personnes pour un prix abordable. Les salles du nouveau complexe de la Maladière se prêtent bien à nos activités et disposent de place de parking à proximité.

Un comité administratif de 5 membres a été nommé et une cotisation annuelle de 40 francs sera demandée aux participants dès le 01.01.2008.

Le groupe d'animation, qui choisit les thèmes des conférences a été étoffé, il est maintenant composé de 9 membres.

Les statuts définitifs seront discutés lors de la prochaine assemblée générale.

Il est à relever que le groupe d'animation a souhaité que tant la gestion administrative que financière de l'association soient dissociées de l'administration publique. Elle volera donc de ses propres ailes dès le 1^{er} janvier 2008.

12.6. Perspectives

Le SECO étudie actuellement un projet visant à faciliter le travail des inspecteurs lors des interventions dans les entreprises. L'introduction de Tablet PC, devrait permettre de rationaliser et d'automatiser certaines tâches, réduisant ainsi le travail administratif.

13. CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

13.1. Missions

Quand le Grand Conseil, en 1999, avait tracé les différentes missions du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), il avait décidé (rapport 99.024 du 10 mai et débats au Grand Conseil du 17 août) que ce dernier devait devenir un outil cantonal important dans l'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle ainsi qu'une contribution essentielle à la formation pratique de personnes peu ou pas qualifiées pour le service de l'industrie neuchâteloise.

Pour atteindre cet objectif et permettre au CNIP d'avoir la capacité de répondre rapidement à de nouveaux besoins en matière de formation et d'équipement, le Conseil d'Etat avait défini et proposé plusieurs aménagements réglementaires. Ceux-ci se révélaient nécessaires à un fonctionnement efficace pour garantir le maintien d'une activité de formation professionnelle dans une région excentrée. C'est ainsi que le CNIP devait:

- Etre rattaché au Département de l'économie et bénéficier d'un statut correspondant à ses missions;
- Etre mis au bénéfice d'une certaine souplesse de façon à ce que le budget annuel puisse être modifié en cours d'année tout en admettant des excédents variables de charges ou de revenus dans les mêmes proportions;
- Facturer l'ensemble des prestations fournies selon la règle du prix coûtant afin de permettre l'équilibre financier;
- Etre en mesure d'alimenter un fonds lui permettant, régulièrement, de procéder à la mise à jour de ses infrastructures et équipements.

Le CNIP a donc développé son style de fonctionnement selon cette volonté et il bouclera son exercice en 2007 avec un léger bénéfice. Ce résultat favorable, réalisé dans des conditions toujours plus difficiles (mesures d'économies cantonales, baisse du taux de chômage induit par la reprise économique, modification du paysage de l'insertion), n'a pas été facile à atteindre et a demandé des adaptations continues de son outil de gestion. C'est ainsi que le CNIP a:

- Augmenté sensiblement ses interventions auprès des milieux industriels que ce soit en matière de formation ou de production;
- Développé un nouveau secteur d'activité en rénovation de systèmes industriels qui lui ont apporté de nombreuses applications concrètes à son outil de formation;
- Mis en place de nouvelles filières de formation en microtechnique et en logistique afin de mieux répondre aux besoins exprimés par ses partenaires;
- Ouvert des places d'apprentissage et d'occupation au travail en faveur de jeunes émergeant à l'assistance (projet cantonal et Speranza).

Les démarches ont participé activement à la tenue des objectifs annuels tout en anticipant les répercussions défavorables (pour le CNIP) d'une baisse de fréquentation des cours par les chômeurs, d'une très forte augmentation des placements en entreprise et surtout de la venue d'autres institutions sur le marché de la formation des peu ou pas qualifiés!

Crédit d'investissement et statut

Dans l'attente d'un nouveau statut et des moyens financiers nécessaires au renouvellement régulier du parc machines, le Conseil d'Etat a débloqué, en fin d'année, un crédit de 400.000 francs destiné au remplacement de deux unités de formation-production qui étaient devenues obsolètes. Cette démarche permettra d'attendre, en 2008, la décision formelle du Grand Conseil qui fixera le statut du CNIP ainsi que son organisation financière.

Repositionnement de l'institution

En 2006, faisant suite aux recommandations du groupe de travail interdépartemental DEC-DECS, le CNIP avait ouvert plusieurs nouveaux dossiers:

- Reconnaissance par le SFPL de la filière modulaire d'opérateur en mécanique développée et dispensée dans ses ateliers, ce qui permettra aux apprenants du CNIP de se présenter aux examens officiels d'opérateurs en fabrication mécanique selon l'article 30 OFPr;
- Mise en place d'une collaboration avec un groupe d'entreprises dans l'évaluation, l'orientation puis la mise à niveau des compétences de jeunes adultes émergeant à l'assistance;
- Rapprochement vers les milieux industriels dans le cadre de formations spécifiques et d'échanges de compétences;
- Nouvelle présentation des actions de formation. Apparition des chèques formation;
- Préparation d'un premier mandat de prestation avec le CIFOM.

En 2007, plusieurs démarches entreprises dans ce sens sont devenues opérationnelles:

- Ouverture en partenariat industriel (Speranza) d'un atelier de formation/insertion pour des jeunes émergeant à l'assistance et qui a permis à 48 d'entre eux de retrouver une place dans l'industrie;
- Création d'un partenariat entre le CNIP et plusieurs entreprises horlogères du Val-de-Travers dans l'étude d'une structure de formation de base en horlogerie propre à leurs activités mais basée sur les référentiels officiels (formation d'opérateur en horlogerie). Cette structure sera ouverte en janvier 2008;
- Création d'un groupe de travail CNIP-CIFOM qui devait concrétiser la filière commune d'opérateur en mécanique. Cette démarche a connu quelques retards dus à la révision cantonale de la réglementation officielle. Les premiers cours communs devraient être organisés dès août 2008;
- Elaboration d'une documentation officielle sur l'approche de la formation par chèques et modification de notre structure documentaire.

13.2. Objectifs de l'année

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)	Résultats
Maîtrise des finances par des comptes équilibrés.	Ecart sur moins de 2% des charges totales	Atteint au-delà de toute espérance
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier.	Moins de 10%	Non atteint , 10,32%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier.	Minimum 90%	Non atteint , 82%
Garantir les unités de production et de rénovation participant à l'équilibre financier.	Minimum 450.000.-	Atteint largement
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales. Intensifier la collaboration transfrontalière.	Effectifs hors canton 8%. Effectifs transfrontaliers 8%	Atteint 8,1% Non atteint 6%
Projet d'investissement en matière d'équipement, d'entretien et de rénovation.	Dépôt d'un projet au Grand Conseil durant le premier semestre 2007.	Atteint mais bloqué par le Conseil d'Etat

Nouveau statut juridique pour le CNIP et pour son personnel.	Nouvelle loi du CNIP déposée au Grand Conseil durant le 1 ^{er} semestre 07.	Partiellement atteint avec un nouveau statut de formateur/d'adultes
Réalisation d'un mandat de prestation interdépartemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion.	Signature d'un premier mandat de prestation avec le DECS au 31 décembre 2007	Non atteint
Préparation projet de la norme ISO 14001 en matière d'environnement.	Certification en 2008	Atteint
Suite du projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel.	Inscription officielle dans l'organigramme de l'Etat de Neuchâtel.	Atteint
Elargir le profil des participants aux cours : <ul style="list-style-type: none"> Adultes en activité professionnelle et envoyés par leur entreprise; Adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" émergeant à l'AI; Adolescents en difficultés scolaires ou sociales dans le cadre des mesures pour les moins de 30 ans; Adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative. 	2000 périodes en cours collectifs.	Atteint avec Speranza
	1 atelier de 8-10 places.	Non atteint
	1 structure de 20 places.	Non atteint (6)
	500 périodes annuelles.	Non atteint (100)
Augmentation des effectifs : <ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyés par l'AI; Adultes envoyés par le SECO; Stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle); Apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles; Adolescents émergeant de l'assistance; 	133 places formation et occupation au travail.	Non atteint (124.8)
	(31% - 40)	Atteint (33% - 45)
	(27% - 35)	Atteint (31% - 36)
	(18% - 22)	Non atteint (15% - 18)
	(10% - 12)	Non atteint (8% - 10)
	(15% - 20)	Non atteint (11% - 11)
	(3% - 4)	Atteint (14% - 15)
Modification de l'organisation du CNIP : <ul style="list-style-type: none"> Création structure pour les - de 30 ans; Renforcement structure réception. 	2,5 postes	Atteint
	1 poste	Non atteint , poste effectif en 2008

Complément d'information

A la lecture du tableau ci-dessus, on remarque un certain nombre de résultats démontrant que les objectifs n'ont que partiellement été atteints. Les causes principales se résument ainsi:

- L'absentéisme reste encore un problème pour le CNIP. Si celui des apprenants répond aux objectifs fixés, il n'en va pas de même de celui des collaborateurs stagiaires (placement de fin de droit). Celui-ci reste encore trop important et demande une augmentation de l'encadrement socioprofessionnel. Dans le tableau des perspectives 2008, le paramètre absentéisme sera scindé en 2 parties: apprenants et collaborateurs stagiaires;

- Le financement des actions de formation dépend fortement de l'absentéisme et du taux d'occupation, le CNIP n'étant pas au bénéfice de subventions qui, par exemple, financeraient les places non occupées. Le paramètre "taux d'occupation" doit donc être suivi. Il était bon en 2006. Il ne l'est pas cette année pour les raisons principales suivantes:
 - Durée moyenne de la formation plus courte (économie imposée par nos partenaires institutionnels) ce qui, dans un système en entrée/sortie permanente, augmente la difficulté de compenser rapidement un départ;
 - Fort taux de placement, ce qui accentue le taux de rotation;
- Les effectifs transfrontaliers sont encore insuffisants. Dans ce dossier, la grande difficulté se trouve dans l'adhésion des milieux professionnels et institutionnels à une collaboration transfrontalière en matière de formation. En effet, la peur d'une fuite encore plus importante des travailleurs français en Suisse ralentit toute démarche de collaboration;
- Le projet d'un nouveau statut pour le CNIP est toujours en attente. Son report est lié au renvoi en commission du rapport relatif au statut de la CCNC. Selon les prévisions actuelles, le CNIP devrait être en possession d'un nouveau statut avant l'été 2008. Il en va de même pour ses projets d'investissements;
- Comme toute entreprise devant garantir son financement, le CNIP élargit ses prestations en fonction de l'évolution du marché. Dans le domaine de la formation, cela consiste à proposer ses actions à d'autres profils de population. Les objectifs fixés n'ont pas tous été atteints et cela parce que:
 - Le projet "Jeunes, moins de 30 ans" a connu des difficultés et un certain retard dans sa mise en place;
 - Le partenariat avec l'AI pour des formations qualifiantes en faveur de jeunes est encore en préparation;
 - La formation continue qualifiante pour adulte est encore un gros investissement financier et que les outils d'aide étatiques mis à disposition sont encore insuffisants;
- Enfin et d'une manière générale, le CNIP souffre de la reprise économique et des multiples économies décidées par les partenaires sociaux au travers de la révision successive de leur législation. Certes les révisions des lois sociales prévoient d'autres ouvertures mais leurs mises en place demandent un temps d'adaptation qui, pour le CNIP, se traduit par des places non occupées et surtout non financées.

13.3. Ressources

Le fonctionnement particulier du CNIP demande, depuis l'étude d'une nouvelle prestation jusqu'à sa réalisation, son évaluation puis son suivi, l'engagement de multiples ressources dans un encadrement approprié. Il est utile de rappeler ici que le modèle proposé par le CNIP est unique dans la région ce qui lui permet de proposer ses services bien au-delà des frontières cantonales.

Ressources humaines

Apprenants, collaborateurs stagiaires, projet jeunes

En 2007, la mise à disposition de 133 (120 en 2006) places d'apprentissage et d'occupation au travail au sein de 15 (12) ateliers a permis l'organisation de quelque 26.283 (23.635) journées de formation réparties sur 1520 (1029) dossiers (+ 47%).

Statistiques des journées de formation et d'occupation au travail

Apprenants par partenaires nb. journées (brutes)													
	SPERANZA I ET II	SPERANZA III ET IV	OAI	LACI	LACI PASSERELLE	ECOLE CIFOM	ECOLE CPMB	ECOLE CPLN	PRIVE ENTRE PRISE	INTERREG IIIA	Cours ANA	TOTAL comptes 2007	TOTAL comptes 2006
Janvier	0	0	709	682	281	216	180	0	19	39	10	2136	2318
Février	0	0	811	772	376	241	120	0	15	60	10	2405	2340
Mars	240	0	924	821	367	333	0	0	8	63	10	2766	2401
Avril	159	66	614	634	326	60	0	65	1	78	0	1938	1690
Mai	233	201	808	727	314	69	42	0	21	101	10	2591	2415
Juin	0	247	854	778	293	0	0	0	4	98	10	2284	2301
Juillet	0	120	351	346	363	0	0	0	4	43	10	1237	1090
Août	235	115	718	692	345	40	20	0	0	60	0	2225	1820
Septembre	219	217	780	644	296	156	80	0	0	57	10	2459	2078
Octobre	215	230	787	648	376	94	60	0	8	5	10	2433	1526
Novembre	0	50	834	785	371	134	0	0	19	22	10	2225	2066
Décembre	0	0	550	612	246	150	0	0	6	15	5	1584	1581
Totaux 07	1301	1246	8740	8141	3954	1493	502	65	105	641	95	26283	23625
Totaux 06	0	0	8692	9039	3437	1251	355	60	325	385	81		

L'analyse de ces effectifs amène quelques compléments d'informations:

- La hausse générale est principalement engendrée par Speranza (2547 journées);
- On assiste à une diminution des journées de formation en faveur des chômeurs. Le projet Passerelle, qui dépend aussi de la LACI, ne suffit pas à compenser cette perte;
- Le projet INTERREG IIIa est en phase terminale et n'apparaîtra plus en 2008. Il s'agira de trouver d'autres mécanismes pour développer la formation transfrontalière;
- Dans la formation des apprentis, le partenariat avec les autres centres de formation professionnelle est excellent. Il devrait poursuivre son développement en 2008;
- Le partenariat avec les entreprises s'est développé sous d'autres formes, notamment au travers du projet Speranza. Avec celui-ci, l'augmentation est réelle;
- Les cours ANA (français pour allophones) ont été transférés au CIFOM en juin 2007;
- En 2007, 1520 (1029 en 2006) dossiers ont été traités au CNIP. Ils sont composés de:
 - 463 (302) apprentis pour des stages de formation en pratique d'atelier;
 - 184 (113) adultes pour un stage d'observation/bilan; 136 stages "standards" et 48 stages "à la carte".
 - 277 (230) adultes pour une formation par filière;

- 376 (220) adultes pour des cours de base en français dans le cadre de l'accueil de nouveaux citoyens sur le territoire neuchâtelois;
 - 4 (9) adultes pour des formations à la carte en informatique, cours en emploi;
 - 147 (84) adultes envoyés par des entreprises pour des formations à la carte;
 - 3 (6) adolescents en rupture scolaire et/ou émargeant à l'AI;
 - 7 (11) adultes français pour une formation pratique (projet transfrontalier INTERREG IIIa);
 - 59 (54) adultes en occupation au travail dans l'atelier PASSERELLE;
- En ce qui concerne les adultes inscrits à plein temps en formation échelonnée (contrat sur une période de plusieurs mois), ils étaient 139 (118) à avoir quitté l'institution en 2007. L'analyse de ces sorties indique que plus de 80% (85%) ont mené leur formation comme prévu, avec succès, et que 62% (60%) avaient une place de travail à leur sortie.

Personnel d'encadrement

Les effectifs d'encadrement ont augmenté dans le domaine de la formation par le fait que de nouveaux ateliers ont été ouverts. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2007, ils représentaient un équivalent de 38,20 postes complets et se résumaient de la manière suivante:

Année % d'emploi / Type d'emploi	2006		2007	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
Collaborateurs-trices administratifs/ives, y compris direction	4	4	4	4
Collaborateurs techniques	6	2	5	2
Personnel d'encadrement psychosocial	0	2	0	3
Formatrices-teurs d'adultes	11	8	14	9
Apprentis-ies	3	0	3	0
	24	16	26	18

En matière de personnel d'encadrement, il faut encore signaler:

- Plusieurs cours de formation continue ont été proposés au personnel du CNIP autant en pédagogie qu'en technique. De plus une organisation de cours spécifiquement développée pour l'encadrement du CNIP a débuté en décembre 2007 et se terminera au printemps 2008;
- Les entretiens annuels de développement n'ont malheureusement pas pu se tenir avant fin 2007, les objectifs dépendant du futur statut du CNIP n'ayant pu être définis;
- Le CNIP se développe de manière permanente. Ses effectifs sont en hausse. Il en va de même de la production. Ces augmentations demandent des interventions administratives qui n'ont pas occasionné de suppléments de postes en 2007. Cette situation ne pourra plus être reconduite en 2008.

Ressources financières

Il est utile de rappeler que, par décision du Conseil d'Etat, le CNIP doit facturer l'ensemble de ses prestations et ainsi présenter des comptes annuels équilibrés. Il ne touche pas de subventions des pouvoirs publics (hormis les imputations internes des services centraux) et recherche ses financements au travers de conventions et/ou mandats de prestations. Comme service de l'Etat, il applique les réglementations en vigueur au sein de l'administration cantonale et ne peut effectuer des réserves ou fonds d'équipement.

Pour couvrir ses charges, le CNIP calcule ses prestations selon la règle du prix coûtant et négocie des conventions tarifaires avec ses partenaires. La détermination du prix coûtant prend en compte les charges en personnel, les dépenses en biens, services et marchandises et les différents amortissements (bâtiment et équipement).

Pour son budget 2007, le CNIP a déterminé son prix coûtant sur la base d'effectifs évalués à 133 personnes en situation de formation ou d'occupation au travail. Malgré un taux d'occupation de 80%, le résultat équilibré atteint en fin d'année est équilibré grâce à:

- Des économies réalisées au niveau des charges dans la plupart des domaines;
- Une hausse des prestations de service, c'est-à-dire des travaux industriels fabriqués par nos apprenants pour les entreprises privées (+ 35% par rapport à 2006);
- Une hausse globale des journées de formation principalement imputable à Speranza;
- Une compensation presque complète des pertes de journées chômage par une hausse des autres types de formation (AI, apprentis envoyés par les écoles professionnelles du canton, Passerelle, ...).

Par rapport au budget initial, les recettes ont progressé de 4,8 millions à 5,81 en raison de la croissance constante des prestations et ce malgré la reprise (perte d'apprenants qui retrouvent du travail). Le CNIP a au contraire profité de ce revirement économique pour devenir un acteur qui aide les entreprises à embaucher! Les réalisations 2007 et les projets 2008 le prouvent. Pour la troisième année consécutive, les chiffres du CNIP sont bénéficiaires et, de par la diversification des affaires, l'avenir se présente bien même si l'équilibre reste difficile à maintenir. Grâce à son autonomie future, le CNIP pourra renforcer ses partenariats avec le secteur privé et ainsi accroître sa contribution grâce à la vie économique de la région.

Sécurité, santé au travail (SST)

Pour l'application de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST n° 6508), le CNIP a adhéré à la solution de branche "Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales". Celle-ci définit la structure et l'organisation du système de management de la sécurité et de la protection de la santé au travail (système SST).

Pour répondre aux premiers objectifs fixés, le CNIP a:

- Entrepris l'élaboration d'un manuel SST sur la base du manuel de référence mis à disposition par les autorités politiques cantonales. Ce manuel, qui sera terminé en 2008, est construit en tenant compte du système de management existant (ISO 9001);
- Adapté ses procédures de fonctionnement dont la mise en application est garantie par un comité hygiène et sécurité.

Ressources en locaux, en matériel et en équipement

En 2007, le CNIP a vécu sans augmentation de ses surfaces de travail. A la fin de l'année, les installations du CNIP étaient composées de:

- 1,5 unités d'ateliers en observation/bilan représentant une capacité d'accueil de 12 places;

- 10 unités d'atelier de formation pratique et production représentant une capacité d'accueil de 95 places;
- 1 unité d'atelier d'occupation au travail représentant une capacité d'accueil de 25 places.

A cela, il faut ajouter 2,5 unités d'atelier en appuis théoriques, en aide à la réinsertion, en mathématiques, informatique et en français. Dans ce cas, ces unités sont utilisées en complément des structures d'atelier de formation pratique.

13.4. Evénements principaux

Parmi tous les événements qui ont jalonné l'année en cours, on relèvera:

- Dans le cadre du projet INTERREG IIIa, deux nouvelles et ultimes actions menées durant cette année;
- La concrétisation du projet Speranza accompagné de 2 conférences de presse;
- La visite de la présidente de la Confédération, Madame Micheline Calmy-Rey, qui a relevé le côté innovateur des activités menées au CNIP;
- Le développement d'un nouveau partenariat industriel avec les entreprises horlogères du Val-de-Travers qui permettra, dès janvier 2008, l'organisation de formations en micromécanique et en horlogerie de base;
- L'organisation, le 3 mai, du séminaire de printemps de l'ANIAS avec visite des ateliers, suivi par des conférences débats sur le sujet des filières de formation des métiers sociaux (éducateurs, assistants sociaux,...).

13.5. Activités / Réalisations

Le CNIP participe à plusieurs groupes de travail actifs dans la recherche de solutions en matière de réinsertion professionnelle notamment dans un groupe de travail:

- Interdépartemental, chargé d'étudier la mise en place d'un guichet unique cantonal de la formation continue;
- Transfrontalier, chargé de la mise en place d'actions de formation transfrontalières;
- CNIP-CIFOM, chargé de l'édition d'un premier programme commun de formation d'opérateur en mécanique.

L'on peut aussi relever:

- L'intensification des relations avec les entreprises (présentation CNIP, visites);
- La mise en place d'un système plus performant en matière de communication direction-personnel (commission du personnel);
- La création d'une unité en électrotechnique au sein de l'atelier Passerelle. Cette unité est chargée de l'ensemble des entretiens et du dépannage des installations électriques du CNIP. Elle s'occupe également de l'entretien du parc machines;
- Le renouvellement de la certification EduQua le 1^{er} juin et le suivi d'audit ISO9001 le 12 novembre 2007.

13.6. Perspectives

Lors de sa dernière séance de l'année 2007, le comité de direction du CNIP a défini les objectifs à court terme (2008). Ils sont reportés dans le tableau ci-dessous:

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Maîtrise des finances par des comptes équilibrés.	écart sur ±moins de 2% des charges totales
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier.	- de 10% apprenants; - de 15% collaborateurs stagiaires; - de 3% collaborateurs
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures.	Minimum 85%
Garantir les unités de production et de rénovation participant à l'équilibre financier.	Production externe: minimum 620.000.- (dont 220'000 en rénovation de machines) Production interne (entretien et rénovation bâtiment):150.000.-
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales. Intensifier la collaboration transfrontalière.	Effectifs hors canton 8%. Effectifs transfrontaliers 6%
Nouveau statut juridique pour le CNIP et pour son personnel.	Nouvelle loi accompagnée de son règlement d'application
Réalisation d'un mandat de prestation interdépartemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion.	Premier mandat en août 2008
Création d'un manuel santé, sécurité, travail au CNIP.	Reconnaissance MSST
Capacité d'accueil (apprenants, collaborateurs stagiaires, entreprises d'insertion).	140
<p>Elargir le statut des participants aux cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adultes envoyés par une entreprise ou dont la formation est financée par une entreprise; • Adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" émergeant à l'AI; • Adolescents en difficultés scolaires ou sociales dans le cadre des mesures cantonales (moins de 30 ans); • Adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative. 	<p>1 atelier annuel 8-10 places</p> <p>1 atelier annuel 8-10 places</p> <p>1 structure d'encadrement de 8 adolescents</p> <p>300 périodes</p>
<p>Répartition des effectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adultes envoyé par l'AI; • Adultes envoyé par le SEMP; • Stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle); • Apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles; • Cours financés par le privé; • Mesures cantonales. 	<p>35% - 49 adultes</p> <p>36% - 50</p> <p>13% - 18</p> <p>8% - 11</p> <p>3% - 4</p> <p>6% - 8</p>
<p>Modification de l'organisation de gestion du CNIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création structure pour la micromécanique et l'horlogerie; • Renforcement structure de rénovation des systèmes de production; 	<p>2</p> <p>1</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement structure administration. 	1

14. AVS / AI

14.1. Charges AVS / AI et prestations complémentaires AVS / AI

En application de l'article 13 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, du 10 novembre 1999, la dépense résultant du service des prestations est supportée en totalité par l'Etat, après déduction de la subvention de la Confédération. A relever qu'à partir du 1^{er} janvier 2006, suite à l'augmentation de son indice de capacité financière, le canton de Neuchâtel a été classé dans le groupe des cantons à capacité financière moyenne. Cette modification a eu pour conséquence, toute chose égale d'ailleurs, (1) d'accroître les forfaits fédéraux versés par le canton au titre de l'AVS/AI et (2) de réduire les subventions fédérales destinées aux prestations complémentaires AVS/AI.

Dès lors, la répartition 2007 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Forfait fédéral AVS (avances)	20.229.234.—	
Remise de cotisation AVS	<u>441.813,20</u>	
	20.671.047,20	
Forfait fédéral AI (avances)	<u>26.672.680.—</u>	
Total chiffre 1	47.343.727,20	47.343.727,20

2. Dépenses relatives à l'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité:

	Fr.	
AVS	68.224.091,75	
./. 34% subventions fédérales	<u>23.196.191.—</u>	
	45.027.900,75	45.027.900,75
Frais administratifs PC AVS		860.974,55
	Fr.	
AI	37.753.719,90	
./. 34% subventions fédérales	<u>12.836.265.—</u>	
	24.917.454,90	24.917.454,90
Frais administratifs PC AI		<u>470.239,10</u>
Total chiffre 2		71.276.569,30

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2007:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	47.343.727,20	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>71.276.569,30</u>	
Total	118.620.296,50	118.620.296,50

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés au Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), service des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office.

14.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

14.3. Office de l'assurance-invalidité

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

14.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

15. SERVICE DE L'AGRICULTURE

15.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture (productions animales, viticole et végétale, promotion des produits et du tourisme rural, innovation, mesures sociales d'accompagnement, vulgarisation) et des améliorations structurelles.

15.2. Objectifs de l'année

En 2007, les principaux objectifs du service ont été:

- L'application et l'évaluation de la politique agricole fédérale (PA 2007 et projet de PA 2011), avec en particulier la poursuite du programme SAU de la Confédération et les initiatives de la Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens, ainsi que l'évaluation des ordonnances PA 2011 dans le cadre de la procédure de consultation du DFE;
- L'application de la politique agricole cantonale découlant de la loi sur la promotion de l'agriculture de 1997;
- La mise en œuvre de la fusion au 1^{er} janvier 2007 des services de l'économie agricole, de la viticulture et de l'office des vins et des produits du terroir donnant naissance au service de l'agriculture;
- La constitution de la société simple CASEi pour la consultation fromagère et laitière, dans le cadre de l'abrogation du service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière, suite à la nouvelle ordonnance fédérale sur la qualité du lait;
- L'aboutissement d'une demande de crédits d'améliorations structurelles agricoles de 9,2 millions de francs pour les années 2007 à 2009;
- L'évaluation de l'opportunité de la fusion des lois sur la promotion de l'agriculture et des dispositions économiques de la loi sur la viticulture;
- La mise à jour des dispositions réglementaires de la législation viti-vinicole neuchâteloise en fonction de la nouvelle politique agricole.

15.3. Evénements principaux

PA 2007

L'application de la politique agricole fédérale (PA 2007) a globalement permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de versement de contributions fédérales (paiements directs) aux

exploitants, de suivi du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole, ainsi que d'octroi d'aides à l'investissement.

Politique agricole cantonale

En matière de politique agricole cantonale (découlant de la loi sur la promotion de l'agriculture de 1997, modifiée en 2004), l'année a été influencée par les crédits budgétaires limités, suite aux décisions financières du Grand Conseil. Il s'agissait du dernier exercice avant l'entrée en vigueur de la RPT qui touchera divers domaines d'activités agricoles dès le 1^{er} janvier 2008.

PA 2011

La réforme de la politique agricole fédérale est entrée dans une nouvelle phase avec l'adoption du paquet PA 2011 par les Chambres fédérales. Un premier paquet d'ordonnances a été mis en audition auprès des milieux concernés et a ensuite été adopté par le Conseil fédéral en novembre 2007, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Un second paquet fera l'objet d'une nouvelle audition début 2008, pour entrée en vigueur en partie au second semestre 2008 et en partie en 2009.

Création du service de l'agriculture

La mise en œuvre de la fusion des services de l'économie agricole, de la viticulture et de l'office des vins et des produits du terroir, sous la nouvelle appellation de service de l'agriculture avec effet au 1^{er} janvier 2007, a été un des événements marquants de l'année. Les tâches à accomplir ont été réévaluées et distribuées entre les divers sites de Cernier, Auvornier et Neuchâtel.

Pour assurer la pérennité des missions du secteur viticole, dont les tâches sont exécutées dorénavant partiellement à Cernier également (en plus d'Auvornier), des efforts particuliers ont été nécessaires de la part des collaborateurs et des partenaires. Une première appréciation permet d'affirmer que le changement intervenu a été bien maîtrisé, à la satisfaction également de la branche viti-vinicole.

Création de CASEi

Les tâches d'inspection liées à la production et à la transformation du lait, assumées précédemment par le service intercantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL FR-NE) qui a été supprimé le 31 décembre 2006, ont été reprises par une nouvelle structure intercantonale regroupant les cantons de Berne, Fribourg et de Neuchâtel sous l'appellation CASEi. Une antenne cantonale est établie dans les locaux du service à Cernier. Les résultats sont à la hauteur des attentes. Le rapport d'activité de CASEi renseigne en détail sur les activités et le financement.

Crédits d'améliorations structurelles

Le Grand Conseil a adopté en été 2007 des crédits d'améliorations structurelles agricoles à hauteur de 9,2 millions de francs pour les constructions rurales et les améliorations foncières. Des détails supplémentaires sur l'affectation de ces sommes figurent dans les chapitres spécifiques du rapport.

Réponse aux postulats OGM

En marge du débat agricole de 2004, le Grand Conseil avait adopté deux postulats, l'un intitulé "Un canton sans OGM : une chance pour l'agriculture, la recherche et la population" et l'autre intitulé "Bien identifier les cultures sans OGM".

L'instruction du dossier n'a pas pu être achevée courant 2007 comme initialement prévu, des consultations supplémentaires s'avérant nécessaires, eu égard à l'évolution de la problématique à l'échelon national et international. Le Grand Conseil sera probablement saisi d'un rapport courant 2008.

15.4. Activités / Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières et s'occupe en plus aussi des propriétés foncières agricoles de l'Etat.

Durant l'année écoulée, les travaux de construction des chemins se sont poursuivis à La Côte-aux-Fées et les travaux d'adduction d'eau à La Sagne. Les agriculteurs et les habitants des Roulets disposent maintenant aussi de l'eau courante.

Le syndicat de St-Aubin-Sauges a été dissout fin novembre, 12 ans après sa constitution.

A Bevaix-Cortailod, le nouvel état du remaniement a été inscrit au registre foncier au début de l'année. Le syndicat a terminé la construction de ses chemins en béton.

A Gorgier, les propriétaires sont entrés en jouissance de leurs nouvelles parcelles début octobre.

Au Val-de-Ruz, un nouveau syndicat d'améliorations foncières a été constitué au mois de juin à Fenin-Vilars-Saules. Il s'inscrit dans la continuité des syndicats existants d'Engollon et de Savagnier et permettra de réaliser des échanges de terres entre ces 3 syndicats. Le syndicat de Savagnier a mis à l'enquête le projet des travaux et le plan nature.

Les dossiers pour la décision de principe d'octroi de la subvention de la Confédération ont été transmis à Berne pour les trois syndicats d'Engollon, Savagnier et Gorgier. Des taux très favorables ont été octroyés, pour tenir compte des efforts importants consentis en matière de compensations écologiques et de mise en réseau. Cela représente des subventions fédérales d'un montant total de 4.068.000 francs, pour un volume de travaux de 10.300.000 francs.

L'office a transmis 6 dossiers de demandes d'octroi de subventions à la Confédération qui a accordé des subventions fédérales pour un montant total de 1.234.450 francs, représentant un volume total de travaux de 3.093.600 francs.

Le syndicat d'adduction d'eau de Lignières-Enges a mis à l'enquête les servitudes issues de la pose des conduites.

Quant aux drainages, 11 dossiers ont été réalisés et 14 dossiers non collectifs sont en travail.

Le montant total des subventions cantonales versées en 2007 s'élève à 649.783 francs. Pour ce qui est des subventions fédérales, un montant total de 569.270 francs a été encaissé et distribué aux divers bénéficiaires.

L'office a également porté assistance, comme par le passé, à la station viticole cantonale, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain, suivies de la mise à jour des plans viticoles.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Fermages

Conformément au mandat confié par le service financier, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2007, 428.205 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont pu être rétrocédés aux Établissements et installations militaires de Colombier, 8.719 francs au service cantonal des forêts, 24.839 francs au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 10.478 francs pour la N5.

Entretien

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 224.000 francs.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Suite à la définition par la Confédération d'une nouvelle stratégie de l'approvisionnement économique du pays (AEP) en 2004, la Confédération a chargé le canton de poursuivre dans un nouveau contexte sa préparation pour une période de crise d'approvisionnement. Selon le programme de tâches défini par la Confédération pour 2007, les travaux exigés ont été réalisés et ont fait l'objet d'une appréciation positive de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. Le concept de communication et d'information à la population a été élaboré et validé par les instances concernées.

Commission foncière agricole

Généralités

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Les formules de requête concernant la LDFR peuvent être téléchargées à l'adresse www.ne.ch/sagr.

Baux à ferme

Vingt et un cas, dont 14 concernaient des entreprises, 3 des champs, 1 des vignes et 3 des parcelles, ont été soumis à examen, pour approbation. Trois décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu six séances et a examiné 8 dossiers. La procédure de conciliation a abouti dans 2 cas, a échoué dans 3 cas et 3 dossiers sont encore en suspens.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole ne s'est pas réunie. Le secrétariat a examiné 9 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Quatre ont été reconnus conformes aux fermages licites. Cinq dossiers sont en cours de traitement à fin 2007.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 179 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 27 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 39 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention "immeuble non agricole" au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Vulgarisation agricole

La tâche de vulgarisation agricole est déléguée conventionnellement à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) depuis le 1^{er} janvier 1995 qui l'assume par son secteur Conseil & formation. Le financement qui en est assuré conjointement par la Confédération, le canton et les utilisateurs jusqu'à fin 2007 fera l'objet d'une nouvelle convention qui liera le DEC à la CNAV à partir du 1^{er} janvier 2008, suite à la mise en œuvre de la RPT qui reporte la totalité de la charge financière de la vulgarisation agricole cantonale sur les cantons et les utilisateurs.

Les prestations fournies sont conformes au mandat de prestation donné par l'Etat. Le détail des activités du secteur Conseil & formation est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV (le dernier de juillet 2007).

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants sur les plans technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 74 contre 72 en 2006 et 87 à fin 2005. En 2007, l'office de l'équipement agricole a enregistré 23 demandes d'aides financières, soit 6 de plus que l'année précédente. Sur 28 requêtes examinées, 24 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière, 3 sont en suspens pour investigations complémentaires et une a été refusée pour mise en chantier sans permis de construire. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 14.

L'office a présenté 13 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 969.900 francs de subventions et de 7.647.500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 8 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 1.063.800 francs. Une dernière demande d'une subvention de 50.000 francs au titre des "Améliorations du logement dans les régions de montagne" a été

transmise à l'Office fédéral du logement. Cette mesure fédérale est abandonnée dès 2008 dans le cadre de la RPT.

En outre, l'office a été appelé par le SAT à examiner 159 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements, aide aux exploitations paysannes et prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire

Crédits d'investissements

Cette année, 46 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. 28 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 7 à des personnes morales, pour un montant total de 5.844.000 francs.

28 crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 6 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes-courants s'élève à 7.840.053 francs, dont 2.243.053 francs pour deux crédits de construction.

86 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 1 de plus qu'en 2006. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2008.

La Confédération a versé 3.000.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 54 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2007, 5 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 4 prêts pour un montant total de 250.000 francs. Le montant des versements s'élève à 350.000 francs pour 4 prêts.

17 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit le même nombre qu'en 2006. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2008.

Les liquidités étant trop importantes, la Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux. Le montant total du fonds s'élève à 3,9 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,2 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2007, 12 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et, après examen, 8 d'entre elles ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 645.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 75.7 ha de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2007 s'élève à 51.950 fr. 50 et les amortissements se sont élevés à 235.450 francs. A fin 2007, 43 prêts d'un montant total de 2.199.850 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'application des dispositions fédérales sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Suite à la suppression de l'office du bétail fin 2006 dans le cadre de la restructuration du service de l'agriculture, les tâches résiduelles de cet office ont été reprises par l'office des paiements directs. Ces tâches concernent la reconnaissance des exploitations agricoles, le placement du bétail et la production animale en général.

Suite à la retraite de l'ancien chef de l'office, Jean Fahrni, c'est à Félix Würigler, alors chef de l'office du bétail, que cette fonction a été confiée avec effet au 1^{er} janvier 2007. Jean Fahrni avait occupé ce poste avec compétence depuis l'introduction des paiements directs en 1992 et avait contribué d'une façon substantielle au développement du système administratif des paiements directs en qualité de responsable cantonal.

Les décomptes des paiements directs 2007 ont dû être déclarés provisoires et ne seront validés qu'après vérification intégrale des surfaces déclarées par les exploitants. En fait, la Confédération avait retenu 1,5 million de francs sur les paiements directs parce que le canton n'avait pas terminé le projet "surface agricole utile" (SAU), qui prévoit de déterminer la SAU des parcelles déclarées sur la base de la mensuration officielle et d'épurer la SAU des pâturages boisés en fonction du taux de boisement. Ces 1,5 million de francs ont pu être débloqués contre l'engagement ferme du canton de faire aboutir le projet SAU jusqu'à fin septembre 2008 et de corriger les décomptes 2007 en fonction des surfaces vérifiées.

A noter que le calendrier initial négocié avec la Confédération prévoyait l'aboutissement du projet SAU, selon les cantons, entre 2003 et 2008 (2003 pour NE), et que des délais supplémentaires avaient été obtenus par la plupart des cantons. La couche SAU du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) a été accomplie en 2007 et elle sera mise en consultation début 2008. Cependant, son application pour la détermination de la SAU des parcelles culturales est difficile, du fait que ces dernières ne coïncident souvent pas avec les parcelles cadastrales. Le canton devra déployer des efforts et moyens importants afin de pouvoir respecter son engagement.

Les paiements directs atteignent le montant de 67.030.914 francs (66.062.772 francs en 2006). Ce sont 884 exploitations ou communautés d'exploitation (910 en 2006) qui se partagent cette somme au travers de diverses mesures. L'office est également en charge du versement à quelque 350 bénéficiaires des contributions combinées de l'ordonnance sur la qualité écologique (du 4 avril 2001) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (du 1^{er} juillet 1966) qui atteignent au total la somme de 366.000 francs (335.945 francs en 2006). Si les critères d'attribution et les types de paiements directs ont peu changé depuis 1999, quelques tarifs ont été adaptés en fonction de la réorientation de la politique agricole. Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par les offices communaux de la culture des champs pour ce qui concerne les surfaces et les conditions spécifiques aux compensations écologiques. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires est compétent pour le contrôle des effectifs et de la détention des animaux. Concernant les prestations écologiques requises, l'Etat mandate, depuis 1993, l'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée pour le contrôle des exploitations agricoles pratiquant la production intégrée, la société BIO Inspecta SA pour le contrôle des exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour le contrôle des exploitations viticoles pratiquant la production intégrée. D'autres organisations de contrôle sont également sollicitées pour des secteurs particuliers. Ces contrôles font l'objet d'un rapport et des sanctions sont prises, le cas échéant, conformément à l'arrêté concernant la réduction des paiements directs (du 6 avril 2005), lorsque l'exploitant a donné de fausses indications ou qu'il ne satisfait pas intégralement aux conditions requises pour l'octroi des contributions. Le service de l'agriculture assure la coordination des contrôles effectués par les organes de contrôle impliqués dans le canton et l'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application de ces mesures par le canton.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération, à l'exclusion des montants versés en application de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et de la loi sur la protection de la nature (LPN), qui comprennent une part cantonale variable.

Tableau 1: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente (sans la vigne)	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2007 (en francs)	36.782.715	10.271.336	8.659.795	1.310.372	167.645	57.191.863
2006 (en francs)	38.324.363	7.289.553	8.811.088	1.321.121	175.460	55.921.586
Bénéficiaires en 2007	884	793	741	578	53	
Bénéficiaires en 2006	905	731	755	584	52	

Tableau 2: Contributions écologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux	Sortie régulière des animaux en plein air	Montant total
2007 (en francs)	1.657.670	978.418	312.254	978.135	3.777.691	7.704.168
2006 (en francs)	1.646.239	1.071.232	302.412	916.478	3.744.715	7.681.076
Bénéficiaires en 2007	657	317	44	333	682	
Bénéficiaires en 2006	683	350	43	323	693	

Contributions à la surface pour les oléagineux et les légumineuses à graines

Les conditions, charges et barèmes des conditions pour l'orientation de la production végétale sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 3: Oléagineux et légumineuses à graines

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux en ares	Pois en ares	Surface totale	Montant en francs
2007	136	43.842	7.234	51.659	770.790
2006	149	42.989	8.670	51.659	776.835

Contributions d'estivage dans l'agriculture

Les contributions, conditions, charges et barèmes concernant les contributions d'estivage sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000. Les contributions versées sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 4: Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
--	-------------------------	-----------------------------------	--------------------

2007	130	8.387	1.364.093
2006	132	8.316	1.347.330

Quelques exceptions mises à part, les pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) ne peuvent bénéficier que de contributions d'estivage. Les pâturages en zone de surface agricole utile bénéficient en général des paiements directs à la surface (supérieurs aux contributions d'estivage), pour autant qu'ils se situent à une distance inférieure à 15 km de l'exploitation principale.

Bétail

Généralités

Suite à la suppression de l'office du bétail, le concours des taureaux a pour la première fois été organisé par la Fédération neuchâteloise d'élevage de la race tachetée rouge en collaboration avec la CNAV.

Pour la dernière année avant la mise en vigueur de la nouvelle péréquation (RPT), le canton a encore contribué au financement du soutien à l'élevage, qui sera entièrement pris en charge par la Confédération dès 2008.

Élevage du bétail bovin

L'effectif de bétail laitier inscrit au herd-book s'est stabilisé après une phase de régression. L'évolution du nombre d'appréciations de la conformation témoigne du regain d'intérêt pour l'élevage en fonction d'une demande accrue pour le bétail de rente.

Tableau 5: Chiffres-clés de l'élevage de herd-book du bétail bovin neuchâtelois

	2006	2007
Femelles de herd-book (génisses portantes et vaches)	15'214	15'366
Nombre d'appréciations de la conformation (DLC)	3836	4285

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

La participation du canton aux diverses mesures d'encouragement du travail zootechnique comprend principalement les contributions facturées par l'Office fédéral de l'agriculture, en vertu de l'ordonnance fédérale sur l'élevage. Dans le cadre de la réforme de la péréquation des tâches (RPT), la Confédération assumera dès 2008 à elle seule le soutien à l'élevage et en déchargera les cantons.

Tableau 6: Prestations en faveur de l'élevage neuchâtelois de bétail de rente (en francs)

Espèce animale	2006	2007
Bétail bovin	247.746	262.823
Menu-bétail (porcs, moutons et chèvres)	21.264	17.218
Chevaux	49.180	44.568
Indemnités des experts (pour toutes les espèces)	7.523	7.099
Total	325.713	331.708

Les contributions allouées pour l'élevage concernent le contrôle laitier et de performances, les frais de herd-book, l'appréciation de la conformation, les manifestations d'élevage, ainsi que la préservation des races suisses (Pro Specie Rara).

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie**Tableau 7: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie**

	2006	2007
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3.611	3.296
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3.513	3.201
Total des contributions	389.000	383.200
Nombre d'animaux avec contribution	3.135	2.851
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	456	451

La fréquentation du marché aux Ponts-de-Martel a diminué de 10% par rapport à l'année précédente, avec une moyenne de 135 (150 en 2006) bêtes pour les 24 marchés. Celle des marchés limitrophes de Prêles et de Provence, trop petits pour être intéressants, devient marginale.

Les prix du bétail de boucherie se sont encore améliorés. La surenchère par rapport aux prix de référence de PROVIANDE s'est élevée à 36 centimes par kg de poids vif en moyenne (31 en 2006), ce qui démontre l'effet positif du marché public sur le niveau général des prix aux producteurs.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou de communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

En 2007, la commission a tenu trois séances et effectué 14 visites d'exploitation (20 en 2006) pour vérifier les conditions sur place.

CASEi

CASEi représente la concrétisation d'un engagement de la filière fromagère pour agir à titre préventif sous forme de conseil, ainsi que dans un but curatif afin de maintenir une qualité élevée des produits, principalement fromagers. La zone d'activité touche plusieurs sortes de fromage jouant un rôle prépondérant dans l'économie laitière suisse, en particulier les AOC Emmental, Gruyère, Vacherin fribourgeois et Tête de Moine. Les unités techniques et administratives sont installées à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve, avec des antennes à Zollikofen et à Cernier.

Il ressort de la première année d'activités que 90% des fromagers du rayon ont signé un contrat de consultation, dont 100% sur Neuchâtel. Ce ne sont pas moins de 228 contrats de base qui ont été signés au 01.05.2007, auxquels s'ajoutent des contrats pour fromageries d'été, d'exploitations spécialisées, de centres collecteurs et d'industries laitières.

Cette nouvelle structure, portée par la branche laitière mais qui bénéficie également du soutien financier des cantons, est économiquement plus avantageuse pour l'Etat que ne l'était le SICL précédemment.

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques. Les diverses activités et prestations de l'office sont détaillées sur le site Internet www.ne.ch/sagr/opc.htm.

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 46 et englobent 133,7 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (88 et 12 % des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (17) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures, d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. L'office a participé à une trentaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures de AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien: 63 cotonéasters salicifolius infectés ont été localisés dans les communes suivantes : Auvener (32), Bôle (2), Chézard-St-Martin (1), Coffrane (2), Colombier (1), Corcelles-Cormondrèche (8), Cortailod (2), Fenin (1), Fontainemelon (1), Marin-Epagnier (3), Montmollin (3), Neuchâtel (2), Peseux (2), Rochefort (1), St-Blaise (1). Trois cotonéasters dammeri infectés ont été trouvés à Chézard-St-Martin. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été découverte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

La période de végétation 2006-2007 a été marquée par des conditions climatiques anormales. Une grande douceur a régné d'octobre à mi-mars avec seulement quelques rares périodes très courtes de froid à fin décembre et début janvier. Le mois d'avril a été très chaud et sec, suivi d'une période d'orages successifs jusqu'à mi-juin. La période estivale a été la plus froide et la plus maussade de ces 30 dernières années. L'hiver anormalement doux a favorisé le tallage des céréales d'automne, mais aussi les virus (jaunisse) sur les orges et blés. Les rendements des colzas ont été bons, malgré des attaques très précoces et fortes du gros charançon de la tige. Les semences des betteraves et des maïs ont eu lieu dans de bonnes conditions et les rendements sont bons. L'été pluvieux et frais a permis le développement de nombreuses pourritures dans les cultures de pommes de terre, néanmoins les rendements n'en ont pas souffert et ont été très bons.

Herbages de montagne

Lutte contre le Campagnol terrestre: un nouveau cycle de pullulation des campagnols s'exprime dans les herbages de montagne dans la vallée de La Brévine, aux Bayards, à La Côte-aux-Fées et dans les régions situées au nord et au sud-ouest de La Chaux-de-Fonds. La pullulation aura été de faible ampleur dans la région de La Tourne et la vallée de La Sagne. A l'exception de la vallée de La Brévine, les populations de campagnols déclinèrent en 2008. L'application d'appâts rodenticides (195 kg) a été autorisée pour une surface totale de 180 hectares.

Fondation pour la protection phytosanitaire

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Plantes invasives

En collaboration avec l'office de la conservation de la nature, 4 affiches ont été rédigées (Berce du Caucase, Renouée du Japon, Ambroisie, Néophytes et plantes invasives) et envoyées aux communes. 140 fonctionnaires communaux et cantonaux ont été formés pour reconnaître les plantes invasives, prendre connaissance des bases légales et des moyens de lutte. Des employés de la moitié des communes ont participé à ces cours décentralisés. L'Ambroisie est encore rare ; parmi une vingtaine d'annonces, seulement deux se sont avérées correctes et les quelques plantes de ces foyers ont été détruites.

Essais - enquête

En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques, un essai a été mené pour tester et comparer la résistance de 30 variétés de pomme de terre au mildiou. L'office a aussi participé à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse romande pour mieux cerner leur importance et leurs évolutions dans les cultures.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

Introduction

Les statistiques de consommation du vin continuent à être en baisse en Suisse et en Europe. Les surfaces plantées en vigne sont en revanche en hausse dans le monde, particulièrement en Asie. C'est dans ce contexte de baisse de la consommation et de hausse de la production que la promotion des vins neuchâtelois s'avère toujours aussi indispensable, pour motiver les consommateurs à se (re)tourner vers des valeurs régionales sûres.

Les produits du terroir évoluent, quant à eux, à un niveau beaucoup plus local, mais non moins intéressant. Leur promotion est également importante, même les grands distributeurs l'ont compris, eux qui développent des lignes de communication sur la proximité et l'artisanat alimentaire de haute qualité. Il est donc essentiel de continuer à profiler ces produits dans le canton et, autant que possible, en dehors.

Promotion des vins de Neuchâtel

Notoriété et image: au cours de l'année 2007, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 7 concours de vins, nationaux et internationaux, rapportant 13 médailles d'or, 47 médailles d'argent, et 3 médailles de bronze.

Sélections régionales neuchâteloises: les dégustations des Sélections régionales en 2007 ont mis en avant une grande diversité de vins : 34 vins ont été sélectionnés, dont 6 chasselas, 5 chardonnay, 2 pinot gris, 1 gewürtztraminer, 5 vins doux, 1 vin mousseux, 5 oeil-de-perdrix et 9 pinot noir.

Produits du terroir neuchâtelois

En 2007, 10 nouveaux produits ont obtenu le label "Neuchâtel – Produit du Terroir": un rôti de porc neuchâtelois, un lard sec maison, une saucisse sèche, une saucisse sèche à l'ail, une gelée de pommes à l'absinthe, une gelée de fraises au vin mousseux, un sablé à l'absinthe, un sirop à l'absinthe, une terrine de volaille à l'absinthe et au poivre vert, et un lard au foin fumé.

Le contrôle des produits du terroir labellisés a été repensé et davantage systématisé. Il se compose de l'élaboration du dossier de chaque produit (assurée par l'OVPT), d'un contrôle gustatif

(effectué dans le cadre du Concours des Produits du Terroir à Courtemelon) et d'un contrôle sur site de production (effectué dès 2008 par le SCAV). L'ensemble de ce contrôle est supervisé par l'Organisme Intercantonal de certification (OIC).

La nouvelle procédure de contrôle a conduit certains producteurs à renoncer au label. Bien conscients qu'un contrôle sérieux était nécessaire à la crédibilité du label, ils ont cependant considéré que les différentes démarches impliquaient trop de coûts ou de temps.

Partenariats

Les activités avec les organisations faitières suisses et romandes se sont poursuivies.

Swiss Wine Promotion a pris un certain temps à mettre au point son programme. Finalement, le budget de 20 francs/ha ayant été accepté par toutes les régions membres, une action de "Swiss Wine on Tour" a pu voir le jour fin novembre. Soixante vins suisses ont été présentés dans quatre villes. Ce programme est complété par la rédaction d'un encart qui sera publié dans l'Illustré et dans la revue Schweizer Illustrierte.

En 2007, les activités de Pays Romand Pays Gourmand, fédération des produits du terroir romand se sont poursuivies. Il s'agissait principalement d'un stand lors du Salon des Goûts et Terroirs à Bulle, du tournage d'un documentaire sur les produits du terroir de chaque région (diffusé à TVRL, télévision lausannoise) et d'une campagne d'affichage SGA.

Activités promotionnelles et représentations

L'OVPT a organisé ou participé à 18 manifestations en 2007. Sept de ces manifestations ont eu lieu hors canton, sous forme d'actions promotionnelles, ou sous forme de présence sur des stands.

Sans pour autant négliger la promotion indigène, la promotion pour les vins et produits du terroir hors du canton est vivement souhaitée par les producteurs. Ces deux axes se complètent : il n'est pas rare que des amateurs rencontrés à Berne ou à Zurich viennent finalement à Neuchâtel visiter les caves ouvertes l'année suivante.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

Généralités

Suite à la fusion du service de l'économie agricole et du service de la viticulture, les activités liées à la gestion du cadastre viticole ont été transférées au nouveau service de l'agriculture ainsi qu'au service de la géomatique. La nouvelle entité viticole, nommée Station viticole cantonale, reste en charge des autres dossiers liés à la viti-viniculture neuchâteloise. Parmi ceux-ci, on notera principalement le soutien technique et administratif à la profession, la gestion du blocage financièrement, la mise à jour de la législation viti-vinicole, ainsi que la gestion de l'encavage de l'Etat.

Vulgarisation et représentation du canton au niveau romand et national

Activité principale de la station viticole, le conseil aux professionnels se compose de séances techniques en salle (5 séances PI en avril), de visites sur le terrain (1 journée de comptage dans le vignoble), de l'envoi d'un bulletin d'information (8 numéros), mais également de conseils personnalisés donnés principalement par téléphone. A cela s'ajoute l'activité de vulgarisation sur le vignoble fribourgeois (2 séances d'information en salle, 1 dégustation technique et 2 séances sur le terrain), ainsi que la participation à la rédaction des avertissements viticoles publiés régulièrement dans le journal Agri (16 conférences téléphoniques). Parallèlement à la vulgarisation viticole, le laboratoire d'œnologie continue à analyser les vins et à promulguer des conseils personnalisés.

La station est active sur les plans romand et national en participant régulièrement à différents groupes de travail et séances comme la rédaction des fiches techniques Agridea, la commission technique de Vitisswiss, le suivi des essais des stations fédérales ACW, etc.

Blocage financement des vins

Le blocage financement a été demandé par 6 encavages en 2007 (pour les vins du millésime 2006) pour un montant global de 2.725.000 francs. Le contrôle des vins bloqués a été effectué en mars.

Législation

Suite à l'autorisation au plan fédéral de l'utilisation des copeaux de chêne dans les vins, l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise s'est prononcée contre cette pratique pour ses vins AOC mais également pour les vins de pays des coteaux neuchâtelois. Quatre mentions traditionnelles ont également été clairement réglementées sur le plan cantonal à savoir: "Château", "Sélection de grains nobles", "Vendanges tardives" et "Sélection". Dans ce but, un nouvel arrêté concernant les appellations des vins de Neuchâtel a été pris le 4 juillet 2007.

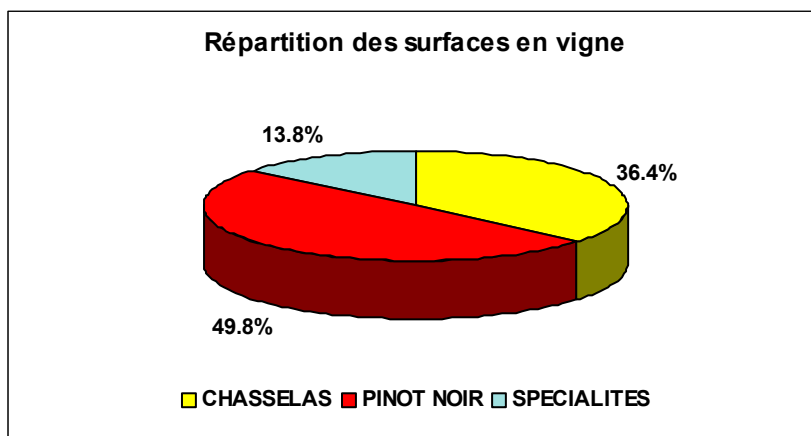
L'interprofession a également émis le souhait de modifier l'arrêté sur l'organisation et le fonctionnement de la commission de dégustation des vins AOC. Ainsi, les entreprises feront désormais l'objet d'un prélèvement d'échantillon tous les 3 ans au lieu de deux actuellement. Il a également été précisé que les dégustations d'agrément seront dorénavant effectuées à la Station viticole cantonale par au moins 3 personnes.

Bilan phytosanitaire et climat

La grande douceur observée durant l'hiver 2006-2007 s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois d'avril qui fut quasi estival avec un ensoleillement record et très peu de pluie. Ce début de printemps exceptionnel a littéralement dopé la croissance de la plante, la mettant à l'abri de toute attaque fongique précoce. Le passage à un temps plus humide est intervenu début mai pour ne nous quitter qu'au début du mois de septembre. L'infection primaire du mildiou eu lieu le 29 avril et a été suivie de 37 repiquages jusqu'à la mi-août. Les pluies estivales ont bien souvent compliqué le travail des vigneronnes mais ce climat humide n'a pas pour autant favorisé plus que cela le développement des maladies cryptogamiques. Les vers de la grappe sont restés très discrets cette année encore, ne nécessitant aucun traitement curatif spécifique. Le régime de bise qui s'est installé sur le pays, durant la première quinzaine de septembre, a mis définitivement la récolte à l'abri du botrytis, évitant ainsi aux vigneronnes de revivre le douloureux épisode de septembre 2006. Le climat de l'année 2007 peut donc être qualifiée de relativement humide et doux dans son ensemble.

Evolution des surfaces

La moitié des 598,4 hectares (dont 3,8 ha de jachères) du vignoble neuchâtelois est complantée de cépages rouges (dont 94% de pinot noir). Neuchâtel affirme de plus en plus son identité de producteur de pinot noir et œil-de-perdrix. La diminution du chasselas semble ralentir, sa surface s'est tout de même érodée d'un peu plus de 5 hectares en 2007, le faisant passer du même coup sous la barre des 37% avec 216 hectares. Le pinot noir flirte désormais avec les 50% (296 hectares) de la surface totale. La perte de surface de chasselas a surtout profité aux cépages gamaret et garanoir qui continuent de prendre de l'importance. Les chiffres détaillés sont disponibles sur Internet à l'adresse www.ne.ch/viticulture .



Vendanges et rendement financier

Avec une moyenne, tous cépages confondus, de 643 g/m², la récolte 2007 est nettement inférieure à celles de 2005 et 2006. Sa qualité est par contre exceptionnelle. Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du contrôle officiel de la vendange disponible sur Internet à l'adresse www.ne.ch/viticulture (source SCAV).

Cépages	m ²	kg	° Oe	kg/m ²
CHASSELAS	2'162'678	1'775'231	69.86	0.821
PINOT NOIR	2'963'462	1'607'627	89.85	0.542
SPECIALITES	820'146	438'696		0.538
TOTAL	5'946'286	3'821'555		0.643

Avec 15,55 millions de francs, soit 2,62 francs par m², le rendement brut de cette année est l'un des plus faibles depuis 10 ans. Compte tenu d'une mécanisation toujours plus performante et d'un taux encore relativement favorable des hypothèques, les frais de production moyens du vignoble ont plutôt tendance à baisser (en 2007: 3,14 francs/m²). Malgré cela, la petite récolte de l'année 2007 sera lourde de conséquences sur le plan économique pour de nombreux vigneron.

Encavage de l'Etat

L'encavage de l'Etat gère 5,8 hectares répartis sur les communes de Neuchâtel, Auvernier, Colombier et Bevaix. La vendange encavée cette année était d'une qualité exceptionnelle avec par contre des rendements très modestes: 690 gr/m² de moyenne sur l'ensemble du domaine. Les premières dégustations laissent présager que 2007 sera un grand millésime, principalement pour le pinot noir et les spécialités.

16. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

16.1. Missions

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est né le 1^{er} janvier 2007 de la fusion du service de la consommation (SNCO) et du service vétérinaire (SVET). Il est chargé de diverses missions de protection des consommateurs et des animaux.

En premier lieu, la sécurité alimentaire implique une surveillance des exploitations de production primaire et des commerces de transformation et de distribution par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Dans ce cadre, le SCAV veille aussi à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux normes.

En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient.

La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à leur usage sur des animaux.

Enfin, le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

Le SCAV est aussi chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse.

16.2. Objectifs de l'année

Des objectifs de législature ont été élaborés en 2006 dans le cadre du projet de fusion; ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations. Le nouveau service a adopté dès sa création une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente en continuité avec les pratiques utilisées par le SNCO depuis la fin des années 90. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 27 prestations. Un contrôle de gestion semestriel permet de s'assurer de leur réalisation.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2007, ces objectifs étaient les suivants:

- Réussir l'intégration des activités des anciens services de la consommation et vétérinaire;
- Concrétiser le système de management intégré (SMI) du service;
- Développer la communication interne et externe;
- Planifier la relève suite aux nombreux départs à la retraite;
- Approfondir la collaboration intercantonale avec les cantons de Vaud et Genève et intégrer au réseau le laboratoire cantonal du Jura.

16.3. Ressources

Ressources humaines

Les effets conjugués des mesures de restructuration et de la politique de favoriser les départs à la retraite anticipée ont engendré de très nombreuses mutations dans le personnel. Six collaborateurs ou collaboratrices ont choisi de prendre une retraite anticipée. Quatre autres départs naturels ont dû être gérés durant l'exercice. Quatre promotions internes sont intervenues pour remplacer les partants. Ainsi près de la moitié des collaborateurs du service ont de nouvelles tâches et descriptions de fonction.

Globalement, l'objectif de diminuer l'effectif de 10% a été atteint en 2007. Au budget 2007, les effectifs prévus étaient de 36,25 postes équivalents-plein-temps (EPT); au 31 décembre 2007, ces effectifs se sont montés à 32,84 EPT.

Le service a accueilli divers stagiaires dans ses unités. Un nouvel apprenti laborantin en chimie a commencé sa formation en août.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité ISO 17020 et 17025. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences aussi bien dans les domaines technique qu'administratif et relationnel.

Une collaboratrice scientifique, cheffe de la section de biologie moléculaire, a obtenu le diplôme fédéral de chimiste des denrées alimentaires; quant au gestionnaire administratif, il a obtenu un diplôme d'informaticien de gestion ES.

Ressources matérielles et locaux

Le montant budgété pour l'acquisition et le remplacement des équipements d'analyse a dû être augmenté pour faire face aux charges supplémentaires liées au projet national d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine). L'augmentation a été compensée par une diminution des charges dans d'autres rubriques. Les principales acquisitions sont:

- Un équipement d'électrophorèse capillaire d'une valeur de 100.000 francs pour la section d'analyses de biologie moléculaire;
- Un chromatographe liquide équipé d'un spectromètre de masse (LC-MS/MS) d'une valeur de 330.000 francs pour la section d'analyses chimiques;
- Divers équipements nécessaires aux analyses de la BVD pour la section d'analyses vétérinaires.

Quelques petits travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés pour permettre la fusion des deux services et le regroupement logique des collaborateurs chargés de tâches similaires.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée pour les budgets de fonctionnement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique. Les résultats sont légèrement meilleurs que la prévision malgré l'introduction de nouvelles tâches (éradication de la BVD).

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant total des dépenses est inférieur de 239.620 francs aux prévisions budgétaires, dont 112.000 francs sont à attribuer à des charges de personnel bien maîtrisées;
- Le montant des recettes est inférieur de 178.159 francs aux prévisions budgétaires; les émoluments administratifs sont en particulier en retrait de 196.633 francs par rapport au

budget, reflétant la réduction des charges auxquelles ils sont partiellement corrélés dans les domaines de la lutte contre les épizooties et de l'élimination des cadavres d'animaux.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 4.255.000 francs est réduit à 4.193.539 francs, soit une amélioration de 61.461 francs, représentant 1,44% du montant budgétisé.

Le bouclage de la comptabilité analytique intervenant avec quelques mois de décalage par rapport à celui de la comptabilité financière, les résultats analytiques ne peuvent être inclus au présent rapport.

16.4. Evénements principaux

L'exercice 2007 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Création du nouveau service de la consommation et des affaires vétérinaires par la fusion des anciens service de la consommation et service vétérinaire;
- Entrée en vigueur de multiples modifications du droit fédéral alimentaire pour l'harmoniser au droit européen;
- Accréditation des activités d'inspection (ISO 17020) et de laboratoire d'essais (ISO 17025) par le Service d'accréditation suisse (SAS);
- Mise en œuvre d'un système de management intégré (SMI) du service;
- Intégration des inspections laitières réalisées auparavant par le service d'inspection et de conseils en matière d'économie laitière (SICL);
- Reprise de certaines activités dans le domaine viti-vinicole auparavant réalisées par le service de la viticulture;
- Réaction et mise en place des instruments de lutte contre la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) apparue en Suisse;
- Préparation et planification de l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD);
- Adaptation de la surveillance de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits animaux aux nouvelles règles communautaires.

16.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 9 groupes de prestations. La comptabilité analytique n'étant pas bouclée au moment de la rédaction du rapport, les coûts détaillés ne sont pas encore connus. Seuls les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant:

Groupe de prestations	2007 Heures de travail	2007 Répartition des heures
Sécurité alimentaire	19116	52,6%
Santé animale	4094	11,2%
Police des chiens	3662	10,1%
Protection des animaux	2884	7,9%
Métrologie	2350	6,5%
Prestations vétérinaires mixtes	1595	4,4%
Mandats pour tiers	958	2,6%
Eaux de baignade	1174	3,2%
Affaires vétérinaires	66	0,2%

Les heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Sécurité alimentaire

Inspections de commerces de denrées alimentaires, d'objets usuels et de la distribution de l'eau potable

Quelques 8610 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation qui représente environ le 16% de l'activité du service.

Les entreprises faisant commerce de denrées alimentaires font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des risques faite au terme de chaque inspection. L'analyse selon un système intégrant six paramètres utilisés à l'échelle nationale, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 18 ou 36 mois. Sur l'ensemble du canton 1179 (1367 en 2006) inspections ont été réalisées. Malgré le départ de trois des sept collaborateurs dédiés à cette tâche, le fléchissement du nombre d'interventions reste faible. Le bilan annuel montre que 65 (42 en 2006) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 14 (14 en 2006) cas ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 8500 francs (5700 francs en 2006). Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions de peu de gravité se monte à 12.300 francs (8565 francs en 2006).

Le nombre d'infractions peut paraître modeste (5,5%); il ne faut cependant pas en déduire que la situation est toujours satisfaisante. En effet dans de très nombreux cas, le service renonce à contester des manquements à l'hygiène et préfère une approche moins policière en apportant des conseils et exigeant des améliorations. Les inspections des commerces de denrées alimentaires mettent toujours en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. Dans le cadre de la modification des lois sur la police du commerce et des établissements publics prévue en 2008, un nouveau cadre plus performant devrait pouvoir être mis en place pour exiger une formation des responsables et de leurs collaborateurs.

Les commerces d'objets usuels font aussi l'objet d'inspections. Le service a concentré durant l'exercice 2007 son activité sur l'inspection des importateurs et grands distributeurs de jouets suite aux multiples alertes internationales dans ce domaine d'activité.

Au premier janvier, le service a repris les activités de contrôle de la production laitière effectuées jusque-là par le service d'inspection et de conseils en matière de production laitière (SICL). Durant l'année, 159 producteurs de lait ont été inspectés ; des manquements ont été constatés au niveau de la qualité de l'eau, de la propreté du bétail et des installations et des relevés à documenter. Six interdictions temporaires de livrer le lait ont été édictées, dont quatre suite à la mise en évidence d'antibiotiques dans le lait.

Le contrôle des distributeurs d'eau potable est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs. Durant l'exercice 2007, le service a vu partir à la retraite les deux inspecteurs en charge de ce domaine. La restructuration du service a permis de ne remplacer qu'un seul des deux postes. Le nouveau titulaire a été formé et sera complètement opérationnel dès le 1^{er} janvier 2008.

Analyses officielles

La collaboration mise sur pied avec le laboratoire cantonal vaudois et le service de protection de la consommation genevois a permis de mettre en place quarante-deux campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les trois cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 510 échantillons dont 437 ont été analysés par les services vaudois et genevois.

Les campagnes intercantionales d'analyses réalisées par le service ont porté sur 221 échantillons prélevés dans les cantons de Vaud et Genève et 145 prélevés dans le canton de Neuchâtel. Elles se résument ainsi:

- Benzène dans les boissons sans alcool. Sur 30 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Teneur en eau des salaisons. Sur 22 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des jambons. Sur 32 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des poissons. L'examen de l'ADN pour déterminer si le poisson commercialisé est bien celui dont le nom figure sur l'étiquette ou la carte du restaurant. On constate encore souvent une méconnaissance des noms à utiliser tant chez les poissonniers professionnels (importateurs, grossistes, détaillants) que chez les restaurateurs qui préparent ces poissons. Sur 55 échantillons analysés, 18 (33%) n'étaient pas déclarés correctement;
- Authenticité des espèces animales déclarées dans les préparations de viande. L'examen de l'ADN de différentes préparations telles que saucisses, kebabs, terrines, etc. a été fait pour vérifier que les espèces animales déclarées sont correctes. Sur 19 échantillons analysés, 4 (21%) contenaient des quantités significatives de poulet ou de porc non déclarées;
- Authenticité des espèces animales déclarées dans les conserves de thon. Différentes espèces de thon sont commercialisées dont la valeur marchande est sensiblement différente. Sur 36 échantillons analysés, un seul mentionnait une fausse espèce de thon;
- Allergènes dans les cosmétiques. Certaines substances contenues dans les huiles essentielles utilisées dans les eaux de toilette et les parfums provoquent des allergies. Les quantités admises sont limitées. Les analyses des 39 échantillons sont encore en cours;
- Résidus de pesticides dans l'eau. Le service a analysé la teneur en résidus de divers pesticides dans une centaine d'échantillons d'eau potable et d'eaux de surface. 31 échantillons contenaient des résidus dépassant les valeurs de tolérance. Cette forte proportion ne reflète pas la situation générale de contamination de l'eau potable. Elle est due au fait que les échantillons analysés ont été délibérément choisis comme susceptibles d'être contaminés;
- Teneur en bromates et chlorites dans l'eau potable. Les 20 échantillons d'eaux traitées à l'ozone répondaient aux exigences légales. Des 6 échantillons d'eaux traitées avec du dioxyde de chlore, 4 avaient une teneur en chlorites dépassant la valeur de tolérance de 0.2 mg/l.

Certains contrôles, dont ceux liés à la qualité microbiologique et à la conformité de l'étiquetage, ne sont pas centralisés à l'échelle intercantonale, le service a analysé dans ce cadre 866 échantillons officiels.

- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boulangeries-pâtisseries. Des 74 échantillons prélevés dans 20 boulangeries-pâtisseries, cinq ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en fromageries. Des 20 échantillons prélevés dans 8 fromageries, deux ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective. Des 645 échantillons prélevés dans 170 établissements de restauration collective, 155 (24%) ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante, dont 20 considérés comme gravement altérés et impropres à la consommation;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boucheries et poissonneries. Des 41 échantillons prélevés dans 10 boucheries et poissonneries, quinze ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;

- Qualité microbiologique de l'eau potable dans les métairies. L'eau potable a été contrôlée dans 37 établissements qui ne sont pas reliés à un réseau public de distribution. Dans trois d'entre eux, l'eau était de qualité insuffisante et des mesures ont été prises pour y remédier.

La section d'analyses vétérinaires a quant à elle procédé à 739 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir.

Environ 9420 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à l'ensemble des activités liées à cette prestation qui représente environ le 26% de l'activité du service.

Autres prestations

Le service fournit un certain nombre de prestations scientifiques et techniques principalement sous la forme d'examen de plans, d'expertises, de conférences et de cours.

Environ 1080 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à ces autres prestations effectuées dans le cadre général de la sécurité alimentaire.

Santé animale

Autorisations

Une autorisation de pratiquer l'insémination artificielle dans sa propre exploitation a été attribuée à une agricultrice du canton.

Environ une heure a été consacrée par les collaborateurs du service à cette prestation.

Analyses

Le service procède aux analyses vétérinaires officielles requises par la législation fédérale en matière d'épizooties, ainsi qu'à l'examen des laits provenant de vaches mammites prélevés par les vétérinaires du canton. Au total, 8135 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes: brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszký, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline.

S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative. 2 cas de coxiellose, 1 cas d'arthrite/encéphalite caprine, 1 cas de salmonellose et 4 cas de BVD/MD ont été détectés.

Environ 1730 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Elimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 352 tonnes de cadavres d'animaux (372 tonnes en 2006), dont 318 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 34 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 5276 cadavres d'animaux (4833 en 2006), dont 2182 bovins, 1058 porcs, 306 chiens, 705 chats, 419 renards, 112 chevreuils et 5 sangliers ont été pris en charge.

Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss ont une nouvelle fois diminué à 122.823 francs (130.799. francs en 2006, mais encore 269.764 francs en 1997 suite à la crise de la vache folle).

Environ 1690 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Surveillance et interventions

L'arrivée pour la première fois en Suisse (BS, BL, SO) de la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue), épizootie classée hautement contagieuse, véhiculée par des moucheron, a nécessité la mise sur pied rapide des instruments et des mesures de lutte adéquats. Ainsi, l'ensemble du territoire cantonal a été placé en zone de surveillance de fin octobre à fin décembre.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, LBE, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable, si ce n'est l'adaptation à la baisse de la surveillance des salmonelloses chez les poules pondeuses suite à l'entrée en vigueur de l'équivalence avec l'Union européenne. Cette année, un cas d'arthrite/encéphalite caprine (épizootie à éradiquer), deux cas de chlamydie ovine, trois cas de salmonellose, un cas de coxiellose, un cas de loque américaine (épizooties à combattre), un cas de campylobactériose, un cas de cryptosporidiose et huit cas de diarrhée virale bovine (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués.

Environ 220 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

La préparation de l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD), prévue en 2008, a nécessité un important investissement en ressources, aussi bien au niveau fédéral que cantonal. Le SCAV a initié la création d'un comité de coordination regroupant des représentants de la chambre d'agriculture, de la société des vétérinaires, du service de l'agriculture et du SCAV. Le laboratoire a été adapté aux futures analyses. Un plan de financement sur trois ans (dépenses estimées: 1,1 million de francs) a été élaboré. Neuf exploitations comprenant au total plus de huit cents bovins ont participé à un projet-pilote en décembre, dans le but de tester et de rôder l'importante logistique requise par le programme d'éradication.

Environ 450 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Protection des animaux

Autorisations

Dix nouvelles autorisations de détention d'animaux sauvages (un caméléon, deux iguanes, deux wallabies, un ara, trois grands tétras et quatorze serpents venimeux) ont été délivrées.

Une nouvelle autorisation de pratiquer l'expérimentation animale a été délivrée par la commission cantonale ad hoc, qui a siégé à une seule reprise en 2007. Dix expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport.

Environ 45 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Inspections

230 contrôles d'exploitations agricoles (384 en 2006) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont vingt-huit (12%) ont fait l'objet d'une lettre d'avertissement et/ou d'un contrôle subséquent du SCAV suite à la constatation d'infractions. Treize seconds contrôles ont été en outre effectués par le SCAV, tous avec un résultat conforme.

Le service a d'autre part diligenté 111 enquêtes (105 en 2006) suite à des dénonciations, dont soixante-neuf concernaient des chiens, quatorze des chats, quinze des animaux de rente et treize d'autres animaux (serpents, oiseaux, rongeurs). Dans soixante cas, aucune suite n'a été donnée. Dix-sept avertissements, trois interdictions de détenir des animaux et huit séquestres d'animaux (concernant huit chiens, six chats, deux lapins et une tortue) ont été prononcés, alors que treize détenteurs ou détentrices étaient dénoncés à la justice.

Environ 530 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Animaux trouvés

En 2007, 247 animaux trouvés ont été recensés, dont 191 chats (77%), 44 chiens (18%), 5 oiseaux, 4 petits mammifères et 3 reptiles. Dans 76 cas (31%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que 171 bêtes (69%) étaient cédées aux refuges ou aux particuliers qui les avaient recueillies. Au 31 décembre, 32 animaux trouvés étaient en attente de l'échéance légale de deux mois ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Environ 120 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Le service fournit un nombre important d'expertises et de conseils techniques, principalement sous la forme d'examen de plans (31 en 2007) ou de réponses à des cas concrets par des particuliers, d'autres services de l'Etat ou la vulgarisation agricole.

Environ 2190 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral, elles sont de trois types:

- Contrôle des instruments de mesure utilisés pour le commerce. Les deux vérificateurs ont visité 436 (787 en 2006) commerces et ont contrôlé 1867 (2594 en 2006) instruments (balances, camions-citernes, pompes à essence, etc.) sur 4071 (4293 en 2006) instruments répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 106 (210 en 2006) non-conformités;
- Contrôle des poids et des volumes des marchandises préemballées. En 2007, 52 (64 en 2006) produits conditionnés par 8 (22 en 2006) entreprises ont été contrôlés. Aucune infraction aux exigences légales n'a été constatée;
- Surveillance du marché et inspection générale. En 2007, 212 commerces de détail ont été contrôlés; 8 ont reçu un avertissement dont un pour des non-conformités répétées. Un émolument leur a été facturé. Plus de 1615 préemballages ont fait l'objet d'un contrôle de la quantité déclarée et 160 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché.

Lors d'inspections générales, nous avons recensé 18 nouvelles entreprises et 53 instruments de mesure soumis à vérification.

En raison de problèmes de santé et du départ à la retraite de M. L. Meunier, le temps consacré à cette prestation a été diminué. Son remplacement par M. Y. Fatton au 1^{er} octobre 2007 a été assuré. La formation de ce nouveau collaborateur est planifiée pour permettre dans un délai de deux ans une efficacité optimale retrouvée. Environ 2350 (2690 en 2006) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service aux prestations de vérifications métrologiques.

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins sont tenus d'annoncer les blessures dues à des morsures de chiens qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession, ceci depuis 2002 dans notre canton. En 2007, 66 cas ont été annoncés, soit 7 de moins qu'en 2006 et 46 de moins qu'en 2002, année de référence avant que la politique cantonale en matière de chiens dangereux ne déploie ses effets. Le SCAV constate avec grande satisfaction que les mesures neuchâteloises ont un impact important sur la sécurité publique, dans la mesure où le nombre de morsures a pratiquement été divisé par deux au cours des cinq dernières années.

Vingt-trois cas ont fait l'objet de mesures, dont huit expertises comportementales, deux euthanasies et deux séquestres de chiens. Trois recours ont été déposés contre ces décisions.

Les morsures de chiens sur d'autres animaux doivent désormais également être annoncés. Vingt-deux cas ont été signalés en 2007; dans huit cas, des mesures ont été ordonnées par le service.

L'ensemble de cette prestation a représenté environ 450 heures.

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM), introduit en 2002 dans les classes de deuxième primaire et de deuxième enfantine du canton, continue de bénéficier d'un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 185 classes ont reçu la visite des éducatrices PAM. 1618 élèves de classes enfantines et 1500 élèves de classes primaires, soit au total 3118 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé représente le 87% des élèves du canton scolarisés dans les deux années concernées par le PAM.

Tous les coûts du programme PAM sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. 312.000 francs ont été encaissés en 2007, dont 52.000 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat. Cette année, 10.400 chiens ont été soumis à la taxe. Tous les chiens du canton sont désormais enregistrés dans la banque de données nationale des chiens ANIS SA.

Environ 3200 heures ont été consacrées par le personnel auxiliaire (2500 heures) et les collaborateurs du service à cette prestation.

Eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

Les 74 piscines soumises au contrôle ont été inspectées durant l'exercice 2007. En règle générale chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées. 171 échantillons d'eau ont été analysés; 13 provenant de 8 piscines différentes présentaient des défauts mineurs qui ont fait l'objet de contestations.

Environ 1080 heures (650 en 2006) ont été consacrées à cette prestation. L'augmentation significative du temps consacré est due à la formation de la nouvelle collaboratrice chargée de ce domaine après le départ à la retraite du titulaire.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau de 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 120 échantillons analysés ont montré des eaux qui sont toutes de qualité suffisante pour ne pas présenter de risque pour la santé des baigneurs. Les seuls endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 100 (100 en 2006) heures ont été consacrées à cette prestation.

Affaires vétérinaires

Surveillance des médicaments

L'ouverture d'une pharmacie privée de vétérinaire est soumise à autorisation; cette année, une nouvelle autorisation a été délivrée. D'autre part, trois commerces zoologiques ont obtenu une autorisation limitée de faire le commerce de détail de médicaments.

L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires continue de faire l'objet d'une surveillance attentive, dans la mesure où de nombreuses infractions sont encore constatées.

Environ 20 heures ont été consacrées à cette prestation.

Professions de santé animale

Trois autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année à Mmes Marie Pingard, Ophélie Clottu et Thérèse Gilliard.

Environ 40 heures ont été consacrées à cette prestation.

Prestations vétérinaires mixtes

Contrôles vétérinaires officiels

Nonante-deux contrôles vétérinaires officiels (90 en 2006) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont dix-huit ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine de l'utilisation des médicaments vétérinaires: absence de conventions vétérinaires, journaux ou inventaires des médicaments manquants, etc.. Une exploitation a dû être mise sous séquestre en raison de lacunes graves au niveau de la gestion du trafic des animaux.

48 seconds contrôles ont également été diligentés, dont quatre ont révélé des irrégularités.

Environ 800 heures ont été consacrées à cette prestation.

Autres prestations

L'estivage a fait l'objet d'un suivi attentif: 100 lieux d'estivage (103 en 2006) ont été inspectés par les inspecteurs du bétail. 6957 bovins, 166 chevaux, 12 bufflonnes, 12 ovins et caprins et 9 porcs ont été estivés.

Environ 790 heures ont été consacrées à cette prestation.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le service de la protection de l'environnement nous a soumis 159 échantillons pour des analyses microbiologiques. Le laboratoire cantonal de Fribourg nous a soumis 20 échantillons de poissons pour la détermination de l'espèce. Diverses entreprises et quelques particuliers nous ont soumis 87 échantillons à analyser.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les porcs et les chevaux abattus dans les grands abattoirs doivent être soumis à un examen de dépistage des trichinelles, parasites intramusculaires pouvant contaminer l'être humain. 8491 analyses ont été effectuées en 2007, qui se sont toutes révélées négatives. En outre, 213 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

L'ensemble de cette prestation représente environ 560 (630 en 2006) heures.

Analyses de santé animale

Dans le cadre d'un accord en vigueur depuis 2000, le service procède aux analyses vétérinaires officielles du canton du Jura. D'autre part, quelques échantillons sont testés pour le compte du canton de Berne ou de particuliers. Au total, 6247 analyses ont été effectuées, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier. 16 examens positifs à l'égard de la coxiellose et 1 examen positif à l'égard de la BVD/MD sont à relever.

Environ 310 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Dans le domaine viti-vinicole, 450 heures ont été consacrées au contrôle de la vendange et 50 heures aux prélèvements de vins pour la commission AOC.

Environ 80 heures ont été consacrées à diverses autres expertises.

Environ 580 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

16.6. Perspectives

La fusion du service de la consommation avec le service vétérinaire effective au 1er janvier 2007 a permis de mettre en place une nouvelle structure. Elle doit permettre d'assurer une meilleure protection des consommateurs dans le domaine de la sécurité alimentaire en intégrant toutes les tâches de contrôle de "l'étable à la table" et de "la fourche à la fourchette". Il importe maintenant de stabiliser le fonctionnement du nouveau service et d'assurer la formation des nombreux collaborateurs qui ont changé de fonction ou sont nouveaux dans le service.

D'autres changements sont en vue, en particulier:

- L'entrée en vigueur en 2008 de la nouvelle législation sur la protection des animaux.
- Le programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) en deux phases au printemps et à l'automne.
- La lutte contre la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue), avec en particulier une possible vaccination de tous les ruminants du canton dans le courant de l'été.
- L'adaptation du droit viti-vinicole aux dispositions fédérales découlant de l'adoption de PA 2011 qui exige une redéfinition des appellations neuchâteloises et une réorganisation du contrôle des vendanges.
- L'éventuelle introduction du principe "Cassis de Dijon" dans les importations en provenance de l'UE qui portera en grande partie sur des problèmes d'étiquetage et de composition de denrées alimentaires et d'objets usuels soumis à notre contrôle
- Enfin, le nouveau service devra encore faire face à plusieurs départs durant ces prochaines années. Quatre cadres du service sont encore susceptibles de prendre leur retraite dans les 3 prochaines années. Le renouvellement de ces postes et la formation des nouveaux collaborateurs, tout en maintenant efficacité et efficacité dans l'accomplissement des prestations, représente un important défi pour la direction du nouveau service.

SECTEUR MIGRATIONS

17. SERVICE DES MIGRATIONS

17.1. Missions et ressources

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérale et cantonale régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

Composé d'une direction administrative et financière, d'une direction juridique (DJUS) et de trois offices, l'office social de l'asile (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupe quelque 80 personnes pour près de 65 postes équivalents plein temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: un Centre d'hébergement à Couvet, un Bureau d'accueil à la Chaux-de-Fonds, un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

17.2. Objectifs de l'année

Les objectifs essentiels de l'année sous revue consistaient à consolider les mesures de restructuration mises en place en 2006, à asseoir les dispositifs élaborés et introduits au cours des années précédentes pour garantir l'accueil des requérants d'asile et assurer une gestion financière adéquate en relation avec les subventions de la Confédération et, finalement, à mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers entrées partiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

17.3. Activités / Réalisations

Direction juridique (DJUS)

Au 31 décembre 2007, la dotation en effectif de la direction juridique représentait 5,5 postes équivalents plein temps (EPT) occupés par 7 personnes.

Durant l'année 2007, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 486 dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisations de séjour pour études;
- 557 dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et des expulsions, dont 151 nouveaux en 2007;
- 102 dossiers relatifs à des autorisations d'établissement (livret "C") - regroupement familial, changement de canton, révocation, garantie de retour;
- 40 dossiers relevant de l'office social de l'asile;

- 4 dossiers de main-d'œuvre étrangère.

La direction juridique a rendu 247 décisions en matière d'autorisations de séjour et d'établissement, dont 103 décisions en matière d'autorisations de séjour pour études et activité accessoire pour étudiants.

88 décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du Département de l'économie alors que 38 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif et 6 recours auprès du Tribunal fédéral en 2007.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007 de l'article 14 alinéa 2 de la Loi sur l'asile (LAsi) permettant au canton de proposer à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) l'octroi d'une autorisation de séjour à des requérants d'asile (livret N), dont la durée du séjour est supérieure à 5 ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), a généré le dépôt de 90 demandes d'octroi d'autorisation de séjour.

93 demandes d'octroi d'autorisation de séjour ont été présentées par des personnes admises à titre provisoire (livret F) en 2007 alors que 70 demandes avaient été présentées en 2006. Cette augmentation du nombre de demandes présentées s'explique par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de l'article 14b alinéa 3 bis de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) qui prévoit que *"les demandes d'autorisation de séjour déposées par un étranger admis provisoirement et résidant en Suisse depuis plus de cinq ans sont examinées de manière approfondie en fonction de son niveau d'intégration, de sa situation familiale et de l'exigibilité d'un retour dans son pays d'origine"*. Cette disposition a eu pour effet de diminuer la durée de séjour exigée pour le dépôt d'une telle demande qui pouvait auparavant aller jusqu'à 9 ans.

L'augmentation du nombre de dossiers de demande d'octroi d'autorisation de séjour pour cas de rigueur de 70 en 2006 à 183 à fin 2007, soit plus du double de dossiers à traiter, a généré un surcroît de travail qui a nécessité une aide supplémentaire pour le collaborateur en charge de ces dossiers et qui travaille à 70%. Ce pourcentage d'activité ne permet pas de faire face à l'ampleur de l'augmentation du nombre total des demandes d'octroi d'autorisation de séjour annuelle pour cas de rigueur sur la base des articles 14b alinéa 3 bis LSEE et 14 alinéa 2 LAsi.

42 autorisations de séjour ont été délivrées à des requérants d'asile selon l'article 14 alinéa 2 LAsi et 20 autorisations de séjour ont été octroyées à des personnes admises provisoirement selon l'article 14b alinéa 3bis LSEE. Le canton de Neuchâtel se situe au 5^{ème} rang des cantons qui ont présenté des demandes en application de l'article 14 alinéa 2 LAsi selon les statistiques de l'ODM au 5 novembre 2007, alors que certains cantons n'ont transmis aucun dossier.

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie suite au dépôt de recours contre les décisions du service des migrations et a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre une décision de l'ODM de refus d'approbation d'octroi d'une autorisation de séjour à un requérant d'asile. Ce recours est actuellement à l'instruction auprès du TAF. Elle a aussi rédigé différents mémoires (requêtes auprès de l'autorité régionale de conciliation en matière de bail, plaintes, dénonciations, observations au Ministère public et conclusions civiles), a élaboré des avis de droit et a assisté par ses conseils les offices et la direction du service.

La direction juridique a en outre élaboré la prise de position du Conseil d'Etat relative aux ordonnances d'application de la nouvelle loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et aux modifications des ordonnances d'application de la loi sur l'asile, entrées en vigueur également le 1^{er} janvier 2008.

Office social de l'asile (OSAS)

Considérations générales

Pour l'Office social de l'asile (OSAS), l'année sous revue a principalement été marquée par la consolidation des procédures mises en place, notamment en lien avec le logiciel de gestion des requérants d'asile (LORA), et l'application des normes visant à traiter les dossiers de la manière la plus équitable possible. Ces éléments ont contribué de façon substantielle à l'amélioration du cadre de fonctionnement des collaborateurs et assistants sociaux ainsi que du secteur comptable.

L'entrée en vigueur partielle, le 1^{er} janvier 2007, de la révision de la loi fédérale sur l'asile (LAsi), de même que la perspective des changements notoires qui interviendront dans la politique d'asile en Suisse l'année prochaine, ont conduit l'OSAS à prévoir des mesures et préparer les échéances notamment en ce qui concerne les aspects "sociaux" des demandes de transformation d'autorisations de séjour présentées par les requérants d'asile titulaires d'un permis N (déboutés ou non) ou d'une admission provisoire (permis F) qui résident en Suisse depuis plus de cinq ans, l'intégration professionnelle et la formation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire ou encore le régime de l'aide d'urgence auquel seront soumis les requérants d'asile déboutés.

Le nombre de dossiers dont l'OSAS a assuré le suivi en 2007 est équivalent à celui de l'année précédente (1480 relevant du domaine de l'asile au 31 décembre 2006) et concerne 1365 personnes au 31 décembre 2007. Malgré cette stabilité, le volume de travail a augmenté, principalement en raison des exigences et des procédures administratives de la Confédération.

Hébergement

Au cours de l'année sous revue, le Centre de Couvet a progressivement assisté à une évolution de son affectation. Même si ses pensionnaires restent majoritairement des personnes en procédure d'asile, il accueille également des personnes ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ainsi que des requérants d'asile déboutés. Plus qu'un centre de premier accueil, Couvet est en quelque sorte devenu un centre pour migrants et les tâches d'assistance y sont rendues plus complexes en raison des statuts différents des personnes qu'il abrite (normes asile/aide d'urgence).

En ce qui concerne le deuxième accueil, les Bureaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont été confrontés au lot habituel des problèmes inhérents à la gestion de plus de 400 baux à loyer qui ont mis les deux préposés au logement à rude contribution (plus de 1500 interventions).

Formation et occupation

En terme de fréquentation, ce ne sont pas moins de 470 requérants titulaires de livrets F et N qui ont participé en 2007 aux 21 mesures de formation et d'occupation proposées, alors que "seules" 368 places étaient initialement prévues.

Des facteurs tels que l'élargissement de l'offre en matière de formation, le renforcement de la structure InterRen (programme d'occupation qui donne la possibilité aux requérants d'asile de rénover les appartements loués par l'OSAS) ou encore une fréquentation accrue du cours de sensibilisation dispensé en premier accueil auront manifestement contribué à ce résultat très encourageant.

Le slogan "*l'intégration par l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle*" a sans doute favorisé une nouvelle "dynamique" auprès du public-cible, tant il est vrai que cette formulation ne figurait pas jusqu'alors dans les directives de l'Office fédéral des migrations (ODM).

Pour autant, le fait de suivre une formation ou une activité de type occupationnel ne garantit en rien une insertion dans le monde du travail, et le faible taux de prises d'emploi enregistrées au terme des diverses formations durant l'année sous revue atteste cette froide réalité.

Afin d'améliorer cette situation, une permanence chargée d'offrir conseils et soutien aux personnes aptes au placement, l'unité d'intégration professionnelle (UIP), a été créée au sein de l'OSAS. Cette plate-forme destinée à favoriser l'intégration professionnelle des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoires mais appelées à séjourner durablement en Suisse devrait être pleinement opérationnelle en 2008 et collaborera étroitement avec le service de l'emploi et d'autres partenaires. Une importante mobilisation des assistants sociaux demeurera nécessaire afin de sensibiliser les requérants d'asile au fait que le travail est la clé de l'intégration dans notre société.

Une fin d'année chargée et empreinte d'inquiétudes

Les travaux préparatoires et la mise en place des nouvelles mesures liées à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 de la révision de la loi sur l'asile ont rendu la fin de l'année sous revue particulièrement intense. On pense notamment aux changements importants dans le mode de

financement de l'asile, aux systèmes complexes de calcul des forfaits qui seront dorénavant versés aux cantons par la Confédération, mais aussi à la problématique délicate de l'application de l'aide d'urgence pour les requérants d'asile déboutés qui suscite des interrogations et des craintes auprès de la population concernée comme de la part des assistants sociaux. Enfin, l'annonce de la démission du chef de l'office social de l'asile aura marqué les dernières semaines de cette année sous revue pour les collaborateurs et collaboratrices de l'OSAS et ajouté quelques incertitudes pour les prochains mois à venir.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OLE) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année, d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B est passé de 9516 au 30 novembre 2006 à 10.809 au 30 novembre 2007. Cela revient à dire que 6406 titulaires de cette catégorie de livret sont ressortissants de l'Union européenne et 4403 sont ressortissants d'Etats tiers. Les livrets B humanitaires (art. 13 f de l'OLE) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2007, était de 28.741 (29.034 personnes au 30 novembre 2006). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C (24.355 personnes pour 4406 ressortissants d'Etats tiers).

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans.

Au 31 décembre 2007, on dénombrait 9283 frontaliers, contre 8003 au 31 décembre 2006. Cette augmentation des autorisations frontalières est supérieure de 118 unités à celle enregistrée l'année dernière (1162).

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'Etats tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

Un régime spécifique et transitoire est applicable aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union européenne suite à l'entrée en vigueur du protocole d'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes le 1^{er} avril 2006.

A la fin de l'année sous revue, quelque 232 personnes ressortissantes de l'Union européenne et 200 ressortissantes d'Etats tiers étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 162 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois. Au total, on comptait ainsi 594 livrets L contre 863 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2007, l'office du séjour et de l'établissement a examiné 556 déclarations de garantie (534 en 2006), dont 445 ont été préavisées favorablement (416 en 2006) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Octroi de visas de retour, prolongations et business

L'office du séjour et de l'établissement a délivré 236 visas (250 en 2006) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 609 autorisations (734 en 2006) ont été établies à l'intention de 13 cabarets que comptait le canton (à fin décembre 2007, seuls 11 cabarets sont encore ouverts). Cette diminution de 125 unités s'inscrit dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de plus de 400 unités) et trouve son explication dans l'application rigoureuse faite par le service des migrations de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005, d'autre part. Enfin, 19 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour ont été rendus concernant des danseuses de cabaret.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2003	8210	29.594	5243	pas d'info
2004	8275	29.577	5974	pas d'info
2005	8829	29.631	6841	906
2006	9516	29.034	8003	863
2007	10.809	28.841	9283	594

Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à

augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2007 se présentent ainsi:

- 26 départs volontaires (34 en 2006);
- 5 départs autonomes (sans bénéficiaire de l'aide au retour), contre un seul en 2006.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 72 décisions de renvoi ont été rendues (62 en 2006). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'Office du séjour et de l'établissement, 31 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (57 en 2006), dont 9 ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. Il a été organisé 34 renvois par avion, à destination des pays d'origine des personnes détenues. L'office du séjour et de l'établissement a proposé 82 interdictions d'entrées en Suisse à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte désormais d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce. Cette nouvelle procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de service indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 15 Etats membres initiaux de l'UE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres Etats membres de l'UE demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2006	2007
Total annonces	3280	4027
Travailleurs détachés	372	618
Prestataires de service indépendants	215	170
Agences de placement et de travail temporaire suisses	1742	2121
Autres employeurs suisses	951	1118

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1^{er} juin au 31 mai et concerne uniquement les ressortissants des nouveaux Etats ayant intégré l'Union européenne au 1^{er} avril 2006 (ressortissants CE 8), les contingents ayant été abrogés pour les travailleurs issus des Etats membres initiaux de l'UE/AELE ainsi que Chypre et Malte (ressortissants CE 17).

Ce sont ainsi quelque 700 unités de longue durée et 2500 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons pour les ressortissants CE 8. Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Il n'a pas eu d'incidence particulière pour le canton, les contingents fédéraux n'ayant pas été totalement utilisés.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 80 dossiers de ressortissants CE 17. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents Etats tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'Etats tiers s'étend du 1^{er} novembre au 31 octobre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 45 unités annuelles (livret B) et 78 unités de courte durée (livret L).

En 2007, le contingent des unités annuelles a suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En revanche, le service des migrations a dû solliciter une trentaine d'unités supplémentaires de courte durée auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. A ce propos, il faut savoir que les travailleurs CE/AELE détachés en Suisse par leur employeur étranger pour une durée supérieure à 90 jours par année civile sont imputés sur les contingents en principe réservés pour les travailleurs extra-européens.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, toutes catégories de livret confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	39	2	6	47
Machines	155	121	153	429
Tertiaire	483	138	464	1085
Horlogerie, microtechnique	170	124	211	505
Bâtiment	85	105	84	274
Restauration	234	59	217	510

Santé, enseignement	277	57	245	579
Cabaret (procédure spéciale)	---	---	---	755
Total	1443	606	1380	4184

En 2007, l'OMOE a donc traité 4184 dossiers. Ce nombre est en légère hausse par rapport à l'année précédente (4051). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 130 lettres de mise en garde aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement des ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (livrets B, N, F, étudiant, etc.).

Par ailleurs, l'OMOE a mené quelque 152 enquêtes au sujet d'infractions aux prescriptions du droit des étrangers commises ou présumées commises par des employeurs. Ces enquêtes ont conduit le service des migrations à prononcer 103 avertissements et 1 sanction administrative, 28 dossiers ayant été classés sans objet (faillite, disparition de raison sociale, acquittement pénal, etc.). Parmi les dossiers restants, 20 sont encore en cours de traitement.

17.4. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives se déclinent avec la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers et l'application du cortège d'ordonnances et de directives qui les accompagnent. La participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, l'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie sont autant d'évènements qui viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes.

18. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS

18.1. Missions

Le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le BDE combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants:

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décision cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le Bureau du délégué aux étrangers assume six groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traductions et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);
- Support logistique.

Les missions et prestations du Bureau du délégué aux étrangers correspondent aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

18.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2007 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme ainsi que des projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants et leurs parents.

18.3. Ressources

L'effectif du Bureau du délégué aux étrangers (BDE) se composait à fin décembre 2007 d'une équipe interdisciplinaire de 13 personnes (9,9 EPT). En outre, 13 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du BDE dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 10 à 15 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le Bureau du délégué aux étrangers et l'Office fédéral des migrations (ODM), par l'intermédiaire de la Commission fédérale des étrangers (CFE), a été renouvelé en 2007. Ce contrat prévoit qu'en contrepartie d'une subvention fédérale portée à 150.000 francs, le BDE s'engage à fournir un certain nombre de prestations qui ressortent de l'ordre de priorité du Département fédéral de justice et police concernant les points forts pour les années 2004 à 2007 du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Ces prestations figurent au catalogue de celles du BDE. Un contrat de prestation supplémentaire a été conclu avec le même partenaire d'un montant de 50.000 francs pour la fonction de centre de compétence d'interprétariat communautaire du BDE.

18.4. Evénements principaux

Eligibilité des étrangers

Le 17 juin 2007, 54% des électeurs et électrices neuchâtelois ont accepté d'accorder l'éligibilité aux électeurs étrangers sur le plan communal tant à l'exécutif qu'au législatif, suivant ainsi les recommandations de la CTIE et la position du Conseil d'Etat.

En revanche, une initiative qui allait encore plus loin en conférant l'éligibilité aux étrangers y compris au niveau cantonal a échoué.

Il est à noter que les étrangers pouvaient voter sur cet objet. Toutefois l'analyse de la votation permet de constater que l'éligibilité des étrangers au niveau communal a été acceptée également par la majorité des électeurs suisses, ce qui confirme la volonté du peuple neuchâtelois en matière d'ouverture et d'intégration des étrangers. C'est aussi la première fois en Suisse que le droit à l'éligibilité des étrangers est accepté lors d'une votation populaire cantonale spécifique sur ce sujet.

Le canton de Neuchâtel est ainsi le canton de Suisse qui accorde le plus de droits civiques aux étrangers prolongeant ainsi sa tradition en matière de droits politiques conférés aux étrangers depuis 1848.

Politique cantonale d'intégration et de prévention du racisme

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 août 2007 un rapport d'information au Grand Conseil sur la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Celui-ci se fonde sur le rapport de législature 2001-2005 de la CTIE et ses recommandations pour 2006-2009. Dans ce document, le Conseil d'Etat fixe les trois domaines d'action prioritaires sur lesquels le gouvernement se

concentrera: l'intégration professionnelle, l'intégration dans l'habitat et l'intégration civique. Des mesures ciblées et novatrices seront introduites dans ces perspectives. Le Conseil d'Etat souhaite notamment la remise à tout nouvel arrivant dans le canton d'une charte de la citoyenneté contenant les principes et valeurs essentiels de la Constitution neuchâteloise.

Le Grand Conseil s'est penché sur le rapport du Conseil d'Etat lors de la session du mois d'octobre 2007 et l'a accepté par 109 voix sans opposition. La Confédération, par un courrier du directeur de l'Office fédéral des migrations, a salué les priorités définies par les autorités neuchâteloises en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

En ce qui concerne l'intégration professionnelle, deux recommandations importantes de la CTIE ont déjà été concrétisées avec l'ouverture de la fonction de policiers aux étrangers détenteurs d'une autorisation d'établissement et avec l'engagement de plusieurs chauffeurs des transports en commun du littoral neuchâtelois d'origine africaine et balkanique.

Prix "Salut l'étranger!" 2007

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par un arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1995 et il est doté de 7000 francs. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel. Dans le cadre des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat, le prix a été réduit de 10% en 2007 pour se monter à 6300 francs.

La CTIE et le Bureau du délégué aux étrangers se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 18 candidatures (23 en 2006) sont parvenues au jury dans les délais.

Le jury a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2007 à M. Luul Sebhatu, de Neuchâtel, à La Maison de l'Europe, de Neuchâtel, et à Mme Josiane Jemmely, de La Chaux-de-Fonds.

La remise du prix a eu lieu le 4 décembre 2007 à l'occasion de la conférence de presse en présence du chef du Département de l'économie, du président et de membres du jury, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que depuis la création du prix, en 1995, 37 lauréats ont été désignés et 332 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

18.5. Activités / Réalisations

Médiations

Le BDE assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Cette activité centrale du BDE implique d'entretenir des liens et des contacts réguliers avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements, turcs, kurdes, africains, albanais, latino-américains, amérindiens et musulmans.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le BDE	Nombre 2007	Nombre 2006	Nombre 2005	Nombre 2004	Nombre 2003
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	40	49	46	53
Institutions privées – Collectivités étrangères	30	24	12	23	17
Total	70	64	61	69	70

Centre d'interprétariat communautaire

Le centre d'interprétariat communautaire compte 76 traducteurs / interprètes parlant 40 langues. Durant l'année 2007, plusieurs nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année, un nombre important de traductions orales et écrites ont été effectuées.

Traductions orales:

Domaine <u>Traductions orales</u> <i>Période: 1er janvier au 30 juin 2007</i>	Interventions selon tarifs forfaitaires officiels		Interventions selon tarifs spécifiques officiels		Total interventions	
	Nb actes	Nb heures	Nb actes	Nb heures	Nb actes	Nb heures
Santé	212	232,0	58	58,0	270	297,5
Social	298	309,7	19	25,0	317	334,7
Ecole	61	71,0	29	32,5	90	103,5
Administration	81	267,0	18	21,8	99	288,8
Judiciaire	24	51,5	5	6,5	29	58,0
Police	44	162,8	1	1,5	45	164,3
Total	720	1094	130	145,3	850	1246,8

Ce sont les professionnels du domaine du social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes, suivis par le domaine de la santé. Sur un total de 850 actes (1247 heures) de traductions orales, 317 actes (335 heures) ont été effectués dans le domaine social et 270 actes (295 heures) dans le domaine de la santé.

Traductions écrites:

Domaine <u>Traductions écrites</u> <i>Période: 1er janvier au 30 juin 2007</i>	Interventions selon tarifs forfaitaires officiels		Interventions selon tarifs spécifiques officiels		Total actes	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	52	540	9	130	61	670
Social	45	968	2	234	47	1202
Ecole	22	657	6	543	28	1200
Administration	8	145	18	433	26	578
Judiciaire	0	0	5	270	5	270
Police	150	750	2	30	152	780

Total	277	3060	42	1640	319	4700
-------	-----	------	----	------	-----	------

Les écoles et les professionnels du domaine social ont traduit un nombre important de documents durant le premier semestre de l'année 2007. Les services de l'administration cantonale et la police ont également traduit une quantité importante d'informations écrites durant la même période.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le centre d'interprétariat communautaire a fourni quelque 255 prestations, telles que des informations sur les langues, les interprètes, les tarifs ainsi que la participation à des débats et forums de réflexion sur les questions de l'interprétariat. Durant l'année 2007, la liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

A la suite de l'enquête menée l'année dernière auprès des institutions publiques et privées utilisant le réseau d'interprètes et de traducteurs, le BDE a modifié les directives fixant les tarifs des traductions orales et écrites. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008 en remplaçant ceux qui sont pratiqués depuis mars 2001. Le BDE a également collaboré avec le service des ressources humaines de l'Etat afin de centraliser le versement des salaires occasionnels destinés aux traducteurs/interprètes qui interviennent au sein de l'administration cantonale.

Comme l'année passée, en 2007 une collaboration active a été menée avec un groupe de recherche sur les questions de l'interprétariat (interprétariat et interactions dans les institutions de la santé, du social et de l'éducation), réunissant la Haute école de la santé ARC, Caritas Jura, la Croix-Rouge Fribourg, les services de l'enseignement du Jura et de Fribourg, la clinique psychiatrique de Bellelay et l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Le mandat de prestation signé avec la Confédération par le biais de la Commission fédérale des étrangers (CFE) pour la gestion du centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2007. Durant l'année écoulée, le BDE a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction.

Centre de compétence intégration

Le centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2007, un total de 1638 entretiens ont été réalisés en faveur de 733 personnes dont 423 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 2115 problèmes dont le traitement a nécessité 3761 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 60% de l'ensemble des dossiers individuels traités et exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2003	2004	2005	2006	2007	Variation en %
Nombre de premières consultations	393	358	367	379	423	+ 11,6
Nombre de dossiers individuels traités	699	656	634	694	733	+ 5,6
Nombre d'entretiens réalisés	1776	1556	1521	1668	1638	- 1,8
Nombre de problèmes traités	2249	2064	2151	2054	2115	+ 3,0
Nombre de prestations réalisées	3129	3217	3718	3637	3761	+ 3,4

Mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de son action. Cette problématique étant particulièrement délicate à analyser et à traiter, le BDE a établi un plan en plusieurs étapes, avec divers partenaires afin d'apporter à ce problème les réponses les plus pertinentes possibles. Il a d'abord procédé, en février 2007, à un premier état des lieux dans le canton, et ce, sous la forme d'une enquête sur le terrain. Les différentes institutions cantonales et associations contactées ont donné un certain nombre d'informations mais qui se caractérisaient par leur imprécision. Rares ont été les personnes ou les institutions qui ont eu à s'occuper concrètement d'un cas de mariage forcé. Cependant l'existence de cas dans le canton ne peut être écartée. Les institutions cantonales les plus concernées (SMIG, LAVI, Plannig Familial, Surveillance de l'Etat civil, CPLN) ont ensuite été réunies pour une présentation des premières conclusions de ce travail d'enquête. Il en est ressorti que la réflexion entamée devait se poursuivre, sous la forme d'un groupe de travail chargé de proposer des outils d'action. Ce groupe de travail (BDE, OPFE, Plannig familial, CPLN) s'est réuni en août et a souhaité convoquer une plate-forme d'échanges avec diverses associations afin de réfléchir sur la définition à donner au mariage forcé. Cette rencontre a eu lieu en novembre. Le groupe de travail doit se rencontrer en janvier 2008 afin de mettre au point des propositions d'action qu'il soumettra ensuite au groupe élargi.

Depuis que la réflexion est entamée au niveau cantonal, le BDE a eu à connaître de quelques cas de mariages forcés qui lui ont été adressés par divers partenaires ou associations.

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2002, le BDE, en collaboration avec le Service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont eu lieu tous les mois, réparties sur une ou deux après-midi.

	2007	2006	2005
Nombre de séances	12	12	15
Nombre d'intervenants par séance	3 à 4	4 à 5	4 à 5
Nombre d'artistes convoquées	105	125	145
Nombre d'artistes reçues	94	111	141
Nombre de prestations d'interprètes	25	31	38

Centre de compétence "prévention du racisme"

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique, et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confrontés (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du BDE. Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène malaisément mesurable.

En 2007, une partie des cas soumis représentaient des demandes d'information auxquelles le centre peut répondre rapidement ou pour lesquelles il peut renvoyer le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, discrimination de la part

d'un propriétaire pour la location de son bien, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du Centre sont intervenus de façon active et ont parfois accompagné concrètement les victimes.

Durant l'année 2007, 186 prestations ont été fournies pour 41 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes: conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation, conseil aux projets etc. Une fois de plus, il a été constaté que la qualité d'écoute de ces demandes, dès le premier contact, est essentielle pour pouvoir, par la suite, y apporter le traitement adéquat.

En mai 2007, le BDE a dispensé une formation spécifique intitulée "Fonctionnaires-migrants; principes et valeurs à respecter ?" destinée à des membres du personnel de quelques services des administrations cantonales et communales. Les objectifs de cette formation visaient la compréhension des enjeux et les perspectives liées à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques. Dans le cadre de cette formation ont été présentées en outre des thématiques notamment sur les discriminations raciales, la législation antiraciste et antidiscriminatoire ainsi que sur le racisme et la construction des préjugés. Il a été mené également un travail sur les outils à développer en vue de contribuer à la sensibilisation sur les comportements discriminants et la prévention du racisme.

En juin 2007, une formation a été mise sur pied par le BDE dans le cadre de l'École régionale d'aspirants de police (ERAP). Les sujets qui ont été traités touchaient notamment les relations entre la police et les minorités ethniques, quelques aspects sur la législation antiraciste en Suisse, le profil démographique et sociologique des groupes minoritaires ainsi que les principes fondamentaux du pluralisme helvétique.

Le Bureau du délégué aux étrangers collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risques et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le Bureau du délégué aux étrangers a assuré le cadre institutionnel relatif au travail des répondants et a contribué activement à la rédaction des informations. En 2007, les répondants du site ont fourni des réponses à 25 questions posées par des jeunes, notamment de la Suisse romande.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a reçu des questions sur les sujets les plus divers: la discrimination à l'école, les propagandes xénophobes, la croix gammée, la signification du racisme, le racisme anti-noir, comment agir face au racisme, comment déposer plainte etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Programme "Plages-Altérité"

Dans le courant de l'été 2004, un groupe de jeunes du Val-de-Travers, tous âgés de moins de 15 ans, a commis diverses infractions à caractère raciste; ils ont notamment fait des tags représentant des croix gammées et surtout cherché à détruire par le feu un centre de requérants d'asile. Comme l'état de ces jeunes ne nécessitait aucune mesure éducative ni traitement spécial, seules des punitions disciplinaires entraient en ligne de compte. Toutefois, se borner à prononcer une réprimande, une astreinte au travail ou des arrêts scolaires, comme le prévoyait l'ancien article 87 du code pénal¹ (ci-après CP), paraissait constituer une réaction insuffisante pour aider ces jeunes à comprendre la gravité de leurs actes et à ne pas récidiver. Une démarche plus approfondie a été souhaitée par l'autorité tutélaire.

C'est dans ce contexte qu'une discussion a été menée entre le juge du district du Val-de-Travers et le BDE, dans le but de trouver un complément satisfaisant aux sanctions prévues par le droit pénal, ce qui a conduit à l'élaboration d'un "cours de connaissance et de sensibilisation civique concernant le racisme et la xénophobie". Une fois ce cours dispensé, un bilan en a été tiré. En

¹ En vigueur jusqu'au 31 décembre 2006.

2007, au vu des aspects positifs mis en évidence, il a été décidé de formaliser ce cours, intitulé depuis lors "Plages-Altérité".

Les "Plages-Altérité" cherchent à conduire le jeune à s'ouvrir à l'autre, à l'accepter dans sa différence et à se détacher de ses opinions racistes ou xénophobes. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'un but idéal, particulièrement ambitieux. Concrètement, dans bien des cas, ce but sera impossible à atteindre et il faudra lui préférer un objectif plus limité mais peut-être plus réaliste: permettre au jeune de prendre conscience des comportements racistes punis par la loi et, en conséquence, de limiter l'expression de ses opinions extrêmes à ce que les textes légaux tolèrent.

Fin 2007, les juges des mineurs du canton de Neuchâtel ont été renseignés sur le contenu et l'existence de ce cours, ceci dans le but de lancer l'idée de la généralisation de l'application du concept "Plages-Altérités" à l'ensemble des autorités tutélaires neuchâteloises. Les démarches en cours devraient permettre de connaître les perspectives de concrétisation pratique de ce programme.

Ateliers d'intégration et de français

Les ateliers d'intégration et de français sont un dispositif constitué de programmes spécifiques qui visent à familiariser les migrants à leur contexte de vie helvético-neuchâtelois et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. L'offre de ces programmes est calibrée de façon à s'adapter à des publics qui ont des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. En 2007, au total 5 types de programmes ont été réalisés en 10 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. Ces activités intitulées "Programme cantonal d'intégration" ont été réalisées avec la participation financière de la Confédération.

Résultats globaux des ateliers de français et d'intégration en 2007	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2007	Nb. de participants aux programmes en 2007
Intitulé du programme			
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	55
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	42
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	45
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	38
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	36	35
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	36	15
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	65
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	36
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	36	9
TOTAL		688	340

En 2007, 325 (320 en 2006) personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés. Les participants provenaient de plus de 40 pays différents et disposaient en majorité d'autorisations de résidence durables en Suisse. Les femmes constituaient environ 70% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes.

Les programmes proposés dans le cadre des ateliers continuent d'être un dispositif qui complète bien l'offre existant dans le canton en matière de soutien à l'apprentissage linguistique et de familiarisation avec le quotidien neuchâtelois et suisse.

Participants aux programmes d'intégration et de français selon le statut de séjour en 2007	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	216	66.5
Permis N et F	52	16.0
Autres statuts LSEE	57	17.5
Total	325	100.0

Formations organisées par le BDE et interventions publiques

Le BDE a organisé directement 16 formations fréquentées par 307 personnes durant l'année 2007. De plus, il a effectué 65 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou de participation à des débats touchant un public de 3864 personnes. Les interviews à des journalistes et la participation à des émissions des médias électroniques se montent à 66 en 2007.

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible et nombre de participants	Nombre de participants
"Fonctionnaires-migrants : principes et valeurs à respecter "	Mai, CPMB Colombier, 3 journées	Comprendre les enjeux et les perspectives liés à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques.	Fonctionnaires de l'administration publique	9
"Tous différents, tous ensemble dans l'entreprise"	Juin, Fontaines, 2 demi-journées	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Chefs d'ateliers	7
"Familles d'ici, familles d'ailleurs"	Juin, La Chaux –de-Fonds, 2 périodes	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire.	Educatrices de la petite enfance.	25
"Le droit pour tous à accéder aux prestations publiques: un défi pour l'intégration"	Juin, le matin à Berne	Sensibilisation à la problématique sur les discriminations raciales dans les établissements publics. Provoquer une prise de conscience quant à ce problème et amener à une discussion entre les différentes parties en vue de chercher ensemble des solutions.	Des entreprises de sécurité, des formateurs spécialisés dans la sécurité, des gérants de bars, discothèques et salles de concert, des représentants de la police cantonale, des centres de conseils et des ONG ayant travaillé sur ce thème ainsi que des victimes.	80
"Les minorités ethniques"	Juin, après-midi, à Colombier	Comprendre quelques aspects du profil démographique et sociologique des groupes minoritaires,	Aspirants policiers	15

		sensibilisation au racisme et à la xénophobie ainsi qu'aux principes fondamentaux du pluralisme helvétique		
"Was heisst integration?"	Juillet, à Genève		Haute école sociale de Genève	24
"Tous différents, tous ensemble dans l'entreprise"	Août, 1 demi-journée, à Fontaines	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Chefs d'ateliers	6
"Tous différents, tous ensemble dans l'entreprise"	Septembre, 1 demi-journée à Fontaines	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Personnel d'encadrement et chefs d'ateliers de Nivarox	6
"Tous différents, tous ensemble dans l'entreprise"	Octobre, 1 demi-journée à Fontaines	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Personnel d'encadrement et chefs d'ateliers de Nivarox	6
"Multiculturalité en entreprise"	Octobre, La Brévine, 2 h	Sensibiliser les responsables des RH aux discriminations du marché du travail	RH de Nivarox et personnel administratif	15
"Familles d'ici, familles d'ailleurs"	Octobre, La Chaux-de-Fonds, 2 périodes	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire.	Educatrices de la petite enfance.	17
"Création, vie et fonction d'une association de migrants ou multiculturelle à but non lucratif"	Octobre et novembre, 3 soirées, à La Chaux-de-Fonds	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels. Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre.	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturelles ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées.	13
"Multiculturalité en entreprise"	Novembre, Marin, 2 h	Information sur les programmes d'intégration et cours de français à NE	Responsable de formation et RH Swatch Group	7
"Interculturalité en entreprise"	Novembre, 1 matinée	Présenter la problématique de la diversité en entreprise et les actions en cours	Professionnels en activité dans le milieu scolaire et social	19
"Migrations et intégration"	Novembre, 1 demi-journée	Haute Ecole Pédagogique		42

"Migrations et intégration"	Décembre, 1 demi-journée	Haute Ecole Pédagogique		16
Nombre total des formations organisées par le BDE en 2007 : 16 (12 formations en 2006)			Nombre total de participants : 307 (292 participants en 2006)	

Naturalisations

A la fin de l'année 2006 et au début de 2007, les représentants du service de la justice et du Bureau du délégué aux étrangers ont eu des séances de travail portant sur le renforcement de leur collaboration en matière des naturalisations. Pour accélérer la procédure, raccourcir les délais, simplifier le traitement administratif et assurer le contrôle des critères et conditions de naturalisation, un nouveau formulaire intitulé "demande de naturalisation ordinaire" a été élaboré. Chaque autorité compétente pourra ainsi se prononcer en toute connaissance de cause de chaque dossier. Dans cette optique, il appartient désormais au candidat à la naturalisation de fournir tous les éléments mentionnés dans le nouveau formulaire et d'amener la démonstration qu'il remplit les critères réglementaires. Avant de généraliser cette nouvelle approche, une phase de test a débuté dans le deuxième semestre 2007 et elle fera l'objet d'une évaluation en 2008.

En outre, dans son rapport du 15 août 2007 au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, le Conseil d'Etat a décidé de transférer à l'avenir les enquêtes de naturalisation de la police cantonale au BDE.

Depuis 2006, le BDE s'est vu confié par le service de la justice les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas des personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2007, le BDE a préparé et organisé sept auditions rogatoires. Les personnes entendues lors des auditions ont pratiquement toujours été l'ex-époux ou l'ex-épouse de la personne dont la naturalisation est remise en question. Conformément à une règle de procédure, la majorité des personnes dont la naturalisation est remise en question ainsi que leurs mandataires ont assisté à ces auditions.

A noter que le BDE n'a aucun pouvoir décisionnel sur ce genre de dossiers, sa mission se limitant à l'organisation des auditions uniquement. Il incombe au Département fédéral de justice et police de rendre la décision finale en la matière.

Appréciation du niveau d'intégration des étrangers

Depuis 2007, le BDE est à même de fournir des rapports d'appréciation du niveau d'intégration des étrangers en se fondant notamment sur un nouvel outil, appelé "Integratio Tempo", qui a été développé progressivement depuis 2005.

Elaboré sur la base de 21 indicateurs, ce rapport ne s'applique qu'à des personnes majeures. Celui-ci est un complément aux autres rapports ou documents administratifs établis dans le cadre des procédures de demande de naturalisation, d'octroi ou de perte d'une autorisation de séjour (principalement transformation des permis F et N en B).

Le rapport "Integratio Tempo" est fondé sur 21 indicateurs dont 12 de base et 9 complémentaires facultatifs dont la valeur des points s'étend de 0 à 5 (0 étant le plus faible et 5 étant le maximum). Les indicateurs de base comprennent notamment la durée de séjour en Suisse, la durée de l'exercice d'une activité lucrative, l'autonomie financière pendant les 2 dernières années, les formations suivies en Suisse, le niveau linguistique et les condamnations inscrites au casier judiciaire. Sur ce dernier point, il faut préciser que la valeur des points va de +5 à -5 selon la gravité de l'infraction commise. L'appréciation du niveau d'intégration va de l'insertion primaire (<=

15 points) à l'intégration avancée (≥ 61 points), en passant par l'intégration initiale ($16 \leq 30$ points), l'intégration en consolidation ($31 \leq 45$ points) et l'intégration consolidée ($46 \leq 60$ points).

Principaux projets d'intégration

Multiculturalité en entreprise

Des entreprises horlogères du canton de Neuchâtel ont constitué un groupe de travail avec pour objectif de réfléchir à la problématique de l'intégration de nouveaux aspects liés à la diversité socioculturelle du personnel, tel notamment le port du voile et de symboles religieux en entreprise. Le BDE a été invité à se joindre à ce groupe pour apporter l'éclairage propre à son domaine d'intervention et de compétence. Les travaux du groupe ont abouti à un concept de formation dont l'objectif est de prévenir la discrimination et de favoriser les communications interculturelles sur le lieu du travail.

Le projet prévoit une intervention à trois niveaux. Une information générale des cadres sur la présence et la situation des étrangers dans le monde du travail en Suisse et dans le canton de Neuchâtel; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation en deux demi-journées pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Le BDE participe largement à la conception et à l'animation de ces différents modules.

Ce projet pilote a été testé en 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. C'est ainsi qu'une intervention a été programmée lors de la journée des cadres de l'entreprise dont le but était de sensibiliser le public à la place des étrangers dans le marché du travail, à leurs difficultés, à leurs besoins et à leur apport. Deux demi-journées de formation pour les chefs d'ateliers ont eu lieu en juin.

En 2007, le programme de travail s'est déroulé selon deux axes. D'une part, le plan de formation testé par l'entreprise pilote s'est poursuivi; 3 groupes de chefs d'ateliers ont bénéficié de deux demi-journées de formation chacun. Ce programme se poursuivra en 2008 jusqu'à ce que l'ensemble du personnel d'encadrement ait été sensibilisé. Le service des ressources humaines dans son ensemble a reçu lors de sa rencontre annuelle, la représentante du BDE pour une intervention sur différents aspects liés à la multiculturalité.

La formation mise au point pour les chefs d'ateliers a été intégrée dans l'offre de formation proposée par Swatch Group à ses entreprises.

D'autre part, la réflexion s'est poursuivie et élargie avec la participation du BDE à un groupe de travail réunissant formateurs et responsables de ressources humaines de Swatch Group, l'objectif étant de mettre au point des instruments facilitant l'intégration des employés dans l'entreprise. Deux actions ont été décidées pour 2008 et proposées aux différentes entreprises : la mise en place d'un cours de français, en entreprise, d'une durée de 4 mois, à raison de 1h30 par semaine. Un groupe est en cours de constitution. Le cours, assuré par le CIFOM, devrait débuter en janvier 2008. Le 2^{ème} projet consiste en une adaptation du programme "Connaître le pays d'accueil", mis au point par le BDE et qui se déclinerait en 5 soirées d'information pour les salariés et leurs familles, sur des thèmes importants pour tout habitant du canton : valeurs et principes suisses, système scolaire, statuts de séjour, etc. Ces soirées sont entièrement prises en charge par l'entreprise. Le programme doit débuter dans les meilleurs délais.

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod et Bevaix). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton et près de 70% de la population étrangère qui y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations

utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, un cours de français, organisé par le Centre intercommunal des montagnes neuchâteloises (CIFOM) pour tout le canton sur mandat du BDE, selon un système modulaire d'unités capitalisables, est proposé aux nouveaux arrivants. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le Groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du BDE, s'est réuni une fois en 2007 pour superviser et valider les orientations stratégiques du programme. Le comité du projet, chargé de la mise en pratique de la formule dans les communes et formé des représentants administratifs de ces dernières, de la coordinatrice des cours de français au CIFOM et du BDE, s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2007. Des contacts ont été établis avec les autorités de la commune de Cernier et une collaboratrice participe aux séances du comité de projet. Durant l'année scolaire 2006-2007, 26 cours de français pour nouveaux arrivants ont été organisés, dont 7 en journée. L'organisation de ces cours est maintenant assurée par le CIFOM et leur coordination se fait en étroite collaboration avec le BDE.

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Ainsi, 9 cours ont été dispensés dans les niveaux A0-A1, 9 dans les niveaux A1-A2; 4 cours dans le niveau A2 et 4 dans les niveaux A2-B1 du cadre de référence du Portfolio européen des langues. Au total, 276 personnes ont suivi les cours sur l'année scolaire 2006-2007.

Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur une structure modulaire élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) et sur un fil rouge des objectifs définis selon les compétences du Portfolio européen des langues (PEL). Une grille des compétences est remplie et délivrée à l'apprenant au terme du cours. Depuis janvier 2007, les apprenants qui ont atteint un niveau suffisant peuvent se présenter à un examen cantonal de certification du niveau A2 du PEL, niveau requis notamment pour l'octroi facilité du permis d'établissement. Cet examen a été conçu et mis sur pied par un groupe cantonal ad hoc.

Alter connexion

Soutenu par le canton et la Ville de Neuchâtel, Alter connexion est un programme en cours depuis 2004 dans le but de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en ruptures et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle. En 2007, 14 jeunes migrants entre 17 et 25 ans du Littoral neuchâtelois ont pu trouver une solution significative à leur problème en trouvant un emploi, un apprentissage, un programme de formation ou une mesure d'insertion.

L'année 2007 a été surtout une année de consolidation pour le programme Alter connexion sur le Littoral neuchâtelois. Les résultats très positifs, mis en évidence notamment par une évaluation scientifique effectuée par l'Université de Neuchâtel, ont encouragé les autorités cantonales et communales à envisager l'extension de ce programme dans les Montagnes neuchâteloises. Les démarches dans ce but ont été initiées durant l'année 2007.

Forum "Tous différents – Tous égaux"

La date du 21 mars a été instituée Journée internationale contre le racisme par les Nations Unies en 1966 et commémore le massacre de Sharpeville (1960) en Afrique du Sud où une soixantaine de Noirs manifestant pour les droits civiques ont trouvé la mort sous les balles de la police.

Le Forum "Tous différents – Tous égaux" (TD-TE) est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Depuis lors le Forum TD-TE organise chaque année dans le canton de Neuchâtel des actions de sensibilisation publique au racisme à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars. Quatre événements en deux volets ont marqué l'édition 2007 de la Journée internationale contre le racisme dans le canton de Neuchâtel: un stand animé, un parcours "*Libérer la parole*" et un débat public sur le thème "*La liberté d'expression et le racisme dans ses tendances actuelles*" le samedi 17 mars. Une soirée SLAM le mercredi 21 mars. Le tout coordonné pour la douzième année consécutive par le Forum "Tous différents - Tous égaux".

Une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du sud du Festival des Films de Fribourg a été définie par 2 soirées d'ouverture du festival une à La Chaux de Fonds le 20 mars et l'autre à Neuchâtel le 21 mars avec le même film belge. Passion Cinéma a présenté du 20 au 27 mars sa semaine des "Films du Sud". A La Chaux-de-Fonds (cinémas Scala et ABC) et à Neuchâtel (cinéma Rex), une sélection de films inédits et passionnants, provenant d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie. Le BDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum "Tous différents - Tous égaux" (9 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes). Le projet réalisé par le Forum Tous différents - Tous égaux à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme (21 mars) en 2007 sous le titre *Libérer la parole* a reçu le Prix "Jeunes Citoyens Actifs" décerné par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la campagne européenne *Tous différents - Tous égaux* (2006-07) dont le but a été de promouvoir des projets qui demandaient une forte participation des jeunes dans la société, en particulier dans la vie régionale et locale.

Collaborations nationales et intercantionales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale des étrangers (CFE), la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et l'Office fédéral des migrations (ODM). L'an dernier, les relations de travail avec la CFE et l'ODM ont été intenses dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Un ou plusieurs collaborateurs du BDE ont participé en particulier à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, à toutes les rencontres publiques organisées par la CFE ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité par la CFE ou son secrétariat. Un collaborateur du BDE est membre officiel de la CFE et sera également membre de la nouvelle commission fédérale chargée des questions de migrations (CFM), issue de la fusion entre la CFE et la Commission fédérale des réfugiés (CFR) qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2007 également, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2007. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le BDE assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis deux ans, une collaboration avec le service des arts et métiers du Jura a permis de mettre en place, sur le modèle de ce qui se fait à Neuchâtel, des séances d'informations pour les danseuses de cabarets. Le BDE est également membre depuis 2006 de la commission cantonale "prévention de la santé".

Depuis sa fondation en été 2005, le BDE est un membre actif de la conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité. Cette conférence a organisé en 2007 deux séminaires de réflexion. Le premier a eu lieu à Neuchâtel en mars 2007 et traitait de la question de l'obligation des migrants à suivre des cours de langue. Cette journée a débouché sur une prise de position commune, proche de la pratique libérale du canton de Neuchâtel. Le deuxième colloque a eu lieu en octobre 2007 à Frauenfeld et avait pour thème "l'intégration dans le monde du travail. Deux conférenciers neuchâtelois, les directeurs des ressources humaines du CSEM et de l'entreprise horlogère Nivarox ont contribué à enrichir cette journée chacun par un exposé.

Une étroite collaboration s'est aussi mise en place cette année avec le service des migrations, dans le cadre de la coordination des mesures cantonales d'intégration et de la gestion des forfaits d'intégration pour personnes admises à titre provisoire et réfugiées.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2007, la CTIE s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le Bureau du délégué aux étrangers s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

La CTIE a pris connaissance avec satisfaction de l'acceptation en 2007 de ses recommandations par les autorités neuchâteloises dans le cadre du rapport relatif aux priorités de la politique cantonale d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Bureau et commissions internes de la CTIE

La CTIE avait décidé le 3 avril 1996, en accord avec le Conseil d'Etat, de créer un groupe de contacts chargé d'instaurer un dialogue régulier avec des représentants des associations ou centres islamiques du canton de Neuchâtel dans le but de mieux faire connaissance, d'établir des liens basés sur la confiance mutuelle et d'examiner les demandes ou propositions des uns et des autres.

Ce groupe, composé de 19 membres tient en moyenne 4 séances par an. Après avoir longtemps été occupé par la question des cimetières pour les défunts musulmans, les participants abordent régulièrement les thèmes qui touchent à la vie quotidienne des personnes de confession musulmane dans le canton de Neuchâtel, tel le port du voile, l'enseignement des cultures religieuses et humanistes, la place des musulmans dans la société suisse. Des professionnels sont régulièrement invités pour apporter un éclairage particulier sur une question précise.

Au cours de l'année 2007, 4 séances ont été organisées, alternativement au Château de Neuchâtel et au Bureau du délégué aux étrangers. Les sujets abordés lors de ces séances ont touché aussi bien à des thèmes de fond (éligibilité des étrangers, nouvelle ordonnance sur l'intégration des étrangers, travail de la CFR) qu'à des questions d'actualité (initiative contre les minarets, rencontre de M. Blocher avec les associations musulmanes, visite de l'Ambassadeur de l'OSCE chargé de lutte contre l'islamophobie, chants de Noël à l'école).

Le bureau de la CTIE ne s'est pas réuni en 2007. Les autres organes internes de la CTIE, qui sont les commissions "Information", "Migration féminine" et "Travail et problèmes sociaux", se sont réunis à plusieurs reprises pour aborder des thématiques qui sont propres à leur domaine de compétence. La commission "Travail et problèmes sociaux" s'est réunie à deux reprises, les questions qui ont été abordées lors des séances sont liées à l'intégration professionnelle des migrants. La commission "Migration féminine" s'est quant à elle réunie lors de trois séances. Les objets des séances ont été les droits fondamentaux des femmes ceci dans une perspective de migration. La commission "Information" a tenu une séance et a abordé les questions relatives à une actualisation de la brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", ceci en lien avec le programme de l'Accueil des nouveaux arrivants.

Autres thèmes d'actualité

La CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité en invitant divers spécialistes ou experts pour aborder les thèmes suivants:

- Le bilan de NEUCHÂTOI, série d'événements interculturels qui ont ponctué l'année 2006, a été présenté par le président du comité cantonal d'organisation de cette manifestation, Monsieur Eric Augsburger.
- La thématique des frontaliers a été traitée. Le Dr. Olivier Crevoisier a présenté l'étude intitulée "Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du Département du Doubs" qu'il a dirigée. Une présentation de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, des mesures d'accompagnement et des recommandations de la Commission tripartite chargée de l'observation du marché a été réalisée par son président, M. Raymond Spira. M. Olivier

Schmid, responsable de l'Office de surveillance a fait part de ses observations faites sur le terrain.

- La question de la citoyenneté et de l'éligibilité des étrangers a été présentée par le délégué aux étrangers qui l'a abordé sous l'angle historique et actuel ainsi qu'en lien avec la votation cantonale du 17 juin portant sur cet objet.
- La thématique de l'Islam et de la politique de sécurité en Suisse a été présentée par M. Pierre-Yves Huguenin, collaborateur à l'Office fédéral de la police au service d'analyse et de prévention.
- La criminalité des étrangers dans le canton a été présentée par le commandant de la police neuchâteloise, M. André Duvillard. Sa présentation s'intitulait "Le canton de Neuchâtel est-il un canton sûr? La criminalité des étrangers entre mythe et réalité."

18.6. Perspectives

L'évolution de la situation économique et sociale dans le canton, la crise financière des collectivités publiques neuchâteloises ainsi que les nombreux foyers de tensions et de crises politiques au niveau international influencent également la qualité des relations entre une partie des populations allogènes et autochtones. Une expression importante de ce malaise est une fermeture xénophobe marquée à l'égard d'une partie minoritaire des populations étrangères en Suisse et en matière de politique étrangère.

Les tensions xénophobes et racistes d'aujourd'hui altèrent le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. Aux difficultés économiques et financières s'ajoutent des fractures sociales à caractère xénophobe qui préteritent la cohésion sociale. La fermeture xénophobe conduit à une impasse au détriment de l'indispensable convergence et mobilisation des efforts pour assurer un développement économique et social plus performant et équitable pour chacun. L'avenir et l'essor économique, social et culturel du canton dépendent largement de son ouverture au monde, de ses relations avec l'étranger et de la participation de personnes étrangères sur son territoire. Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent en réalité un atout décisif pour le pays.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie. Les moyens mis à disposition pour assurer cette mission représenteront ces prochaines années un enjeu important. La nouvelle loi fédérale sur les étrangers, acceptée en votation populaire en 2006, prévoit justement des mesures d'intégration des migrants plus importantes et plus systématiques de la part des pouvoirs publics.

19. ANNEXES

Annexe I: Observatoire cantonal: boucllement des comptes 2007 (extraits de la note du 31 octobre 2007 du DEC remise aux membres de la commission ON)

"Exposé des faits

L'Observatoire cantonal (ON) a été intégré au CSEM au 1er juillet 2007. Depuis, un certain nombre d'opérations ont été conduites (décompte TVA pour le transfert du patrimoine, décompte final TVA, transfert des projets, suivi des engagements, ...) pour permettre le boucllement des comptes au 29 octobre 2007. En parallèle, le CCFI a débuté l'audit de ce boucllement le 15 octobre. La commission parlementaire ON sera informée des résultats du boucllement et de l'audit du CCFI lors de sa séance du 5 novembre 2007.

La présente note vise la présentation des résultats du boucllement 2007 de l'ON.

Analyse

Remarques liminaires: budget 2007 et rapport 07.001

Le budget 2007 de l'ON prévoit un total de charges de 4.730.600 francs pour un total de revenus de 3.160.000 francs, soit un excédent de charges nettes de 1.570.600 francs.

Ce budget, adopté par le Conseil d'Etat au début du mois de septembre 2006 et par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2006, est basé, du point de vue tant organique (maintien du centre financier Observatoire cantonal) que comptable (charges de personnel, biens, services et marchandises, ...) sur l'hypothèse du statu quo (maintien de l'ON au sein de l'Etat). Ce n'est que le 22 novembre 2006 que le Conseil d'Etat a adopté son rapport 07.001 relatif à l'intégration de l'ON au CSEM et lors de la session de janvier 2007 que le Grand Conseil en a été saisi. Le rapport 07.001, antérieur à l'adoption du budget par le Conseil d'Etat, se réfère logiquement au budget 2007 s'agissant des aspects financiers.

Le projet soumis au Grand Conseil est basé sur l'hypothèse d'une intégration de l'ON au CSEM au 1er janvier 2007. Les conséquences financières de cette hypothèse figurent en page 11 à 16 du rapport susmentionné. Le renvoi du projet en commission a retardé de six mois ce transfert. Les conséquences financières de ce report, pour le budget et les comptes du DEC, sont mises en évidence ci-dessous.

Excédent de charges nettes budgété selon trois scénarios (statu quo, intégration au CSEM au 1^{er} janvier 2007 et intégration au CSEM au 1^{er} juillet 2007)

	Charges nettes				
	Dans le cas d'un intégration de l'ON au CSEM au 1er janvier 2007		Dans le cas d'un intégration de l'ON au CSEM au 1er juillet 2007		Total
	statu quo du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007	intégration du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007	statu quo du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007	intégration du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2007	
Excédent de charges nettes (hors amortissements)	1'190'500	0	595'250	0	
Amortissements	380'100	380'100	190'050	190'050	380'100
Subventions au CSEM	0	1'300'000	0	650'000	650'000
Total	1'570'600	1'680'100	785'300	840'050	1'625'350

En résumé, pour le DEC, l'intégration de l'ON au CSEM au 1er janvier 2007 aurait généré une augmentation de charges nettes par rapport au budget 2007 de 109.500 francs². Avec le report du projet et l'intégration de l'ON au CSEM au 1er juillet 2007, l'augmentation de charges nettes devraient, sur la base du budget, se limiter à 54.750 francs, soit 1.625.350 francs d'excédent de charges nettes.

Comme mentionné en page 11 du rapport, le budget 2007 n'intégrait pas les charges liées d'une part aux indemnités à verser aux collaborateurs transférés en vertu de la loi sur le statut de la fonction publique (charges estimées à 240.000 francs), d'autre part aux soldes d'heures et de vacances (charges estimées à 285.000 francs); au total, ces charges estimées mais non prévues au budget se montent à 525.000 francs. Si on ajoute ces charges à l'excédent de charges nettes de 1.625.350 francs, l'on obtient un excédent de charges nettes annoncé de 2.150.350 francs (voir tableau ci-dessous).

Excédent de charges nettes annoncé

	en francs
Excédent de charges nettes selon budget	1'625'350
+ Indemnités et soldes d'heures et de vacances	525'000
Excédent de charges nettes annoncé	2'150'350

Comptes 2007: boucllement

Les comptes de l'ON boucle l'exercice 2007 avec un excédent de charges de 2.536.803,59 francs (voir tableau ci-dessous)³.

² Pour mémoire, cette augmentation est plus que compensée par les 226.826 francs d'économies liées aux prestations internes/prestations en nature (voir page 13 du rapport 07.001).

³ Cet excédent de charges tient compte d'une provision au bilan (rubrique 259.545) se montant à 319.870,07 francs. Cette provision correspond d'une part au solde des engagements antérieurs au transfert (289.870,07 francs), d'autre part à une provision pour risques et moins-values (30.000 francs). Le détail de ces provisions figurent dans les tableaux suivants.

Provision pour engagements ouverts

Objet	Date	Rubrique	Valeur HT	Valeur TTC	Frais de port et de douane	TVA	Valeur totale	Désignation
G-OCNE.03.24.800	13.06.2007	311'000	19'754.00		225.64	1'501.30	21'480.95	1603 03.24, com. 2829, Thales
G-OCNE.03.24.800	25.06.2007	318'005	61'400.00		701.34	4'666.40	66'767.74	1627 03.24, com. 2855, CeTT
G-OCNE.06.03.800	31.05.2006	311'000		194'325.60	2'219.69	0.00	196'545.29	1335 06.03, com. 2466, T4S
G-OCNE.06.03.800	10.10.2006	311'000	4'668.00		53.32	354.77	5'076.09	1468 06.03, com. 2661, Roxer SA
Total intermédiaire			85'822.00	194'325.60	3'200.00	6'522.47	289'870.07	

Boucllement des comptes du centre financier 5450 (Observatoire cantonal) au 29.10.2007

Budget/Comptes/Disponible STANDARD		Données actuelles 29.10.2007 14:35:06		
Compte budgét.		Budget courant	Comptes	Disponible
		2007	2007	
Représent. en		1 CHF	1 CHF	1 CHF
ETNE/301000	Pers. adm.+exploit.	2'848'400.00	1'266'159.68	1'582'240.32
ETNE/303000	AVS,ALFA,chôm.,acc.	233'600.00	127'040.60	106'559.40
ETNE/304000	Caisse de pensions	282'500.00	1'081'206.35	-798'706.35
ETNE/309545	Indémnités de départ	0.00	369'593.77	-369'593.77
ETNE/310000	Four.bureau et impr.	10'000.00	9'180.71	819.29
ETNE/311000	Machines,mob.,équip.	610'000.00	975'599.74	-365'599.74
ETNE/313040	Matériel,fournitures	90'000.00	19'874.20	70'125.80
ETNE/315010	Entr.vhc.appareils	6'000.00	581.33	5'418.67
ETNE/317000	Déplacements	110'000.00	35'078.19	74'921.81
ETNE/318005	Honoraires, mandats	30'000.00	168'288.54	-138'288.54
ETNE/319020	Rest. TVA non imput.	70'000.00	44'955.26	25'044.74
ETNE/319800	Autres frais divers	60'000.00	28'132.40	31'867.60
ETNE/330010	Pertes sur débiteurs	0.00	345'982.58	-345'982.58
ETNE/331000	Immeubles patr. adm.	380'100.00	190'036.00	190'064.00
ETNE/435000	Ventes à des tiers	-3'160'000.00	-2'117'115.82	-1'042'884.18
ETNE/439850	Recettes diverses	0.00	-7'789.94	7'789.94
Total		1'570'600.00	2'536'803.59	-966'203.59

Si l'on ajoute à l'excédent de charges susmentionné les 840'064 francs de charges qui émergent aux comptes du fonds de promotion de l'économie⁴, l'excédent de charges total est de 3.376.867,59 francs. Par rapport à l'excédent de charges nettes annoncé de 2.150.350 francs, l'écart est de 1.226.517,59 francs (voir tableau suivant).

Comparaison entre charges nettes annoncées et charges nettes comptabilisées

	Charges nettes annoncées	Charges nettes comptabilisées		Ecart entre les charges nettes annoncées et les charges nettes comptabilisées	
		Total	dont charges non prévues	avec les charges non prévues	sans les charges non prévues
Excédent de charges annoncés pour 2007	2'150'350				
Excédent de charges comptabilisés en 2007 dans le centre financier ON		2'536'803.59			
Charges comptabilisées en 2007 dans le fonds de promotion de l'économie		840'064.00			
Total des charges comptabilisées en 2007		3'376'867.59			
Ecart par rapport aux charges nettes annoncées				1'226'517.59	
Total des charges non prévues			1'229'112.34		
Ecart par rapport aux charges nettes annoncées					-2'594.75

L'écart entre les charges nettes comptabilisées et les charges nettes annoncées est dû à quatre éléments (voir tableau ci-dessous). Ces éléments ne concernent pas la gestion de l'ON mais sont

Provision pour risques et moins-values

Objet	Rubrique	Valeur	Désignation
Provision	311'000	23'000.00	Provision pour risques et moins-values
Provision	318'005	7'000.00	Provision pour risques et moins-values
Total final		30'000.00	

Cet excédent de charges tient également compte de trois factures débiteurs encore ouvertes; ces factures portent sur des montants de 39.242,15, 78.500,00 et 11.142,05 francs. Ces factures ne sont pas contestées et devraient être payées cette année encore. Conformément aux pratiques de l'Etat en la matière, aucune provision n'a été constituée.

⁴ 190.064 francs d'amortissements (rubrique 331 000) et 650.000 francs de subventions au CSEM (rubrique 365 547).

les conséquences du transfert des collaborateurs de l'ON au CSEM; sans ces éléments, les comptes de l'ON auraient bouclés conformément au budget annoncé.

Charges non prévues

	Rapport 07.001	Comptes 2007	Ecart par rapport au rapport 07.001
Transfert des prestations de libre passage		1'004'538.20	1'004'538.20
Indemnités	240'000.00	439'527.56	199'527.56
Soldes d'heures/vacances	285'000.00	289'039.17	4'039.17
Salaire d'un collaborateur non transféré		21'007.40	21'007.40
Total	525'000.00	1'754'112.34	1'229'112.34

1.004.538,2 francs versés à la caisse de pension de l'Etat pour les prestations de libre passage du personnel de l'ON au CSEM. Suite au transfert du personnel de l'ON au CSEM, au 30 juin 2007, la caisse de pensions de l'Etat a versé, le 24 juillet 2007, l'intégralité des prestations de libre passage pour les 16 collaborateurs concernés. Dans le cadre de retrait de personnel, l'article 125 de la Loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel (LCP) précise en substance que :

- L'employeur peut décider en tout temps, d'entente avec son personnel, de ne plus affilier son personnel à la Caisse de pensions;
- Il peut toutefois maintenir l'affiliation des anciens membres pensionnés à la Caisse de pensions;
- La réserve mathématique sera versée à 100% et l'employeur devra s'acquitter auprès de la Caisse la différence entre le montant légal dû et le montant selon le taux de couverture.

Le montant versé par la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel à la Caisse de pension du CSEM est de 4.168.208,4 francs. Compte tenu du degré de couverture de 75,9% au 31 décembre 2006, l'insuffisance de financement est de 1.004.538,2 francs. La charge correspondante, ni prévue dans le budget, ni annoncée dans le rapport 07.001, a été comptabilisée dans les comptes 2007 de l'ON sous la rubrique 304 000 (Caisse de pensions)⁵.

199.527,56 francs d'indemnités aux collaborateurs transférés aux bénéficiaires de contrat de droit privé. La loi sur le statut de la fonction publique (LSt) prévoit, à son article 44, al.3, que, en cas de suppression de poste, la perte du "(...) statut de titulaire de fonction publique, une indemnité égale à trois mois de traitement (...) est versée". Dans le cas de l'ON, le versement de cette indemnité aux collaborateurs concernés (environ un tiers des effectifs) correspondait à une charge brute (y compris les charges patronales) de 240.000 francs, montant annoncé en page 11 du rapport 07.001. L'entrée en vigueur, le 1er juillet 2007, de la convention d'accompagnement pour le personnel touché par des suppressions de postes liées à des restructurations (Convention emploi administration) prévoit l'application, par analogie, de la convention (et, par conséquent, de l'article 44 susmentionné), au personnel engagé sous contrat de droit privé après 5 ans d'activité. A l'ON, comme mentionné ci-dessus, 2/3 des collaborateurs sont au bénéfice d'un contrat de droit privé. Par analogie, ces collaborateurs ont donc bénéficié d'une indemnité de 3 mois pour ceux engagés depuis plus de 5 ans et d'une indemnité proportionnelle à la durée de leur engagement pour les autres. La charge correspondante – ni prévue au budget, ni annoncée dans le rapport 07.001 – explique les 199.527,56 francs d'augmentation par rapport à l'évaluation qui figure en page 11 du rapport 07.001; elle a été comptabilisée dans les comptes 2007 de l'ON sous les rubriques 309 545 (Indemnités de départ) pour les indemnités et sous les rubriques 303 000 (AVS, ALFA, chômage, accident) et 304 000 (Caisse de pensions) pour les charges patronales⁶;

4039,17 francs d'écart dans l'évaluation des soldes d'heures et de vacances. Dans le rapport 07.001, les soldes d'heures et de vacances avaient été estimés, à l'automne 2006, à 285.000 francs. A fin juin 2007, lors du transfert, ces soldes se montaient à 289.039,17 francs, soit une différence de 4039,17 francs. Ces charges ont été comptabilisées dans les comptes 2007 de l'ON sous la rubrique 301 000 (Personnel administratif et d'exploitation), pour les traitements et sous les

⁵ L'existence de cette charge a été mise en évidence, par les services compétents de l'Etat, en juin de cette année, lors de la finalisation du transfert du personnel de l'ON au CSEM. Cette charge exceptionnelle est liée au caractère collectif du transfert; dans le cas d'un transfert individuel (départ d'un collaborateur de l'Etat pour un autre employeur), la Caisse de pension de l'Etat ne facture pas le montant correspondant à l'insuffisance de financement.

⁶ Si le transfert de l'ON au CSEM avait été finalisé au 1^{er} janvier 2007, les collaborateurs au bénéfice de contrats de droit privé n'auraient pas bénéficiés de ces indemnités. La charge y relative est donc imputable au report du transfert du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2007.

rubriques 303 000 (AVS, ALFA, chômage, accident) et 304 000 (Caisse de pensions) pour les charges patronales;

21.007,40 francs pour les salaires de juillet/août d'un collaborateur ayant refusé le transfert. Sur les 17 collaborateurs qu'il était prévu de transférer de l'ON au CSEM, 16 ont accepté d'une part la convention mettant un terme à leur rapport de travail avec l'Etat, d'autre part le contrat de travail qui leur était proposé par le CSEM ; un collaborateur a refusé de signer tant la convention que le contrat de travail. Une procédure formelle de suppression de poste a été engagée le 27 juin 2007; le collaborateur n'a pas fait usage de son droit d'être entendu et le Conseil d'Etat a confirmé la suppression de son poste par courrier du 17 juillet 2007. S'agissant d'un avertissement écrit donné six mois à l'avance pour la fin d'un mois (art. 44LSt, al. 1), le droit au salaire de ce collaborateur se terminait au plus tard le 31 janvier 2008. Le collaborateur a toutefois décidé de démissionner à fin août ; par conséquent, seuls ses salaires de juillet et août 2007 ont donc dû finalement lui être versés. Cela correspond à une charge brute supplémentaire (y compris les charges patronales), non prévue au budget et non annoncée dans le rapport 07.001, de 21.007,40 francs; cette charge a été comptabilisée dans les comptes 2007 de l'ON sous la rubrique 301 000 (Personnel administratif et d'exploitation), pour les traitements et sous les rubriques 303 000 (AVS, ALFA, chômage, accident) et 304 000 (Caisse de pensions) pour les charges patronales.

Comme mentionné ci-dessus, ces quatre éléments sont directement liés au transfert des collaborateurs de l'ON au CSEM et non à la gestion de l'ON. Si l'on fait abstraction de ces éléments, les comptes 2007 de l'ON auraient bouclé avec un excédent de charges nettes inférieur aux charges nettes annoncées de 2594,75 francs.

Crédits supplémentaires

Formellement, quatre dépassements de crédits devraient faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires:

- Le dépassement de 650.000 francs de la rubrique 365 547 (CSEM Temps-Fréquence) du fonds de promotion de l'économie;
- Le dépassement de 369.593,77 francs de la rubrique 309 545 (Indemnités de départ) du centre financier ON;
- Le dépassement de 365.599,74 de la rubrique 311 000 (Machines, mobilier, équipements) du centre financier ON;
- Le dépassement de 138.288,54 de la rubrique 318 005 (Honoraires, mandats) du centre financier ON.

Le dépassement de crédit lié au versement de la subvention au CSEM devrait faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire au Grand Conseil. Compte tenu du calendrier, cela ne sera pas possible et une explication ad hoc sera donnée en lien avec le rapport 2007 sur la gestion et les comptes. Il sera rappelé à cette occasion que le Grand Conseil a, lors de sa session d'avril 2007, adopté à l'unanimité le décret sur l'intégration d'activités issues de l'ON au CSEM et le rapport 07.001 l'accompagnant. Or ce décret stipule, à son article 3 que "(l)'Etat verse au CSEM une subvention (...)" et le rapport mentionne expressément (pages 12 et 13), qu'en cas d'acceptation du projet, une subvention annuelle de 1,3 million de francs sera versée au CSEM. Le report de six mois du projet fait que la subvention qui émerge aux comptes 2007 du fonds de promotion de l'économie n'est que de 650.000 francs. Même si, de jure, le crédit supplémentaire y relatif aurait dû faire l'objet d'un décret du Grand Conseil, le Grand Conseil a, de facto, en adoptant le décret et le rapport susmentionné, accepté le dépassement de 650.000 francs de la rubrique 365 547 (CSEM Temps-Fréquence) du fonds de promotion de l'économie.

Les trois autres dépassements de crédits feront l'objet de demandes de crédits supplémentaires au Conseil d'Etat.

Remarques conclusives

Le bouclage des comptes de l'ON présente un écart, par rapport à l'excédent de charges nettes annoncé de 1.226.517,59 francs. Cet écart est exclusivement dû aux charges RH non prévues

liées au transfert de l'ON au CSEM. Abstraction faite de ces charges, les comptes de l'ON auraient bouclé dans les limites de l'excédent de charges nettes annoncé; ils auraient même présenté un résultat meilleur que prévu de 2594,75 francs.

Les comptes de bilan de l'ON, à l'exception des comptes suivants, ont été bouclés. Restent ouverts:

- Le compte de provision pour les engagements ouverts et les éventuels risques et moins-values (319.870,07 francs); le compte sera soldé après le paiement des factures liées aux engagements ouverts, respectivement des éventuelles charges non prévues liées aux risques et moins-values;*
- Le compte TVA déductible pour le solde TVA devant revenir à l'Etat (39.972,20 francs); le compte sera soldé à réception du paiement de la Confédération;*
- Le compte débiteur pour les trois factures encore ouvertes (128.884,2); le compte sera soldé à réception du paiement des débiteurs.*

(...)"

Annexe II: Observatoire cantonal: rapport relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2007 (période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007) selon mandat spécial du Grand Conseil (extrait du rapport du CCFI du 16 janvier 2008)

"Considérations générales

Mandat

En exécution de la Loi sur le contrôle des finances du 3 octobre 2006, du Règlement sur le contrôle des finances du 20 décembre 2006 et conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 5 du décret sur l'intégration d'activités issues de l'Observatoire cantonal au Centre suisse d'électronique et de microtechnique S.A., nous avons révisé durant la période du 16 juillet 2007 au 10 janvier 2008 les comptes de l'exercice 2007 (période allant du 1er janvier au 30 juin 2007) de l'Observatoire cantonal.

Le respect des principes et des règles déterminés dans la Loi sur les finances, ainsi que dans les divers(es) autres lois, arrêtés, règlements et décisions du Département, incombe à la direction de l'Observatoire cantonal, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes, à émettre une appréciation les concernant et à contrôler le respect des principes et des règles énoncés dans les textes susmentionnés.

Notre révision a été effectuée selon les règles de la profession qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Nous avons révisé les postes des comptes en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

Informations générales

En date du 28 novembre 2006, le Conseil d'Etat a présenté, lors d'une conférence de presse, les options prises concernant l'avenir de l'entité, soit, l'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM et la création d'un laboratoire Temps & Fréquence à l'IMT.

Le rapport du Conseil d'Etat y relatif a été présenté et discuté au Grand Conseil lors de la session des 30 et 31 janvier 2007 et finalement renvoyé en commission parlementaire.

La commission "Observatoire cantonal" a rendu en date du 3 avril 2007 son rapport au Grand Conseil, à l'appui d'un projet de décret, recommandant en guise de conclusions d'approuver ledit projet de décret.

Dans sa séance du 25 avril 2007, le Grand Conseil a suivi la commission et a approuvé le décret sur l'intégration d'activités issues de l'Observatoire cantonal au Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA, décret entré en vigueur en date du 20 juin 2007 selon arrêté de promulgation.

Les conditions de la reprise des activités sont régies par une convention visée à l'article 4 du décret du 25 avril 2007, convention qui a été établie et signée en date du 2 juillet 2007 entre l'Etat de Neuchâtel et le CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA.

Nous relevons que l'article 14 de cette nouvelle convention fixe l'intégration de l'ON au CSEM à la date du 1er juillet 2007. Il en résulte donc que l'exercice comptable 2007 de l'ancien Observatoire cantonal est partiel et couvre la période allant du 1er janvier au 30 juin 2007.

Par ailleurs, nous signalons qu'une déclaration d'intégralité, datée du 22 octobre 2007, signée par Messieurs Alain Maurissen, ancien directeur de l'Observatoire cantonal et Monsieur Pascal Grosclaude, secrétaire général du département de l'économie, nous a été remise. Au travers de ce document, ses signataires confirment, notamment, que le bouclage est complet et qu'il tient compte de tous les engagements liés au transfert définitif des activités de l'entité.

Sur le plan comptable, cette intégration se traduit essentiellement par une régularisation définitive de l'intégralité des actifs et des passifs de l'entité cantonale.

Objectifs poursuivis

Les dispositions de l'alinéa 5 de l'article 3 du décret du 25 avril 2007 relatives au mandat qui nous a été confié mentionnent "Le bouclage des comptes de l'Observatoire cantonal sera contrôlé par le contrôle cantonal des finances au moment du transfert. Les conclusions figureront dans le rapport de gestion du département concerné."

Nous relevons que le mandat ne concerne que l'intégration de l'Observatoire au CSEM et qu'il ne fixe aucun objectif en particulier, si ce n'est le mode de régularisation des avances reçues des clients pour les projets en cours transférés au CSEM (article 3, alinéa 3 du décret précité).

(...)

Suivi des observations du dernier rapport

Par courrier du 12 octobre 2007, le secrétariat général du Département de l'économie nous a fait part de ses réponses aux observations formulées dans notre dernier rapport du 22 juin 2007, relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2006. Les divers points ont fait l'objet d'un suivi adéquat.

Envoi du projet de rapport

Le projet de rapport a été envoyé par courriel le 4 janvier 2008, pour observations, à Monsieur Pascal Grosclaude.

(...)

Résultat de la révision

Seules les remarques et les demandes figurent sous le présent chapitre, dans le souci de le garder aussi synthétique que possible. Des commentaires explicatifs, qui peuvent parfois revêtir une certaine importance, sont relevés dans l'annexe I "DETAIL DES CONTROLES ET DES OBSERVATIONS" et ne sont pas repris ici.

Remarques

N°	Réf.	Page	Remarques	Importance
1	1.4	12	Une note de débit d'un montant de Fr. 39'242.15, non contestée par le débiteur, mais établie en date du 14 mars 2007 reste impayée au 31 octobre 2007 et présente un risque latent de non recouvrement. Malgré son ancienneté, cette créance n'a pas été provisionnée. Le secrétariat général du DEC nous a toutefois précisé que cette facture était liée à un contrat ESA, régi par les règles ESA et que l'Observatoire ayant respecté ses obligations contractuelles, le risque de devoir amortir cette créance, malgré le temps écoulé, était extrêmement faible. Il a également précisé que selon l'avis du Service financier, "il n'était pas dans la pratique de l'Etat de provisionner les factures débiteurs". Pour ces deux raisons, la décision a été prise de ne pas provisionner cette créance.	B
2	1.8	15	Le décret du 25 avril 2007 et le contrat signé entre l'Etat de Neuchâtel et le CSEM ne définissent pas de manière identique la détermination du prix à payer au CSEM dans le cadre du transfert des projets. L'application individuelle des deux approches n'aboutirait pas à un résultat identique dans tous les cas. Nous avons toutefois estimé que l'approche privilégiée par le	M

N°	Réf.	Page	Remarques	Importance
			<i>contrat faisait sens sur le plan économique.</i>	
3	2.4, 2.6 et 2.10	22 à 24	<i>Trois comptes (N° 309545 Transfert indemnités de départ, N° 311000 Machines, mobilier et équipement et N° 318005 Honoraires, mandats) présentent des dépassements budgétaires importants. Les demandes de crédit supplémentaires y relatives ont été établies en date du 2 novembre 2007. Compte tenu du fait que les montants avaient déjà été payés et comptabilisés à cette date, nous devons considérer qu'il ne s'agit plus de demandes de crédits supplémentaires proprement dites, mais de demandes de régularisation d'une situation factuelle. Nous relevons que les directives du 29 mai 2007 du Service financier concernant l'engagement des dépenses et lesdites demandes de crédits précisent que le crédit supplémentaire "doit être accordé par l'autorité compétente <u>avant</u> que la dépense ne soit engagée". Les directives n'ont donc pas été pleinement respectées. Le Service financier a toutefois, au vu de la "complexité de l'objet concerné et à titre exceptionnel, préavisé favorablement ces trois crédits supplémentaires.</i>	H

Abréviations :

B	=	Basse
M	=	Moyenne
H	=	Haute

Conclusions

En préambule, nous précisons qu'une déclaration d'intégralité relative aux comptes 2007, signée par Messieurs Alain Maurissen et Pascal Grosclaude, nous a été remise. Ce document mentionne notamment que toutes les opérations devant être comptabilisées durant l'exercice l'ont été et que tous les biens et engagements de l'entité sont compris dans les états financiers qui nous ont été présentés.

Sur la base de ce document et des travaux de révision que nous avons menés, et malgré les observations émises sous chiffre 2.1 ci-devant, nous concluons que :

- *Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité;*
- *La comptabilité est régulièrement tenue;*
- *Les diverses rubriques du bilan, encore ouvertes à la date de clôture, sont évaluées de manière correcte;*
- *Les principes de la gestion publique et les autres bases légales applicables ont été respectés;*
- *Le système de contrôle interne est adéquat.*

Nous remercions Messieurs Alain Maurissen, Viron Teodoridis, Pascal Grosclaude et Madame Emmanuelle Brodo ainsi que leurs autres collaborateurs et collaboratrices, de s'être tenus à notre entière disposition pour nous fournir tous les documents et renseignements utiles à notre travail.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Nous avons établi ce rapport en toute bonne foi, sur la base des livres, des documents qui nous ont été soumis, des vérifications auxquelles nous nous sommes livrés et des renseignements qui nous ont été fournis par les personnes avec lesquelles nous avons été en contact.

Nous formulons les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier nos considérations n'auraient pas été portés à notre connaissance."

TABLE DES MATIERES

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE	1
1. EN BREF	1
1.1. Introduction	1
1.2. Secteur Economie	1
1.3. Secteur Tourisme	2
1.4. Secteur Emploi	3
1.5. Secteur Agriculture et consommation	4
1.6. Secteur Migrations	6
2. SECRETARIAT GENERAL	7
2.1. Missions	7
2.2. Objectifs de l'année	7
2.3. Ressources	7
2.4. Evénements principaux	8
2.5. Activités / Réalisations	9
SECTEUR ECONOMIE	14
3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE	14
3.1. Missions	14
3.2. Objectifs de l'année	14
3.3. Ressources	15
3.4. Activités / Réalisations	15
4. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS	30
4.1. Mission	30
4.2. Objectifs de l'année	30
4.3. Ressources	31
4.4. Activités / Réalisations	31
5. OBSERVATOIRE CANTONAL	35
5.1. Missions	35
5.2. Objectifs de l'année	35
5.3. Ressources	35
5.4. Evénements principaux	36
5.5. Activités / Réalisations	36
6. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET REGISTRE DU COMMERCE	38
6.1. Missions	38
6.2. Objectifs de l'année	38
6.3. Ressources	38
6.4. Evénements principaux	39
6.5. Activités / Réalisations	40
6.6. Perspectives	44
7. RESEAU URBAIN NEUCHATELOIS	45
7.1. Missions	45
7.2. Objectifs de l'année	45
7.3. Ressources	45
7.4. Evénements principaux / Activités	46
7.5. Perspectives	46
SECTEUR TOURISME	48
8. TOURISME NEUCHATELOIS	48
9. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES	50
9.1. Missions	50
9.2. Objectifs de l'année	50
9.3. Ressources	50
9.4. Evénements principaux	50

9.5.	Activités / Réalisations	51
9.6.	Perspectives.....	53
10.	EVOLOGIA	54
10.1.	Missions	54
10.2.	Objectifs de l'année	54
10.3.	Ressources	55
10.4.	Evénements principaux	55
10.5.	Activités / Réalisations	56
10.6.	Perspectives.....	56
	SECTEUR EMPLOI.....	57
11.	SERVICE DE L'EMPLOI.....	57
11.1.	Missions	57
11.2.	Objectifs de l'année	57
11.3.	Ressources	58
11.4.	Evénements principaux	58
11.5.	Activités / Réalisations	62
11.6.	Perspectives.....	68
12.	SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL.....	72
12.1.	Missions	72
12.2.	Objectifs de l'année	72
12.3.	Ressources	72
12.4.	Evénements principaux	72
12.5.	Activités / Réalisations	72
12.6.	Perspectives.....	79
13.	CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	80
13.1.	Missions	80
13.2.	Objectifs de l'année	81
13.3.	Ressources	83
13.4.	Evénements principaux	87
13.5.	Activités / Réalisations	87
13.6.	Perspectives.....	87
14.	AVS / AI	89
14.1.	Charges AVS / AI et prestations complémentaires AVS / AI	89
14.2.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation.....	90
14.3.	Office de l'assurance-invalidité.....	90
14.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage.....	90
	SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION.....	91
15.	SERVICE DE L'AGRICULTURE.....	91
15.1.	Missions	91
15.2.	Objectifs de l'année	91
15.3.	Evénements principaux	91
15.4.	Activités / Réalisations	93
16.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES.....	106
16.1.	Missions	106
16.2.	Objectifs de l'année	106
16.3.	Ressources	107
16.4.	Evénements principaux	108
16.5.	Activités / Réalisations	108
16.6.	Perspectives.....	116
	SECTEUR MIGRATIONS.....	117
17.	SERVICE DES MIGRATIONS	117
17.1.	Missions et ressources	117
17.2.	Objectifs de l'année	117
17.3.	Activités / Réalisations	117
17.4.	Perspectives.....	124
18.	BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS.....	125
18.1.	Missions	125

18.2. Objectifs de l'année	126
18.3. Ressources	126
18.4. Evénements principaux	126
18.5. Activités / Réalisations	127
18.6. Perspectives	140
19. ANNEXES	141
TABLE DES MATIERES	151